

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION  
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION

# RAPPORT SUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE

## 2023

*Décembre 2024*



**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**

*Un Peuple - Un But - Une Foi*



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION**



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION  
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

**CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION**



# TABLE DES MATIERES

Liste des figures et tableaux .....	v
Sigles et abréviations .....	vii
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE I : INTÉGRATION MACROÉCONOMIQUE .....</b>	<b>9</b>
I.1. Dynamique des Économies dans les CER .....	9
I.1.1. Taux de croissance .....	9
I.1.2. Inflation .....	10
I.1.3. Situation des finances publiques .....	11
I.2. Dynamique des Économies de la CEDEAO .....	12
I.2.1. Évolution de la croissance au sein de la CEDEAO .....	13
I.2.2. Évolution de l'inflation au sein de la CEDEAO .....	13
I.2.3. Situation des finances publiques au sein de la CEDEAO .....	14
I.2.4. Situation monétaire .....	15
I.3. État de la convergence macroéconomique au sein de la CEDEAO .....	16
I.3.1. Critères de premier rang .....	16
I.3.2. Critères de second rang .....	19
I.4. État de mise en œuvre des politiques d'intégration .....	21
<b>CHAPITRE II : INTÉGRATION PRODUCTIVE .....</b>	<b>25</b>
II.1. Environnement .....	25
II.1.1. Situation de l'environnement en Afrique .....	25
II.1.2. État de mise en œuvre des politiques et programmes .....	26
II. 2. Agriculture .....	29
2.2.1. Situation agricole .....	29
II.2.2. État de mise en œuvre des politiques et programmes agricoles .....	31
II.3. Industrie .....	35
II.3.1. Situation de l'industrie en Afrique .....	35
II.3.2. État de mise en œuvre des politiques et programmes industriels .....	36
<b>CHAPITRE III : INTÉGRATION COMMERCIALE .....</b>	<b>39</b>
III.1. État du commerce mondial .....	39
III.1.1. Tendances globales des échanges commerciaux en Afrique .....	41
III.2. Évolution du commerce intra-africain .....	42
3.2.1. Dynamique intra-africaine .....	42
III.3. État de mise en œuvre des programmes régionaux .....	49
3.3.1. Mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) .....	49
III.3.2. Mise en œuvre des politiques et programmes de la CEDEAO .....	50



III.3.3. Mise en œuvre des politiques et programmes au niveau du Sénégal.....	52
<b>CHAPITRE IV : INTÉGRATION INFRASTRUCTURELLE.....</b>	<b>53</b>
IV.1. Situation des infrastructures.....	53
IV.2. État de mise en œuvre .....	57
IV.2.1. Les transports .....	57
IV.2.2. L’Energie .....	62
IV.2.3. Les Technologies de l’Information et de la Communication.....	64
<b>CHAPITRE V : INTÉGRATION SOCIALE .....</b>	<b>67</b>
V.1. Santé .....	67
V.1.1. Analyse de la situation .....	67
V.1.2. État de mise en œuvre des programmes et projets en matière de santé .....	69
V.2. Education et formation professionnelle .....	72
V.2.1. Analyse de la situation .....	72
V.2.2. État de mise en œuvre des programmes et projets en matière d’éducation et de formation professionnelle .....	74
V.3. Libre circulation des personnes.....	78
V.3.1. Analyse de la situation .....	78
V.3.2. État de mise en œuvre des programmes et projets en matière de libre circulation .....	80
V.4. Genre .....	81
V.4.1. Analyse de la situation .....	81
V.4.2. État de mise en œuvre des programmes en matière de genre .....	83
<b>ANNEXES .....</b>	<b>87</b>
Annexe 1 : Résultats du PPDM dans le domaine de la santé .....	87
Annexe 2 : Résultats du PPDM dans le domaine de l’éducation .....	89
Annexe 3 : Résultats du PPDM dans le domaine du genre.....	90
Annexe 4 : Lancement du deuxième plan décennal 2024-2033 de l’Agenda 2063	92
Annexe 5 : Etat de mise en œuvre de la stratégie régionale de développement du capital humain de la CEDEAO .....	93



## LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

### LISTE DES TABLEAUX :

<b>Tableau 1</b> : Évolution du taux d'inflation en moyenne annuelle.....	14
<b>Tableau 2</b> : Déficit budgétaire (y compris dons) en pourcentage du PIB de la CEDEAO .....	14
<b>Tableau 3</b> : Évolution du taux d'endettement public dans la CEDEAO (2020-2023).....	15
<b>Tableau 4</b> : Évolution des critères de premier rang au sein de la CEDEAO (2021–2023).....	17
<b>Tableau 5</b> : Évolution des critères de second rang au sein de la CEDEAO (2021 – 2023).....	19
<b>Tableau 6</b> : État de mise en œuvre des programmes de l'UA.....	22
<b>Tableau 7</b> : Principaux programmes de la Nouvelle Feuille de route pour le lancement de l'ECO .....	23
<b>Tableau 8</b> : Indicateurs de performance du Sénégal en matière d'atténuation .....	28
<b>Tableau 9</b> : Indicateurs de performance du Sénégal dans la protection et l'aménagement des forêts naturelles .....	29
<b>Tableau 10</b> : Production agricole des pays de la CEDEAO (hors Libéria).....	30
<b>Tableau 11</b> : Performances des États africains en 2023 (Engagements de MALABO).....	31
<b>Tableau 12</b> : Production agricole du Sénégal en 2022 et 2023 .....	33
<b>Tableau 13</b> : Part VA des secteurs industriel et manufacturier dans le PIB du Sénégal .....	36
<b>Tableau 14</b> : Projets du PIDA par CER dans le secteur des transports.....	57
<b>Tableau 15</b> : État d'avancement du PIDA dans le secteur du transport.....	58
<b>Tableau 16</b> : État d'avancement du PIDA dans le secteur de l'énergie.....	62
<b>Tableau 17</b> : État d'avancement du PIDA dans le secteur des TIC .....	65
<b>Tableau 18</b> : Correspondance entre le Moonshot 6 et l'Aspiration 6 .....	92

### LISTE DES GRAPHIQUES :

<b>Graphique 1</b> : Évolution du taux de croissance du PIB réel .....	10
<b>Graphique 2</b> : Evolution de l'inflation .....	11
<b>Graphique 3</b> : Évolution des déficits publics .....	11
<b>Graphique 4</b> : Évolution du taux d'endettement public .....	12
<b>Graphique 5</b> : Évolution du taux de croissance du PIB réel des États membres de la CEDEAO .....	13
<b>Graphique 6</b> : Évolution du déficit budgétaire, dons compris des États de la CEDEAO (2021 - 2023) .....	17
<b>Graphique 7</b> : Évolution du taux d'inflation annuel moyen .....	18
<b>Graphique 8</b> : Financement du déficit budgétaire par la banque centrale.....	18
<b>Graphique 9</b> : Évolution des réserves brutes de changes en mois d'importations.....	19
<b>Graphique 10</b> : Évolution du taux de change nominal (2021-2023).....	20
<b>Graphique 11</b> : Évolution du taux d'endettement public (2021 - 2023).....	21
<b>Graphique 12</b> : Part de la production agricole des régions d'Afrique dans la production agricole du continent, 2019-2022.....	30
<b>Graphique 13</b> : Part des secteurs industriel et manufacturier dans le PIB de l'Afrique .....	35
<b>Graphique 14</b> : Part des secteurs industriel et manufacturier dans le PIB de la CEDEAO-UEMOA .....	36
<b>Graphique 15</b> : Exportations mondiales de biens et services en milliards de dollars US .....	39
<b>Graphique 16</b> : Evolution des échanges commerciaux de l'Afrique.....	41
<b>Graphique 17</b> : Exportations de combustibles en milliards \$US.....	41
<b>Graphique 18</b> : Evolution des cours mondiaux des combustibles.....	41
<b>Graphique 19</b> : Commerce intra-africain par catégories par produits.....	42
<b>Graphique 20</b> : Contribution des pays au commerce intra-africains en 2022 .....	43



<b>Graphique 21</b> : Dynamique du commerce intra-africain au sein des blocs régionaux .....	44
<b>Graphique 22</b> : Répartition des échanges du Sénégal par régions .....	45
<b>Graphique 23</b> : Flux commerciaux du Sénégal en milliards de FCFA .....	45
<b>Graphique 24</b> : Compositions des importations du Sénégal en 2023.....	46
<b>Graphique 25</b> : Besoins de financement du PIDA .....	54
<b>Graphique 26</b> : Sources de financement du PIDA .....	54
<b>Graphique 27</b> : Projets d'investissement.....	55
<b>Graphique 28</b> : Projets d'accompagnement .....	55
<b>Graphique 29</b> : Coût des projets d'investissement .....	56
<b>Graphique 30</b> : Sources de financement (2020-2025).....	56
<b>Graphique 31</b> : Taux de mortalité infantile et espérance de vie à la naissance par CER.....	68
<b>Graphique 32</b> : Taux de mortalité infantile par pays .....	68
<b>Graphique 33</b> : Espérance de vie à la naissance par pays.....	69
<b>Graphique 34</b> : Taux d'alphabétisation par CER entre 2014 et 2023.....	72
<b>Graphique 35</b> : Taux d'alphabétisation par pays de CEDEAO entre 2014 et 2023.....	73
<b>Graphique 36</b> : Ouverture des visas en Afrique par CER en 2023 .....	79
<b>Graphique 37</b> : Ouverture des visas en Afrique des pays de la CEDEAO en 2023 .....	79
<b>Graphique 38</b> : Indicateurs sociaux par sexe et indice d'inégalité de genre (IIG) en 2022 par CER .....	82
<b>Graphique 39</b> : Indicateurs sociaux par sexe et indice d'inégalité de genre (IIG) en 2022 par pays de la CEDEAO .....	83



## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AIDA</b>	: Développement Industriel accéléré de l'Afrique
<b>AMAO</b>	: Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest
<b>AMRII</b>	: Indice d'intégration régionale
<b>ANB</b>	: Autorité nationale de biosécurité
<b>ANSD</b>	: Agence nationale de la Statistique et de la démographie
<b>ARAA</b>	: Agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
<b>ARCC</b>	: Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO
<b>BAD</b>	: Banque africaine de développement
<b>BCAO</b>	: Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest
<b>BCEAO</b>	: Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest
<b>BIDC</b>	: Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
<b>BOAD</b>	: Banque ouest africaine de Développement
<b>CAE</b>	: Communauté Economique de l'Afrique de l'Est
<b>CDC</b>	: Centre africain de contrôle et de prévention des maladies
<b>CDN</b>	: Contributions Déterminées au niveau National
<b>CEDEAO</b>	: Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	: Communauté Economique des États de l'Afrique centrale
<b>CER</b>	: Communauté économique régionale
<b>CESA</b>	: stratégie continentale de l'Éducation de l'UA
<b>CNUCED</b>	: Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FCCA</b>	: Fonds pour Changement climatique en Afrique
<b>FEC</b>	: Facilité Elargie de Crédit
<b>FEM</b>	: Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire international
<b>FVC</b>	: Fonds Vert pour le Climat
<b>GES</b>	: Gaz à effet serre
<b>ITIE</b>	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
<b>MCC</b>	: Mécanisme de change de la CEDEAO
<b>MPME</b>	: Micro Petite et Moyenne Entreprise
<b>NEPAD</b>	: Agence de Développement de l'Union Africaine
<b>OOAS</b>	: Organisation ouest africaine de la santé
<b>PACAO</b>	: Politique agricole commune de l'Afrique de l'Ouest
<b>PACITR</b>	: Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routier
<b>PASAD</b>	: Programme Agricole de Souveraineté Alimentaire et Durable



<b>PAVEU</b>	: Université panafricaine virtuelle et en ligne
<b>PCSM</b>	: Pacte de Convergence et Stabilité macroéconomique
<b>PDDAA</b>	: Programme détaillé de Développement de l'Agriculture africaine
<b>PIDA</b>	: Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
<b>PMA</b>	: Pays moins avancés
<b>PME</b>	: Petite et moyenne entreprise
<b>PMI</b>	: Petite et moyenne industrie
<b>PNIASAN</b>	: Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPP</b>	: Partenariats public-Privé
<b>PRDEN</b>	: Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique
<b>PSE</b>	: Plan Sénégal émergent
<b>SAATM</b>	: Marché unique du transport aérien
<b>SADC</b>	: Communauté de Développement de l'Afrique australe
<b>SAS</b>	: Stratégie de Souveraineté Alimentaire
<b>SLE</b>	: Schéma de libéralisation des échanges
<b>SNEEG</b>	: Stratégie nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre
<b>SRC</b>	: Stratégie régionale climat
<b>STIG</b>	: Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre
<b>STIM</b>	: sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques
<b>TEC</b>	: Tarif Extérieur Commun
<b>TIC</b>	: Technologie de l'Information et de la Communication
<b>UA</b>	: Union africaine
<b>UCAO</b>	: Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest
<b>UEMOA</b>	: Union économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
<b>UMOA</b>	: Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
<b>UVS</b>	: Université virtuelle du Sénégal
<b>VMA</b>	: Vision Minière pour l'Afrique
<b>ZES</b>	: Zone économique spéciale
<b>ZLECAF</b>	: Zone de Libre-échange Continentale africaine
<b>ZMAO</b>	: Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest





# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Après les crises multiformes qui ont secoué l'économie mondiale et régionale, les performances de l'intégration régionale en 2023 restent toujours mitigées dans un contexte de reprise encore timide. Les dimensions de l'intégration régionale analysées dans ce rapport ont pâti des effets de ces crises qui se sont traduits par le ralentissement des activités, la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiale et un retard dans l'exécution des programmes et projets.

Dans le cadre de **l'intégration macroéconomique**, les performances africaines en 2023 ont évolué dans un contexte marqué par la poursuite de la guerre russo-ukrainienne, le conflit au Moyen Orient et l'exacerbation des questions sécuritaires dans les pays du sahel et du golfe de Guinée. Ainsi, l'activité économique du continent est caractérisée par un ralentissement de la croissance ressortie à 3,7% en 2023 contre 4,1% en 2022. Les pressions inflationnistes ont porté le taux d'inflation à 17,1% en 2023 après 14,0% en 2022, en liaison notamment avec la dépréciation des monnaies africaines par rapport au dollar. Les finances publiques ont été particulièrement marquées par une quasi stabilité du déficit budgétaire ressorti en moyenne à 4,3% du PIB en 2023 contre 4,9% en 2022, mais également par un taux d'endettement public estimé à 64,6% du PIB en 2023 après 65% de 2022. Le déficit du compte courant s'est atténué pour se situer à 1,8% contre 2,1% en 2022. Toutefois, cette situation cache des disparités liées à la différence de la structure des économies et à la situation sécuritaire, politique et climatique.

Au sein de la CEDEAO, la politique macroéconomique s'est orientée principalement vers le renforcement de la résilience économique, la stabilité des prix et des taux de change ainsi que des efforts d'assainissement au plan budgétaire.

Le cadre macroéconomique de la CEDEAO en 2023 est marqué par un léger ralentissement de la croissance qui s'est établie à 3,6% contre 3,9% en 2022. La poursuite des tensions sur les prix s'est traduite par une hausse de l'inflation moyenne ressortie à 20,8% en 2023 contre 17,1% en 2022. Le déficit budgétaire (hors dons) s'est amélioré pour se situer à 5,3% après 5,7% en 2022. Le taux d'endettement public a augmenté pour s'établir à 49,5% en 2023 contre 36,8% en 2022. Le déficit du compte courant s'est creusé pour ressortir à 1,9% du PIB en 2023 contre 1,7% en 2022. L'orientation de la politique monétaire a été généralement durcie dans la mesure où la plupart des Banques centrales ont relevé leurs taux d'intérêt pour contenir les pressions inflationnistes. Ainsi, la situation monétaire est caractérisée par une augmentation de 34,4% de la masse monétaire sous l'effet de la progression des avoirs extérieurs nets (AEN) et des avoirs intérieurs nets (AIN), en particulier, dans la ZMAO.



Dans le cadre de la convergence macroéconomique, aucun État n'a respecté l'ensemble des six (6) critères en 2023 tout comme en 2022. Le Cabo Verde est le seul État à satisfaire tous les critères de premier rang. Toutefois, la consolidation budgétaire reste un défi pour le Sénégal en perspective du lancement de la monnaie unique.

S'agissant de l'**intégration productive**, elle est appréciée à travers les domaines de l'environnement, de l'agriculture et de l'industrie.

Dans le domaine de l'environnement, les effets du changement climatique ont eu un impact négatif sur les pays africains avec des pertes globalement estimées entre 2 et 5% de leur PIB. La sécheresse, les inondations et les chaleurs extrêmes devraient exposer près de 118 millions de personnes à la pauvreté extrême si aucune initiative n'est prise. En 2023, la Commission de l'UA a facilité la mise en place d'un Programme multi-pays de préparation du Fonds vert pour le climat (FVC) et a lancé un Hub d'innovation pour l'action climatique en vue d'opérationnaliser la Stratégie sur le changement climatique et le développement résilient (AU-CCRDS 2022-2032). Dans ce cadre, une unité de financement climatique a été créée en vue de soutenir l'opérationnalisation du Plan d'actions pour la relance verte en Afrique (2022-2027). La CEDEAO a promu plusieurs initiatives notamment la gouvernance environnementale et la gestion durable des ressources naturelles. Au Sénégal, une amélioration du cadre de gouvernance du marché carbone est notée pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les actions visant à freiner la dégradation du littoral et à réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques ont été intensifiées.

Dans le secteur agricole, le continent a progressé dans la mise en œuvre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture africaine (PDDAA). Toutefois, avec un score global de 4,56 par rapport à la cible de 9,29, l'Afrique n'est toujours pas en mesure de respecter les engagements de Malabo. Aucun État membre n'est sur la bonne voie contre un (1) seul (Rwanda) en 2021. Le Sénégal a enregistré un score de 4,09 contre 5,7 en 2021 et n'est donc pas en voie de respecter les engagements de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture à l'horizon 2025.

Concernant l'industrie, le principal cadre normatif est le Plan d'actions pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA). L'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a montré que la valeur ajoutée manufacturière du continent a représenté 13% du PIB en 2023 contre 10,7% en 2013, pour une cible de 16%. La promotion de l'industrialisation dans la CEDEAO s'est matérialisée à travers la mise en œuvre des services de promotion des investissements, des micros, petites et moyennes entreprises et des Villages des entreprises vertes dans l'Union du fleuve Mano.



Le défi majeur pour le Sénégal porte sur (i) l'accroissement de la production, (ii) le renforcement de l'atténuation et de la résilience face aux changements climatiques, (iii) la maîtrise du coût de l'énergie pour promouvoir l'industrialisation.

En matière d'**intégration commerciale**, l'Afrique a connu en 2023 un recul des échanges dans un contexte mondial difficile. Les exportations de marchandises estimées à 602,9 milliards de dollars, sont en baisse de 8,5% par rapport à 2022. Les importations, avec 675,7 milliards de dollars, ont également diminué de 7,1% en variation annuelle. La baisse des prix du pétrole brut, représentant 36% des exportations africaines, a particulièrement affecté les principaux exportateurs comme le Nigéria, l'Angola et la Libye, avec un prix moyen du baril qui est tombé à 82,6 dollars en 2023 contre 99,8 dollars en 2022. En revanche, les exportations intra-africaines ont enregistré une croissance de 7,2% atteignant 192 milliards de dollars, ce qui représente 15% des exportations africaines contre 13,6% en 2022. Au sein de la CEDEAO, la part du commerce intracommunautaire a diminué, passant de 9,8% des exportations totales en 2022 à 8,8% en 2023. Cette baisse est en partie, liée à l'instabilité sécuritaire de la région. Pour ce qui concerne l'UEMOA, la part des échanges s'est établie à 17% en 2023.

Concernant le Sénégal, les échanges extérieurs essentiellement de biens sont estimés à 10 431 milliards de FCFA, en baisse de 6% par rapport à 2022 (11 112 milliards de FCFA). Ce repli est imputable à la fois aux exportations et aux importations qui ont respectivement diminué de 9,5% et 4,2%, pour s'établir à 3 224 milliards de FCFA et 7 208 milliards de FCFA. Près de trois quarts des importations du Sénégal proviennent des pays européens et asiatiques. La part de l'Afrique, bien que faible, a significativement augmenté pour s'établir à 16,8% en 2023 contre 11,9% en 2022. Les produits pétroliers et les autres combustibles représentent 29,2% de la valeur des importations en 2023. Par ailleurs, l'analyse des implications du retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO sur l'économie sénégalaise montre que la sortie des pays pourrait constituer, pour le Sénégal, une menace de pertes de parts de marché pour certains produits et des gains pour d'autres.

Au titre de la mise en œuvre de la ZLECAf, plusieurs avancées significatives ont été enregistrées, notamment l'adoption du Protocole relatif à l'inclusion des femmes et des jeunes dans le commerce et celui sur le commerce numérique. De même, un portail web dénommé Portail du secteur privé de la ZLECAf a été mis en place dans le cadre du renforcement de la participation du secteur privé au commerce intra-africain. En outre, les actions au titre de l'initiative de commerce guidé (GTI) se poursuivent en vue d'étendre la liste des participants. La CEDEAO a poursuivi ses efforts de promotion de la facilitation des échanges, d'approfondissement de l'union douanière et de promotion du marché commun. S'agissant de ce dernier point, l'Acte additionnel relatif au système de paiement et de règlement transfrontalier et la Directive régissant l'harmonisation des paiements ont été adoptés en juillet 2023. Quant à l'UEMOA, ses réalisations majeures en matière de



développement des échanges commerciaux ont porté essentiellement sur la facilitation des échanges, la promotion des produits originaires de l'Union et le renforcement de l'accès aux marchés étrangers.

Au Sénégal, les activités réalisées sont relatives à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la ZLECAf (SN-ZLECAf) avec notamment la mise en place d'une banque de projets. Concernant la mise en œuvre du TEC, le Comité de Gestion a traité les requêtes d'entreprises relatives à l'application de la Taxe d'ajustement à l'Importation.

Le défi majeur pour la promotion des exportations sénégalaises porte sur la diversification des produits et des partenaires.

S'agissant de **l'intégration infrastructurelle**, il est noté durant les deux dernières décennies que les dirigeants d'Afrique ont fait de la question, une priorité pour relancer la croissance et le développement durable à l'échelle du continent. Ainsi, la plupart des organisations d'intégration régionale se sont appropriées la question pour élaborer, chacune en ce qui la concerne, des schémas ambitieux de développement des infrastructures se traduisant par la mise en œuvre d'importants programmes et projets dans les secteurs du transport, de l'énergie, des TIC et des ressources en eau transfrontalières.

L'UA a mis en place le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) qu'elle a séquencé en trois périodes décennales 2011-2020 (PIDA 1), 2021-2030 (PIDA 2) et 2031-2040 (PIDA 3). Le bilan de la première période de mise en œuvre a montré que 69 % des projets ont dépassé le stade de conceptualisation et ont amorcé la phase d'implémentation. C'est ainsi que dans le secteur du transport, 16 066 km de routes ont été construites, soit 52% d'accomplissement de l'objectif de 2040, en sus de 4 077 km de voies ferrées (14%) et 120 postes frontaliers à guichet unique (OSBP). Dans le domaine de l'énergie, les projets ont été exécutés à hauteur de 21% et dans le domaine des TIC, des progrès importants ont été notés dans la mise en place du réseau de haut débit.

La CEDEAO a élaboré le Plan Directeur des infrastructures régionales 2020-2045. Dans ce cadre, la plupart des projets sont à l'étape de préparation. Le Sénégal est notamment concerné par les projets de Liaison maritime Praia-Dakar, de Corridor Dakar-Abidjan-Lagos, de la Boucle 225 kV qui relie les pays de l'OMVS et de l'OMVG.

L'UEMOA, à travers son Cadre d'Actions Prioritaires 2021-2025 a mis en œuvre différents programmes. Il s'agit, notamment dans les secteurs du transport, du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR) et du Programme de Facilitation des Transports et Transits routiers inter-Etats (PFT). En outre, dans les secteurs de l'énergie et des TIC, l'Union a mis en place respectivement l'initiative régionale pour l'énergie renouvelable (IRED) et le Programme régional de Développement de l'Economie Numérique (PRDEN). Des avancées significatives ont caractérisé la mise en œuvre de ces programmes



malgré quelques lenteurs à déplorer en rapport notamment avec la question du financement des programmes dans les secteurs de l'énergie et des TIC.

**L'intégration sociale** est appréciée à travers la santé, l'éducation et la formation professionnelle, la libre circulation des personnes et le genre. Dans le secteur de la santé, l'analyse de la situation a montré un recul du taux de mortalité infantile en Afrique (38,9 décès en 2022 à 37,9 en 2023), principalement tirée par l'UMA, la SADC et la CAE et une hausse de l'espérance de vie (63,2 ans en 2022 à 64,2 ans en 2023). L'UA a établi le siège de l'Agence africaine du Médicament au Rwanda. La CEDEAO, à travers l'Organisation Ouest-africaine de la Santé (OOAS), a mis en place une plateforme régionale d'alerte précoce (SAP) pour une meilleure gestion des stocks de produits de santé reproductive. L'UEMOA, quant à elle, continue son appui aux États membres dans le cadre du renforcement des capacités du personnel de santé et dans la lutte contre les épidémies.

Dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, l'Afrique demeure toujours le continent le moins alphabétisé du monde avec un taux d'alphabétisation de 78,2% pour la tranche d'âge (15-24). Les actions de l'UA, dans le cadre de l'amélioration et du renforcement du système éducatif ont porté principalement sur la mise en œuvre de la Stratégie continentale pour l'éducation en Afrique 2014-2025. Au niveau de la CEDEAO, les initiatives se rapportent, entre autres, à la formation et l'immersion des jeunes diplômés dans le cadre des Programmes de mobilité académique « Nnamdi Azikiwe » et des bourses de la coopération. Au niveau de l'UEMOA, la Commission a poursuivi ses actions dans le cadre du renforcement du système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en plus de l'harmonisation de l'examen du Baccalauréat. En 2023, le Sénégal a alloué 16,8% du budget global à l'éducation et la formation professionnelle. Cette allocation budgétaire conséquente couplée à l'appui des partenaires techniques et financiers a contribué à la poursuite de la réforme sur la gouvernance des universités publiques.

La libre circulation des personnes est loin d'être effective en Afrique avec seulement quatre (4) États ayant ratifié le Protocole relatif à la libre circulation des personnes au droit de résidence et au droit d'établissement. Cependant, la CEDEAO reste l'exemple à suivre dans le continent en termes de facilitation de la mobilité des personnes. A ce titre, plusieurs initiatives ont été notées, notamment l'adoption de la carte nationale d'identité biométrique dont la mise en œuvre n'est toujours pas effective dans neuf (9) pays de la région et les travaux pour la mise en place de l'ECOVISA. Au niveau de l'UEMOA, la Commission a poursuivi ses travaux en vue de l'institution d'un visa unique pour la libre circulation des personnes non ressortissantes de l'Union avec l'élaboration de quatre (4) projets de textes en cours de finalisation. Le Sénégal enregistre une progression notable dans la mise en œuvre des textes relatifs à la libre circulation dans l'espace UEMOA avec un taux de 75% en 2023 contre 49,4 % en 2022. Cette performance



résulte de la transposition des deux (02) Directives relatives à la libre circulation des pharmaciens et des chirurgiens-dentistes.

En matière d'égalité et d'équité de genre, l'UA continue son action de promotion de l'autonomisation des femmes. A ce titre, la Commission a participé activement à la 67<sup>ème</sup> session de la Commission sur le statut des femmes (CSW67) et à la réunion consultative pour préparer la CSW68 et la Position africaine commune (PAC) sur le thème prioritaire « accélérer la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles en s'attaquant à la pauvreté et en renforçant les institutions et le financement ». Au niveau de l'UEMOA, l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par Décision n°03/2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018, s'est poursuivie en 2023 avec comme axe principal « l'amélioration du cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les Organes de l'Union et dans les États membres ». Ainsi, à travers cet axe, la Commission veille à l'implémentation du Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre (STIG) dans tous les Ministères et institutions des États membres. Le défi majeur du Sénégal porte sur (i) l'accès à des soins et à une éducation de qualité en milieu rural notamment pour les filles (ii) la production de données désagrégées par sexe pour un meilleur ciblage de politiques économiques sensibles au genre.

En somme, le succès de l'intégration africaine dépendra de la volonté politique des Etats, de la mise en place d'infrastructures adéquates et de la capacité de résilience face aux chocs exogènes. Les initiatives comme la ZLECAf montre que le continent avance progressivement vers une plus grande unité, malgré les difficultés rencontrées.



# INTRODUCTION

Le processus d'intégration économique africaine a enregistré des avancées ces dernières années, notamment dans la convergence des économies et dans la mise en œuvre des politiques d'intégration au sein des États. L'année 2023 a été marquée par une période de reprise économique suite aux chocs notés en 2020 et 2022. Ainsi des résultats louables ont été relevés sur le plan de l'intégration macroéconomique, productive, commerciale, infrastructurelle et sociale, sous l'impulsion des institutions et organisations régionales.

La croissance économique du continent a ralenti en 2023, pour ressortir à 3,7% en 2023 contre 4,1% en 2022. Les pressions sur les prix ont porté le taux d'inflation à 17,1% après 14,0% en 2022 en raison principalement de la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires induites par les pénuries de l'offre mais également à la dépréciation des monnaies africaines par rapport au dollar. Les finances publiques ont été particulièrement marquées par une quasi stabilité du déficit budgétaire ressorti en moyenne à 4,3% du PIB contre 4,9% en 2022. En conséquence, le taux d'endettement public quasi stable, est estimé à 64,6% du PIB, après 65% de 2022. Relativement aux échanges extérieurs, le déficit du compte courant s'est atténué en 2023 se chiffrant à 1,8% contre 2,1% en 2022 en raison de la détente des cours des mondiaux ayant favorisé la reprise des exportations des matières premières. Ainsi, les échanges commerciaux intra-africains ont enregistré une croissance de 7,2%, représentant 15% du total des échanges commerciaux du continent.

Cette situation résulte pour l'essentiel, de l'intégration productive qui s'est améliorée en dépit des effets négatifs induits par les changements climatiques. Ces derniers ont occasionné des pertes estimées entre 2 et 5% de leur PIB. Dans le secteur agricole, le continent a progressé avec un score global de 4,56 par rapport à la cible 9,29. Il n'est toujours pas en mesure de respecter les engagements de Malabo. La valeur ajoutée manufacturière du continent représente 13% du PIB en 2023 contre 10,7% en 2013. Par ailleurs, l'intégration sociale reste confrontée à de nombreux défis relativement à l'accès aux soins de santé et à une éducation de qualité, à l'égalité des sexes et à la circulation des personnes. Toutefois, des résultats positifs sont notés à l'égard du taux de mortalité qui s'est replié (38,9 décès en 2022 à 37,9 en 2023) et de l'espérance de vie qui s'est améliorée d'une année (64,2 ans).

Les enjeux de l'intégration restent fortement corrélés à l'état des infrastructures dont la mise en œuvre a enregistré des progrès au cours de cette décennie grâce à des orientations politiques solides. Toutefois, des efforts devront être déployés dans la modernisation des réseaux d'infrastructures physiques. Cette dernière concerne la poursuite du développement dans les secteurs du transport, de l'énergie, des



télécommunications. Les perspectives sont prometteuses au regard des initiatives prises par les institutions régionales à travers des programmes tels que le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique, le Plan Directeur des Infrastructures de la CEDEAO et le Programme économique régional au niveau de l'UEMOA.

La question des pays de l'AES a été abordée dans cette édition, en vue d'analyser les implications de leur retrait de la CEDEAO sur l'économie sénégalaise. Cette troisième édition présente d'une part, la situation en 2023 de chaque dimension sur la base des statistiques disponibles et d'autre part, l'état de mise en œuvre des politiques d'intégration aux niveaux continental, régional et national.





# CHAPITRE I : INTÉGRATION MACROÉCONOMIQUE

La situation des économies africaines est caractérisée, en 2023, par un ralentissement de la croissance économique du continent qui est ressortie à 3,1% contre 4,1% en 2022. Le ralentissement est consécutif aux replis observés dans les principales économies, notamment l'Afrique du Sud (1,3 point de pourcentage) et le Nigéria (0,4 point de pourcentage), respectivement entre 2022 et 2023. Dans ce contexte, le taux d'inflation est ressorti à 17,1% en 2023 contre 14% en 2022 principalement de la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires induites par les pénuries de l'offre mais également à la dépréciation des monnaies africaines par rapport au dollar.

Les finances publiques ont été particulièrement marquées en 2023 par une quasi stabilité du déficit budgétaire ressorti en moyenne à 5% du PIB contre 4,9% en 2022, en lien avec la poursuite des efforts de mobilisation des recettes et de réduction des dépenses publiques. Le taux d'endettement public est estimé à 66% du PIB en 2023, en légère augmentation par rapport à son niveau de 2022 (65%). Le déficit du compte courant s'est atténué en 2023 se chiffrant à 1,7% contre 2,1% en 2022 en raison des détentes des marchés mondiaux ayant favorisé la reprise des exportations des matières premières.

Cependant, il convient de signaler que cette situation cache des disparités entre régions en relation avec un certain nombre de facteurs comme la structure économique, la situation sécuritaire, politique et climatique.

## I.1. DYNAMIQUE DES ÉCONOMIES DANS LES CER



### *I.1.1. Taux de croissance*

Le ralentissement de la croissance économique du continent en 2023 (3,7% en 2023 contre 4,1% en 2022) s'explique par une baisse de l'activité économique dans la plupart des CER atténuée par les performances de la CAE-5 (+0,1 pp). Le repli le plus significatif est noté à la SADC (-1,2 pp), à l'UMA (-0,5 pp) et à la CEMAC (-0,4 pp).

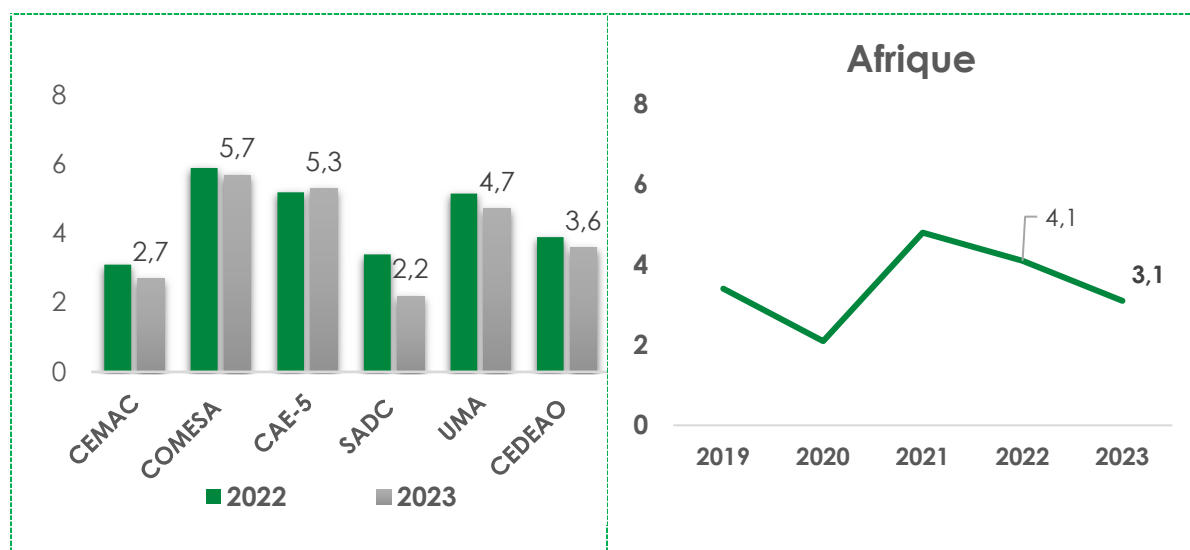


Pour la SADC, le ralentissement de l'activité s'explique principalement par les difficultés observées en Afrique du Sud dans les secteurs de l'énergie, des mines et des transports. Quant à la CEMAC, l'activité modérée s'explique par la contraction de la production pétrolière notamment en Guinée équatoriale.

Le COMESA et la CEDEAO ont, pour leur part, enregistré des baisses de taux de croissance qui sont passés respectivement de 5,9% et 3,9% en 2022 à 5,7% et 3,6% en 2023. L'activité dans ces régions est particulièrement affectée par les défis sécuritaires.

Par contre, la CAE est la seule région ayant connu une augmentation (+0,1 pnb) du taux de croissance avec 5,3% en 2023 contre 5,2% en 2022. Cette légère amélioration est due aux bonnes performances des pays à croissance rapide, notamment le Rwanda (8,2%) et la Tanzanie (5,3%). Toutefois les performances ont été plus ou moins atténuées par les problèmes de finances publiques en Ethiopie et au Kenya et par l'instabilité sécuritaire au Soudan.

**Graphique 1 : Évolution du taux de croissance du PIB réel**



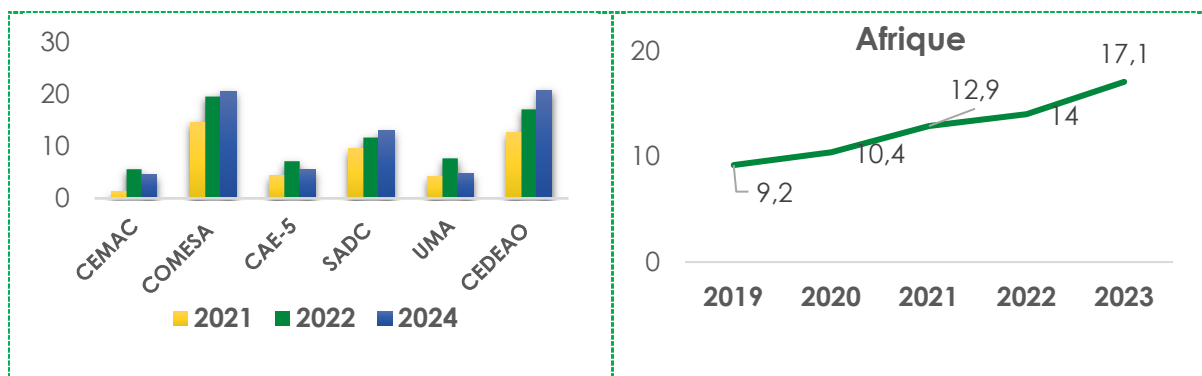
**Source:** PEM, FMI, PER BAD, 2024

### 1.1.2. Inflation

En 2023, les tensions inflationnistes se sont maintenues sur le continent avec un taux moyen annuel de 17,1% après 14,0% en 2022, soit une augmentation de 3,1 pp imputable à la hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires mais également à la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales. L'inflation est plus élevée au sein de la COMESA (23,9%) tirée par le Zimbabwe (29,4%) et de la CEDEAO (20,8%) tirée par le Ghana (39,2%) et le Nigéria (24,7%). Elle a été mieux maîtrisée dans la CEMAC (5,1%) et l'UMA (6,4%).



**Graphique 2 : Evolution de l'inflation**

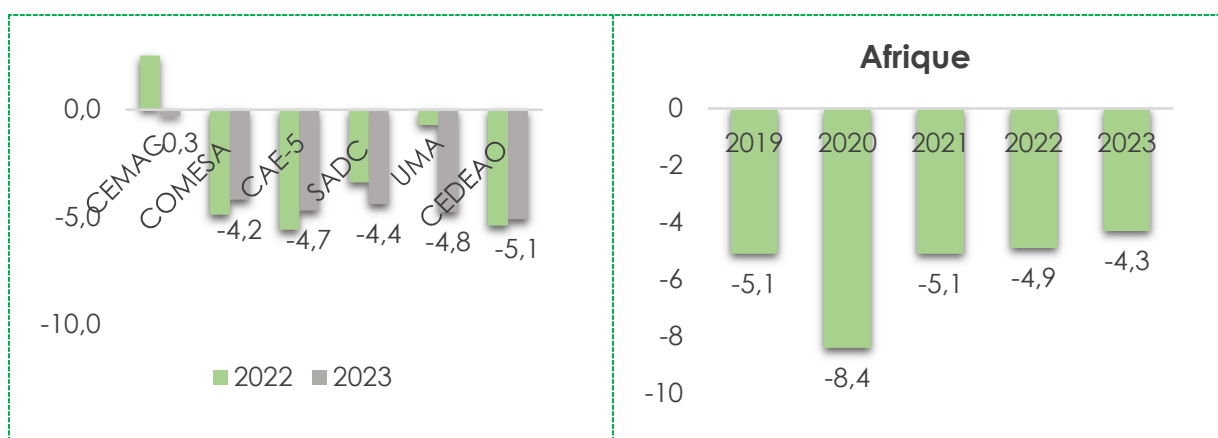


**Source:** PEM, FMI, PER BAD, 2024

### 1.1.3. Situation des finances publiques

La gestion des finances publiques en Afrique en 2023 est caractérisée par une légère diminution du déficit budgétaire en raison des efforts de mobilisation de ressources et à la rationalisation des dépenses publiques. Le déficit global est ressorti à 4,3% en 2023 contre 4,9% en 2022. Le niveau des déficits publics dans certains CER en 2023 s'est situé au-delà de 4% du PIB avec la CEDEAO qui enregistre le taux le plus élevé avec 5,1%. Pour les autres CER, le déficit en 2023 se situe à 4,8% pour l'UMA, 4,7% pour la CEA et 4,2% pour la COMESA. Par contre, la CEMAC s'est distinguée particulièrement avec un déficit presque nul de 0,3%.

**Graphique 3 : Évolution des déficits publics**

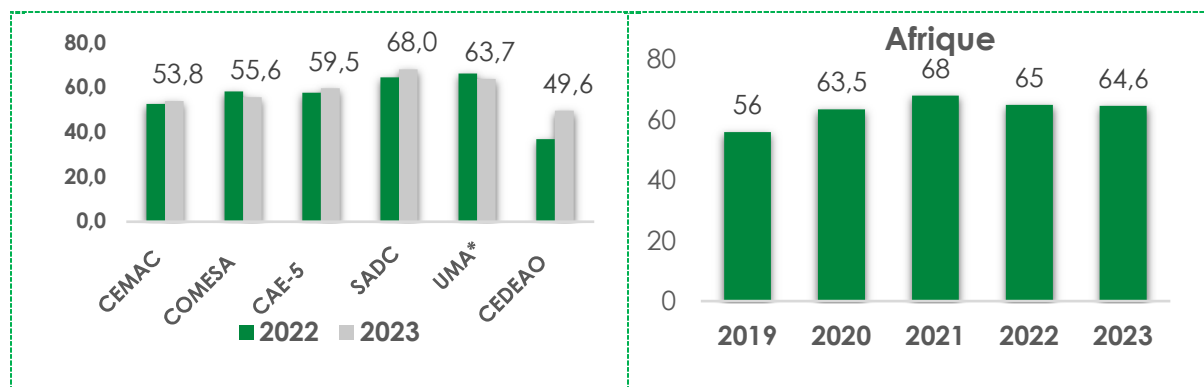


**Source:** PEM, FMI, PER BAD, 2024

Face aux besoins de financement, le taux d'endettement public est resté à des niveaux considérables se situant à 64,6% du PIB en 2023, en légère baisse par rapport à son niveau de 2022 (65%). La SADC enregistre le taux d'endettement le plus élevé avec 68,0% du PIB en 2023, suivie par l'UMA (63,7%). Le niveau d'endettement est compris entre 50% et 60% pour les autres CER respectivement la CAE (59,5), la COMESA (55,6%), la CEMAC (53,8%) et la CEDEAO (49,6%). Pour cette dernière, malgré qu'elle ait le niveau d'endettement le plus bas du continent en 2022, le taux a augmenté de près de 12,8 points en 2023.



**Graphique 4 : Évolution du taux d'endettement public**



Source: PEM, FMI, PER BAD, 2024

## I.2. DYNAMIQUE DES ÉCONOMIES DE LA CEDEAO



En 2023, l'environnement macroéconomique de la CEDEAO a été marqué principalement par le renforcement de la résilience économique, de la stabilité des prix et des taux de change, par des efforts d'assainissement budgétaires et une politique monétaire adaptée en vue de répondre aux pressions inflationnistes.

Malgré ces signes de résilience, le cadre macroéconomique est marqué par un léger ralentissement de la croissance qui s'est établie à 3,6% en 2023 contre 3,9% en 2022. La croissance est ressortie à 3,1% en 2023 contre 3,4% en 2022 dans la ZMAO et à 5,7% en 2023 comme en 2022 dans l'UEMOA. L'inflation moyenne annuelle a connu une hausse, s'établissant à 20,8% en 2023 contre 17,1% en 2022. Elle est restée plus élevée dans les pays de la ZMAO (26,4%) et a été plus stable en zone UEMOA (3,8%). La gestion des finances publiques des États reste marquée en 2023 par une amélioration du déficit budgétaire (dons compris) qui passe de 5,9% du PIB en 2022 à 5,1% en 2023 avec une hausse du taux d'endettement public qui s'est établi à 49,9% en 2023 contre 36,8% en 2022.

Le déficit du compte courant s'est dégradé pour ressortir à 1,9% du PIB contre 1,7% en 2022<sup>1</sup> et le solde global de la balance des paiements est ressorti avec un déficit de 1,2% contre un excédent de 0,3% en 2022. L'orientation de la politique monétaire a été généralement stricte, la plupart des Banques centrales ayant relevé leurs taux d'intérêt pour contenir les pressions inflationnistes. La situation monétaire est caractérisée par une augmentation de 34,4% de la masse monétaire en décembre 2023, sous l'effet de la progression des avoirs extérieurs nets (AEN) et des avoirs intérieurs nets (AIN), en particulier dans la ZMAO.

<sup>1</sup> Rapport intérimaire de la Commission de la CEDEAO, décembre 2024

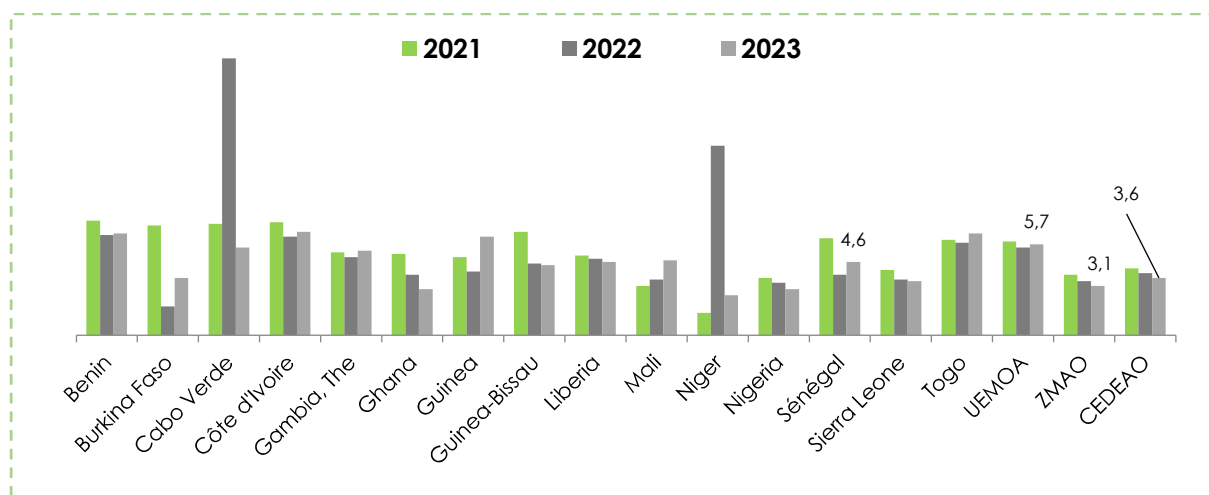


Cependant, les réserves extérieures se sont contractées dans certains États membres en raison des besoins d'importations mais surtout de remboursement de la dette extérieure.

### 1.2.1. Évolution de la croissance au sein de la CEDEAO

En 2023, la croissance des économies a connu un léger ralentissement avec un taux de croissance du PIB réel estimé à 3,7% en 2023 contre 3,9% en 2022 en raison de la baisse de performance des secteurs agricole et industriel. En effet, ce ralentissement s'explique par le repli dans la ZMAO (3,1% en 2023 contre 3,4% en 2022) et dans l'UEMOA (5,3% en 2023 contre 5,5% en 2022). Après un fort taux de croissance de 17,4% en 2022, le Cabo Verde a enregistré une croissance de 5,1% en 2023.

**Graphique 5 : Évolution du taux de croissance du PIB réel des États membres de la CEDEAO**



**Source :** Rapport intérimaire, CEDEAO décembre 2024, auteur, RSM UEMOA décembre 2024

Au sein de l'UEMOA, l'activité économique s'est améliorée dans tous les États à l'exception du Niger où elle a connu un ralentissement prononcé (2,5% en 2023 contre 11,9% en 2022). Ainsi, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo ont enregistré des taux supérieurs à 6%. La Guinée Bissau, le Mali et le Sénégal ont enregistré un taux situé entre 4 et 5%. Le Burkina Faso, le Ghana ont réalisé un taux inférieur à 4%.

La ZMAO a enregistré une croissance estimée à 3,1% en 2023 contre 3,4% en 2022 en liaison avec le ralentissement de l'activité au Nigéria et au Ghana qui ont enregistré un taux de 2,9% contre respectivement 3,3% et 3,8% en 2022 suite à la baisse des productions pétrolière et agricole.

### 1.2.2. Évolution de l'inflation au sein de la CEDEAO

Les pressions sur les prix à la consommation sont restées globalement fortes dans la CEDEAO avec un taux d'inflation de 20,8% en 2023 contre 17,1% en 2022 en lien avec la hausse des prix dans la ZMAO (26,4%). Par contre, les pays de l'UEMOA (3,8%) et le Cabo Verde (3,7%) continuent d'enregistrer une inflation faible.



**Tableau 1 : Évolution du taux d'inflation en moyenne annuelle**

ANNÉE	2020	2021	2022	2023
UEMOA	2,1	3,6	7,4	3,7
ZMAO	12,7	16	20,1	26,4
CEDEAO	10,4	13,2	17,1	19,8

**Source :** Rapport intérimaire, CEDEAO décembre 2024, auteur, RSM UEMOA décembre 2024

L'inflation dans la ZMAO s'est fortement intensifiée avec un taux de 26,4% en 2023 contre 20,1% en 2022. Cette hausse est portée par plusieurs facteurs notamment la dépréciation du taux de change, l'augmentation des prix du carburant, de l'énergie et des denrées alimentaires. Les taux les plus élevés ont été enregistrés en Sierra Leone (54,7%), au Ghana (39,2%) et au Nigéria (24,7%).

Par contre, pour la zone UEMOA, l'inflation a connu une tendance baissière avec 3,8% en 2023 après 7,4% en 2022. Cette détente s'explique principalement par le resserrement de la politique monétaire de la BCEAO, par les mesures des États pour soutenir le pouvoir d'achat et par la bonne production agricole.

### **1.2.3. Situation des finances publiques au sein de la CEDEAO**

Au titre des finances publiques, l'exécution budgétaire de 2023 a été marquée par une légère amélioration du déficit budgétaire moyen des États membres de la CEDEAO qui s'est établi à 5,1% du PIB en 2023 contre 5,9% en 2022. Le déficit moyen des pays de la ZMAO s'est stabilisé à 5,0% en 2023 comme l'année précédente. De même dans l'UEMOA, le déficit budgétaire est passé de 6,7% à 5,3%. L'analyse montre que l'ensemble des pays de l'UEMOA ont réduit leur déficit à l'exception de la Guinée Bissau et le Sénégal qui affiche, pour sa part, le déficit le plus élevé avec 10,1%<sup>2</sup>, selon le dernier cadrage macroéconomique d'octobre 2024.

**Tableau 2 : Déficit budgétaire (y compris dons) en pourcentage du PIB de la CEDEAO**

ANNÉE	2020	2021	2022	2023
UEMOA	5,7	5,6	6,7	5,3
ZMAO	4,6	4,4	5,0	5,0
CEDEAO	4,9	4,7	5,9	5,1

**Source :** Rapport intérimaire, CEDEAO décembre 2024, auteur, RSM UEMOA décembre 2024

Le taux d'endettement public de la région est ressorti à la hausse à 49,9% en 2023 contre 36,8% en 2022 en lien avec la dépréciation du taux de change et la titrisation des avances au Nigéria. Dans la ZMAO, il s'est établi à 46,7% du PIB contre 30,3% en 2022 tiré par l'augmentation de l'encours de la dette nigériane.

<sup>2</sup> Chiffre provisoire, Rapport de l'IGF sur la situation des finances publiques, septembre 2024



Au niveau de l'UEMOA, le ratio dette/PIB a augmenté pour atteindre 59,5% en 2023 contre 57,6% en 2022 en raison d'importants financements de projets d'infrastructures. Le Sénégal (83,7%<sup>3</sup>) et la Guinée Bissau (81,7%) ont enregistré des taux d'endettement supérieurs à 70%.

**Tableau 3 : Évolution du taux d'endettement public dans la CEDEAO (2020-2023)**

ANNÉE	2020	2021	2022	2023
UEMOA	49,8	54,4	57,6	59,5
ZMAO	29,1	29,6	30,3	46,7
CEDEAO	34	35,3	36,8	49,9

**Source :** Rapport intérimaire, CEDEAO décembre 2024, auteur, RSM UEMOA décembre 2024

### 1.2.4. Situation monétaire

La conduite des politiques monétaires a été particulièrement stricte dans la région en raison des pressions inflationnistes. Par conséquent, la plupart des banques centrales ont relevé leur taux directeur pour lutter contre l'inflation. La BCEAO a relevé cumulativement son taux directeur de 25 points de base en 2023, portant le taux de soumission minimal et le taux du guichet de prêt marginal à 3,5 % et 5,5 % respectivement. Le ratio des réserves obligatoires pour les banques est toutefois resté inchangé à 3,0%.

En revanche, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) est la seule institution à maintenir son principal taux directeur durant la majeure partie de l'année avant de le réduire de 11,5% à 11,0% en septembre 2023.

La masse monétaire au niveau régional a augmenté de 34,4% en 2023 contre 17,6% en 2022, sous l'effet cumulé des hausses de la masse monétaire au niveau de la ZMAO et de l'UEMOA. Au niveau de la ZMAO, la masse monétaire a connu une croissance de 47,6% en 2023, contre 19,7% en 2022 en lien avec les hausses des créances publiques (+33,8%), des créances au secteur privé (+48,4%) et des avoirs extérieurs nets (AEN) (+74,1%). Ces évolutions sont similaires à celles notées dans l'UEMOA à l'exception des AEN. La hausse de la masse monétaire (+3,5%) est expliquée par les créances publiques (+16,5%) et privées (+10,2%) et est atténuée par la contraction des AEN en 2023 (-74,2%).

<sup>3</sup> Chiffre provisoire, Rapport de l'IGF sur la situation des finances publiques, septembre 2024



### I.3. Etat de la convergence macroéconomique au sein de la CEDEAO



Cette partie fait le point sur les performances des critères de convergence des États membres, au titre de l'année 2023. La nouvelle Feuille de route pour le lancement de l'ECO et le nouveau Pacte (PCSM) exigent aux États membres de respecter de manière soutenable l'ensemble des critères de convergence sur une période de trois ans d'ici le 31 décembre 2026. Les critères de convergence macroéconomique sont axés sur la maîtrise du déficit budgétaire, la stabilité des prix, la limitation du financement du déficit budgétaire par la banque centrale, la couverture des importations des biens et services par les réserves extérieures brutes. L'accent est également mis sur la maîtrise du niveau d'endettement et de la variation du taux de change nominal dans une bande qui n'érode pas la valeur de la monnaie.

Il ressort de l'évaluation de l'état de la convergence au titre de l'année 2023 que l'atteinte de l'objectif de convergence demeure préoccupant au regard des résultats. En effet, aucun État n'a respecté l'ensemble des six (6) critères tout comme en 2022.

Le Sénégal a respecté trois (03) critères de convergence (variation du taux de change, réserves extérieures brutes, financement du déficit par la Banque centrale). Les critères portant sur le déficit budgétaire global, l'inflation et la dette publique n'ont pas été respectés.

#### ***1.3.1. Critères de premier rang***

Au titre des critères de premier rang, le Cabo Verde est le seul État à satisfaire tous les critères. Le nombre d'États membres ayant respecté au moins trois (3) est passé de quatre (4) pays en 2022 à sept (Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Niger et Togo), reflétant en grande partie l'amélioration de la performance au titre des critères relatifs à l'inflation et au déficit budgétaire. En outre, en 2023, trois (3) États membres ont respecté la norme relative au déficit budgétaire, tandis que six (6) ont satisfait au critère relatif à l'inflation.





**Tableau 4** : Évolution des critères de premier rang au sein de la CEDEAO (2021–2023)

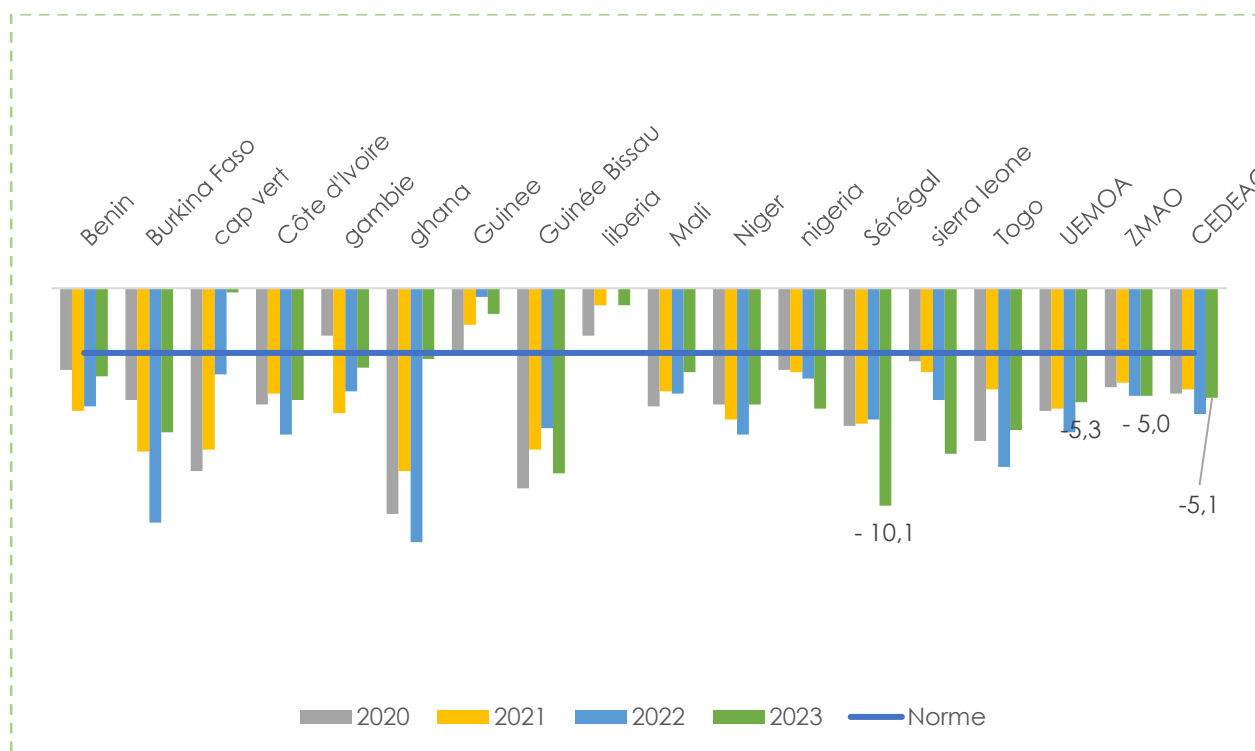
CRITERES DE PREMIER RANG	NORME	NIVEAU DE PERFORMANCE			NOMBRE DE PAYS AYANT RESPECTE LES CRITERES		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Déficit budgétaire global, dons compris en % PIB	≤3%	4,6	5,4	5	2	2	3
Taux d'inflation moyen annuel	≤5%	13,2	17,2	20,9	9	2	6
Financement déficit par la Banque centrale	≤10%	13,7	70,9	9,9	12	11	12
Réserves Extérieures Brutes/d'importation)	≥3	6,7	5,8	5,6	15	14	13

**Source** : Rapport intérimaire, CEDEAO décembre 2024, auteur, RSM UEMOA décembre 2024

• **Déficit budgétaire global dons compris en % du PIB (≤3)**

À l'instar des années précédentes, le respect du critère relatif au déficit budgétaire reste un défi. En 2023, seuls trois (3) pays, le Cabo Verde, le Libéria et la Guinée ont satisfait à ce critère contre deux (2) en 2022. Le Sénégal n'a pas respecté ce critère en 2023.

**Graphique 6** : Évolution du déficit budgétaire, dons compris des Etats de la CEDEAO (2021-2023)



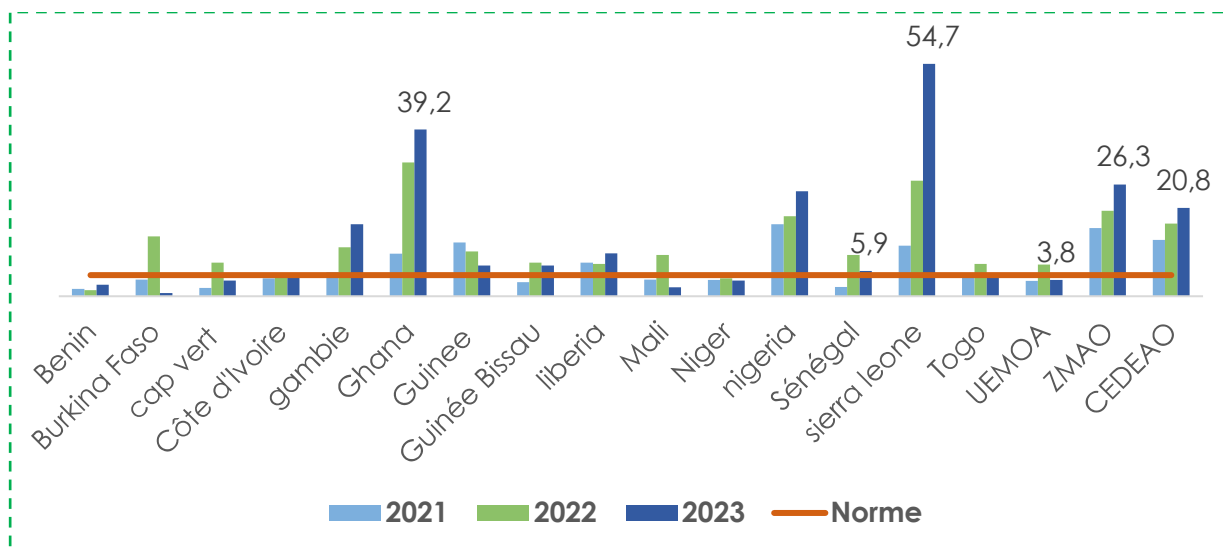
**Source** : Rapport intérimaire, CEDEAO décembre 2024, auteur, RSM UEMOA décembre 2024



## • Taux d'inflation en moyenne annuelle ( $\leq 5\%$ maximum)

En 2023, le critère relatif à l'inflation a enregistré une performance avec six (6) pays qui l'ont respecté contre seulement deux (2) en 2022. Cinq (5) pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Niger) et le Cabo Verde ont respecté ce critère en 2023. Pour la ZMAO, aucun pays n'a respecté la norme comme dans les années précédentes avec des taux largement supérieurs à la norme. Le Sénégal avec un taux de 5,9% a manqué la cible de 5% en 2023.

**Graphique 7 : Évolution du taux d'inflation annuel moyen**

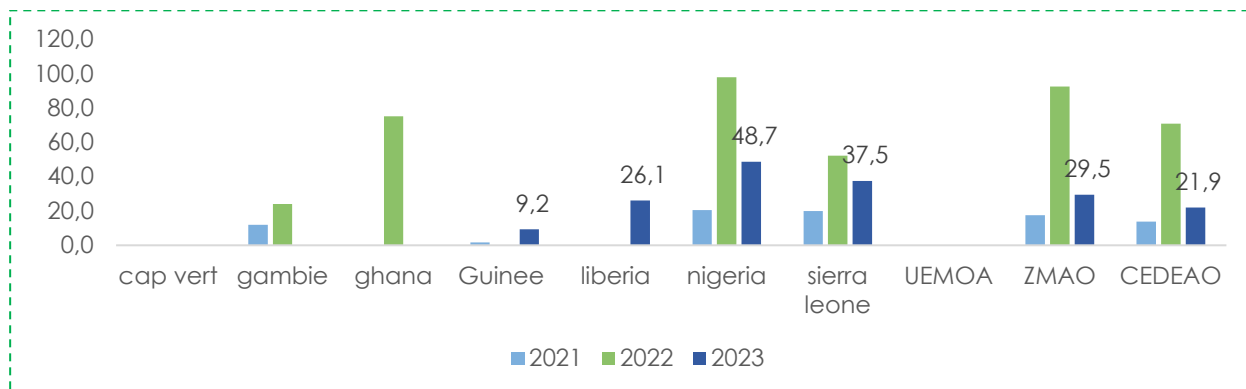


**Source :** Rapport intérimaire, CEDEAO décembre 2024, auteur, RSM UEMOA décembre 2024

## • Financement du déficit budgétaire par la banque centrale ( $\leq 10\%$ )

Le critère relatif au financement du déficit par la banque centrale est habituellement respecté par les pays de l'UEMOA et le Cabo Verde qui ont abandonné ce type de financement. Globalement, le taux de financement du déficit dans la CEDEAO se situe à 21,9% en 2023, tiré principalement par les pays de la ZMAO. Ainsi, seuls trois (3) pays (Libéria, Nigéria et Siéra Léone) ont manqué la cible contre quatre (4) en 2022.

**Graphique 8 : Financement du déficit budgétaire par la banque centrale**



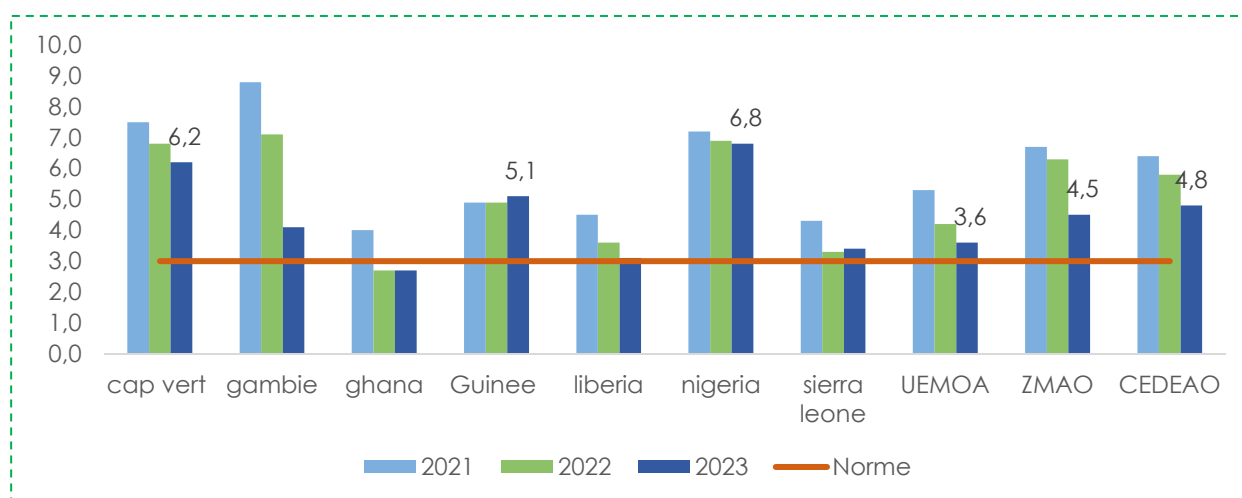
**Source :** Rapport intérimaire de la CEDEAO décembre 2024, auteur, RSM UEMOA décembre 2024



## • Réserves extérieures brutes $\geq$ 3 mois de couverture des importations

En 2023, l'analyse des réserves extérieures brutes des pays de la CEDEAO montre une détérioration du critère s'établissant à 4,3 mois d'importations contre 5,8 mois en 2022. Treize (13) pays ont rempli ce critère contre quatorze (14) en 2022. En effet, les réserves extérieures des banques centrales ont été impactées par les volatilités des monnaies locales sur les marchés des changes et d'autres chocs extérieurs. La ZMAO enregistre une meilleure performance en 2023 avec 4,5 mois d'importations tirée principalement par le Nigéria (6,8 mois), suivi par le Cabo Verde (6,2 mois) contre une performance moins importante pour les pays de l'UEMOA qui sont presque à la limite de la norme (3,6 mois).

**Graphique 9 : Évolution des réserves brutes de changes en mois d'importations**



**Source :** Rapport intérimaire, CEDEAO décembre 2024, auteur, RSM UEMOA décembre 2024

### 1.3.2. Critères de second rang

S'agissant des critères de convergence de second rang, onze (11) Etats ont rempli le critère relatif à la variation du taux de change et dix (10) ont respecté celui relatif à la dette publique. Sur ce dernier, seuls le Sénégal et la Guinée Bissau ont raté la cible en 2023 dans la zone UEMOA.

**Tableau 5 : Évolution des critères de second rang au sein de la CEDEAO (2021 – 2023)**

CRITERES DE SECOND RANG	NORME	PERFORMANCE			NOMBRE DE PAYS AYANT RESPECTES LE CRITERE		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Variation des taux de change nominal	$\pm 10\%$	-9,3	-5,5	-24,3	13	11	11
Ratio Dette publique (en % du PIB)	$\leq 70\%$	35,3	36,8	50,7	12	11	10

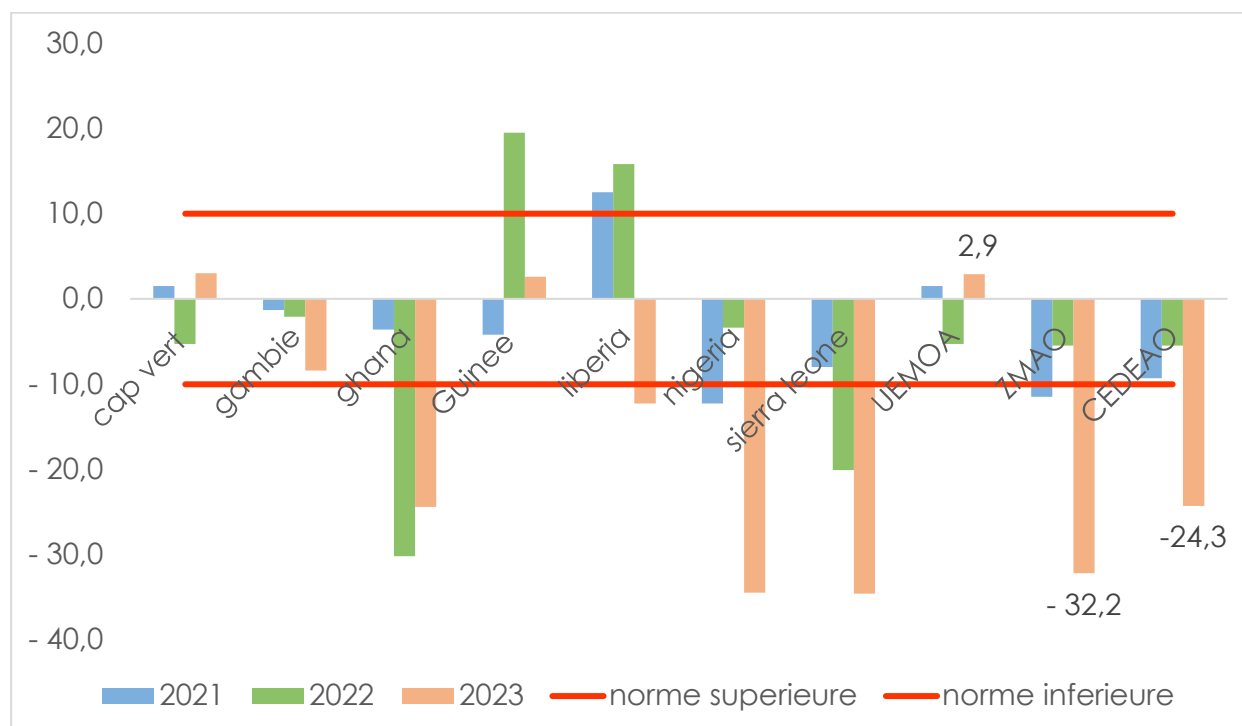
**Source :** Rapport intérimaire, CEDEAO décembre 2024, auteur, RSM UEMOA décembre 2024



## • Variation du taux de change nominal ( $\pm 10\%$ )

S'agissant du critère relatif à la stabilité du taux de change nominal, il suggère que la monnaie devrait varier dans une fourchette de  $\pm 10\%$  par rapport à la période précédente et à l'UCAO. Ainsi, la plupart des monnaies nationales fluctuent constamment par rapport à l'UCAO. En effet, le F CFA (2,9%), l'Escudo (3%), le franc guinéen (2,6%) et le dalassi (8,4%) ont varié à l'intérieur des bornes définies par le critère. Par contre, la Leone (-34,6%), le Naira (-34,5%), le Cedi (-24,4%) et le dollar libérien (-12,3%) n'ont pas respecté la cible.

**Graphique 10** : Évolution du taux de change nominal (2021-2023)



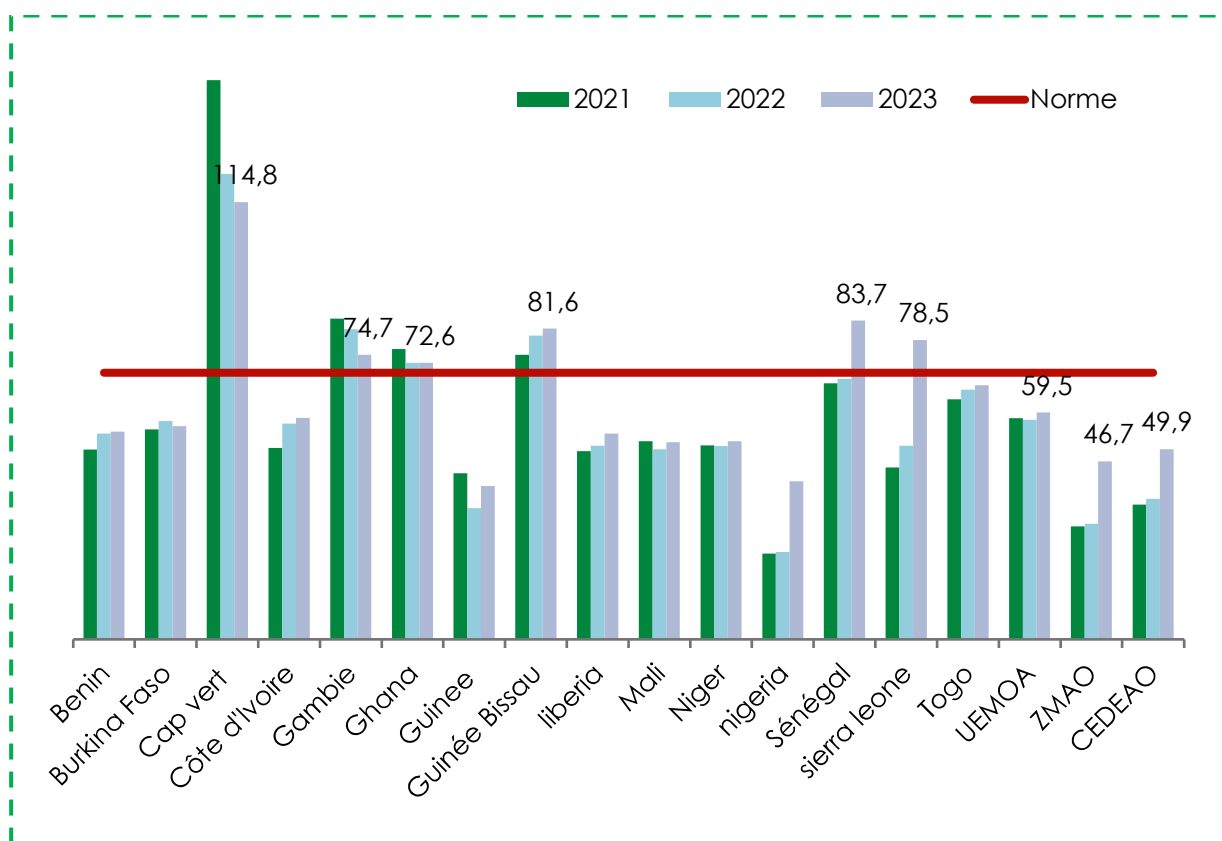
**Source** : Rapport intérimaire, CEDEAO décembre 2024, auteur, RSM UEMOA décembre 2024

## • Ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal ( $\leq 70\%$ )

Le critère relatif à la dette publique a connu en 2023 une détérioration avec dix (10) pays ayant enregistré des taux d'endettement inférieurs à 70% contre onze (11) en 2022. Au sein de l'UEMOA, six (6) pays ont respecté la norme, la Guinée Bissau (81,6%) et le Sénégal (83,7%) ont enregistré des taux supérieurs à la norme. Dans la ZMAO, la Gambie et le Ghana ont connu des taux se situant au-dessus de la norme, soit respectivement 76,4% et 72,6%. Toutefois, le taux d'endettement de la ZMAO est largement en dessous de la norme avec un taux de global de 46,7%.



**Graphique 11** : Évolution du taux d'endettement public (2021 - 2023)



**Source** : Rapport intérimaire, CEDEAO décembre 2024, auteur, RSM UEMOA décembre 2024

## I.4. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTÉGRATION



La promotion de l'intégration financière est l'objectif phare de l'UA. Elle est définie à travers le « Moonshot » 2 du second plan décennal « l'Afrique est plus intégrée et connectée ». A cet effet, les institutions financières de l'Union africaine (AUI), qui incluent la Banque centrale africaine (BCA), le Fonds monétaire africain (FMA), la Banque africaine d'investissement (BAI) et la Bourse panafricaine (PASE), constituent l'un des projets phares de l'Agenda 2063 pour la réalisation de ses objectifs de développement inclusif et durable. Ainsi, en 2023, des progrès ont été notés dans le cadre de ces institutions financières africaines mais également, en ce qui concerne l'agence africaine de notation du crédit.



**Tableau 6** : Etat de mise en œuvre des programmes de l'UA

PROJETS	ACTIVITES ANTERIEURES	MISE A JOUR 2023
<b>Banque africaine d'investissement</b>	<p>2009 : adoption du Protocole de la Banque africaine d'investissement (Assembly/AU/ Dec.212 (XII))</p> <p>Février 2010 : adoption des Statuts (Assembly/AU/Dec.286 (XIV))</p>	<p>Vingt-deux (22) signatures dont le Sénégal et six (6) ratifications (Bénin, Burkina Faso, Tchad, Lybie, Togo, Congo) des instruments juridiques de la BAI ont été enregistrées</p>
<b>Fonds monétaire africain</b>	<p>Mise en place du Mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP) pour le suivi de la convergence macroéconomique</p>	<p>En août 2023, l'Assemblée des gouverneurs a demandé à la Commission de l'Union africaine et au secrétariat de l'Association des banques centrales africaines (ABCA) d'activer le mécanisme d'évaluation par les pairs pour le suivi de la convergence macroéconomique.</p>
<b>Institut monétaire africain</b>		<p>Les statuts ont été approuvés en août 2023 et soumis à l'examen de la 4e session extraordinaire du CTS en octobre 2023</p>
<b>Bourse panafricaine</b>	<p>2022 : signature du protocole d'accord en à Lusaka (Zambie)</p>	<p>La Commission de l'UA et l'Association des bourses africaines (ASEA) ont continué à renforcer leur collaboration. La bourse relie désormais neuf (9) bourses de valeurs africaines.</p>
<b>Agence africaine de notation de crédit</b>	<p>2017 : décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.631 (XXVIII) adoptée au cours de la 28e Session ordinaire</p>	<p>La 6e session ordinaire du CTS sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration a approuvé la mise en place d'une Agence de notation de crédit pilotée par le secteur privé, sans incidence budgétaire pour les États membres.</p>

**Source** : UA, 2023



Dans la **CEDEAO**, la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route, adoptée depuis juin 2021 a enregistré des progrès y relatifs et des activités nécessaires à la réalisation de l'objectif de lancement de l'ECO. Pour rappel, le coût total est estimé à 17.855.431 dollars US, dont un montant de 10.299.422 dollars US pour l'exécution des activités prioritaires. Sur l'année 2023, les activités menées sont consignées dans le tableau suivant :

**Tableau 7 : Principaux programmes de la Nouvelle Feuille de route pour le lancement de l'ECO**

PROGRAMMES	ACTIVITES RÉALISÉES
<b>Convergence et stabilité macroéconomiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Définition de la notion de majorité dans le pacte de Convergence ne faisant pas l'objet de consensus</li><li>- Programmes pluriannuels de convergence : lors de sa 65<sup>ème</sup> Session ordinaire le 07 juillet 2024, la Conférence a invité tous les États membres à préparer et à transmettre leurs PPCM à la Commission pour la période 2025-2029 au plus tard le 31 octobre 2024</li><li>- Missions conjointes auprès de tous les Etats membres, à l'exception du Burkina Faso, du Mali et du Niger.</li></ul>
<b>Cadre institutionnel et juridique de l'union monétaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Détermination de la taille et la répartition du capital de la BCAA : le capital de 187 millions USD a été retenu par le CdG avec comme clé de répartition 50% à répartir de façon égalitaire entre les Etats membres, 25% en fonction du PIB nominal et 25% en fonction de la population ; le capital et la clé de souscription ont été incorporés dans les projets de statuts de la BCAA qui sont actuellement en cours de formulation</li><li>- Mise en commun des réserves pour la BCAA : le montant de 4,5 milliards USD a été arrêté avec la même clé de répartition que pour le capital a été retenue ; l'échelonnement du paiement des réserves est étalé sur une période de 5 ans</li><li>- <i>Élaboration et adoption du Protocole sur l'Union Monétaire de la CEDEAO et des Statuts de la BCAA</i></li><li>- <i>Désignation du pays hôte de la BCAA</i></li></ul>
<b>Cadre de politique de change</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Harmonisation des réglementations régissant les transactions courantes et de capital</li><li>- Création du Mécanisme de change de la CEDEAO (MCC)</li><li>- Harmonisation des régimes de change</li></ul>
<b>Cadre de politique monétaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Elaboration et adoption des textes régissant la politique monétaire de la BCAA</li><li>- Préparation et validation du cadre commun de politique monétaire</li></ul>
<b>Harmonisation des normes et pratiques statistiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Adoption d'une plateforme commune pour la présentation des comptes nationaux</li><li>- Harmonisation des statistiques de la balance des paiements</li></ul>



PROGRAMMES	ACTIVITES RÉALISÉES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmonisation des statistiques monétaires et financières, des indices de prix à la consommation (IPC), et des statistiques des finances publiques</li> </ul>
<p><b>Cadre de l'intégration financière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmonisation du cadre réglementaire et de supervision des institutions financières bancaires et non bancaires</li> <li>- Promotion de l'intégration des marchés financiers</li> <li>- Création du Fonds de Garantie des dépôts au sein de la CEDEAO</li> <li>- Interconnexion des bureaux d'informations sur les crédits (BIC)</li> </ul>
<p><b>Interconnexion des systèmes de paiements</b></p>	<p>L'AMAO a répondu aux recommandations du Comité des Gouverneurs en clarifiant le statut juridique d'AfricaNenda et en mettant à jour la signature d'un protocole d'accord (MoU).</p>
<p><b>Harmonisation des cadres des finances publiques</b></p>	<p>Préparation et adoption du cadre réglementaire pour l'harmonisation de la gestion de la dette publique ; du cadre juridique harmonisé relatif à la comptabilité publique, des lois de finances publiques, du processus budgétaire et de la nomenclature ; des textes à la passation des marchés publics au sein de la CEDEAO</p>
<p><b>Stratégie de communication de la monnaie unique</b></p>	<p>La stratégie doit tourner autour de la détermination de la valeur de l'ECO</p>
<p><b>Lancement de l'ECO</b></p>	<p>Les différentes activités du Comité de Haut Niveau pour les modalités pratiques pour le lancement de l'ECO ont eu plusieurs résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mémoire sur les modalités pratiques pour la sélection des pays candidats à l'Union monétaire ;</li> <li>- Projet d'Acte additionnel définissant les modalités de participation des États membres à l'Union monétaire à sa première session ordinaire de 2025 ; et</li> <li>- Estimations des coûts, des sources et des modalités de financement pour la mise en œuvre des réformes et des institutions nécessaires au lancement de l'ECO.</li> </ul>





# CHAPITRE II : INTÉGRATION PRODUCTIVE

L'intégration productive fait référence au degré de complémentarité des capacités de production d'un pays par rapport à d'autres pays de la zone, ou d'une région par rapport aux autres régions de la zone intégrée. Cette complémentarité lui permet de se spécialiser aux étapes de production où elle dispose d'un avantage comparatif bénéficiant d'économies d'échelle. Ainsi, la dimension productive de l'intégration régionale rend compte de l'efficacité et de l'efficience de l'intégration des pays et des zones dans les chaînes de valeur régionale et continentale. Elle est souvent appréhendée à travers les sous-dimensions environnement, agriculture et industrie. Aussi, conviendra-t-il, dans ce qui suit, d'analyser l'état de mise en œuvre des politiques et programmes intégrateurs de chaque sous-dimension, au niveau continental, régional et national.

## II.1. ENVIRONNEMENT



L'Afrique se trouve à un tournant décisif dans un contexte où les effets du changement climatique ne cessent de se manifester à l'échelle mondiale. Selon le rapport des NU, 2023<sup>4</sup>, ces effets occasionnent pour les pays africains des pertes estimées entre 2 et 5% de leur PIB. D'après l'Organisation météorologique mondiale (OMM, 2024), le coût de l'adaptation en Afrique subsaharienne est compris entre 30 et 50 milliards USD par an pour la prochaine décennie. De plus, près de 118 millions de personnes extrêmement pauvres seront exposées à la sécheresse, aux inondations et aux chaleurs extrêmes en Afrique si des initiatives en matière d'adaptation adéquate ne sont pas prises. La plupart des États allouent jusqu'à 9% de leur budget à la lutte contre les phénomènes climatiques extrêmes, ce qui reste insuffisant.

### II.1.1. Situation de l'environnement en Afrique

Le continent africain reste très vulnérable au changement climatique même si sa contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (environ 4%) reste la plus faible. Le taux d'élévation du niveau de la mer autour de l'Afrique est proche

---

<sup>4</sup> Rapport des Nations Unies, 2023



ou légèrement supérieur au taux moyen mondial qui est de 3,4 mm par an (Rapport sur l'état du climat en Afrique, 2023). Il ressort également que l'année 2023 a été l'une des années les plus chaudes depuis 124 ans en Afrique. Le continent s'est réchauffé à un rythme légèrement plus rapide que la moyenne mondiale, à raison d'environ +0,3 °C par décennie entre 1991 et 2023. Des vagues de chaleur meurtrières ont entraîné des sécheresses prolongées dans certaines régions du Maroc, de l'Algérie et du Nigéria. La Zambie a connu la pire sécheresse des 40 dernières années touchant huit (8) provinces sur dix (10) et environ six (6) millions de personnes.

L'Afrique a également subi d'autres phénomènes environnementaux, notamment de fortes pluies ayant entraîné des inondations en Afrique de l'Est qui ont causé des déplacements de populations, provoquant entre autres, une crise humanitaire et une interruption des enseignements. D'autres conséquences dans les secteurs de la santé, du transport et de la chaîne d'approvisionnement ont été notées (OMM, 2024).

### **II.1.2. État de mise en œuvre des politiques et programmes**

L'état de mise en œuvre de la Stratégie sur le changement climatique et le développement résilient (AU-CCRDS 2022-2032) a été présenté lors du Sommet africain sur le climat en 2023. Un accent particulier a été mis sur le Plan d'actions pour la relance verte en Afrique (2022-2027).

**Au titre de l'AU-CCRDS<sup>5</sup>**, l'objectif est d'harmoniser la réponse du continent au changement climatique au cours de la prochaine décennie en définissant le Plan stratégique de l'Afrique pour des transitions justes et un développement à faible émission de carbone. A ce titre, la Commission a facilité la mise en place d'un Programme multi-pays de préparation du Fonds vert pour le climat (FMC) et a lancé un Hub d'innovation pour l'action climatique en vue d'opérationnaliser l'UA-CCRDS. Le Programme multi-pays de préparation au Fonds Vert pour le Climat comprend quinze (15) États membres et vise à renforcer la résilience dans le secteur de l'eau. Plus de vingt (20) États africains ont exprimé le souhait d'être soutenus par le programme, dont treize (13)<sup>6</sup> ont rempli les conditions requises. Dans le cadre du Hub d'innovation pour l'action climatique, la Commission a lancé la série inaugurale du pôle d'innovation pour l'action climatique. A cet effet, des innovations locales élaborées par 70 femmes et des jeunes sélectionnés par la CAU ont fait l'objet d'expositions alignées sur les neuf (9) domaines prioritaires dans l'UA-CCRDS.

**Dans le cadre du Plan d'actions pour la relance verte**, le Programme de financement transformatif du climat a été lancé en vue d'appuyer sa mise en œuvre. A cet égard, une unité de financement climatique a été créée en 2023, au

---

<sup>5</sup> Approuvé, en février 2022, lors de la 35<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'UA.

<sup>6</sup> Il s'agit du Burundi, de la République centrafricaine, du Tchad, de l'Eswatini, de la Guinée, du Malawi, du Maroc, du Mozambique, du Congo, de la Sierra Leone et du Tunisie.



sein de la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue en vue de soutenir l'opérationnalisation du Plan. Ladite unité a lancé un «appel à propositions» continental invitant les États membres à exprimer leur intérêt à se joindre à l'effort collectif de promotion d'un avenir durable et résilient pour l'Afrique<sup>7</sup>. Sept (7) États ont été sélectionnés pour faire partie de la première cohorte de projets pilotes. Il faut souligner que trois résultats clés sont visés par l'unité de financement climatique au cours des trois (3) prochaines années.

**La CEDEAO** a adopté, en 2022, une Stratégie régionale Climat (SRC) dont la mise en œuvre effective repose sur la mobilisation de ressources financières additionnelles innovantes. C'est à ce titre que le Fonds Vert pour le Climat et la Commission de la CEDEAO ont combiné leurs efforts en vue de faciliter l'accès des parties prenantes aux financements climatiques. L'ARAA a obtenu, en 2023, un financement de 1,4 million USD du FVC en qualité de partenaire pour la mise en œuvre dans le cadre du programme d'appui préparatoire. Ce programme contribuera à combler les lacunes et à lever les obstacles identifiés. Il appuiera les États membres dans la mobilisation du financement supplémentaire estimé à 239 852,18 millions USD pour ce qui concerne les actions conditionnelles et inconditionnelles à l'horizon 2030.

En outre, plusieurs autres initiatives environnementales ont été réalisées par la CEDEAO. Il s'agit notamment de (i) la Promotion de la gouvernance environnementale et du renforcement des capacités ; (ii) la Promotion de la gestion durable des ressources naturelles pour l'amélioration de l'économie sous régionale dans le respect de l'environnement ; (iii) la promotion d'une meilleure gestion de la pollution, des produits chimiques et des déchets dangereux ; (iv) la Promotion de l'information, de l'éducation et de la communication environnementales dans la région.

**Au Sénégal**, la mise en œuvre de la politique environnementale en 2023 a permis d'identifier plusieurs résultats stratégiques visant à renforcer l'atténuation et la résilience face aux changements climatiques et à promouvoir une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

Au titre du renforcement de l'atténuation et de la résilience, une amélioration du cadre de gouvernance du marché carbone est notée pour la réduction des émissions de GES. De plus, des initiatives portant sur la finalisation des contrats d'achat de crédits carbone et la mise en place d'un cadre formel pour le transfert des réductions d'émissions sont en cours. Pour la Finance Climat, il est noté des progrès sur le renforcement des capacités de suivi des flux financiers climatiques et sur l'accès au financement de l'adaptation au niveau local. Toutefois, ces résultats montrent la nécessité de poursuivre et renforcer la lutte contre les effets néfastes

---

<sup>7</sup> Conformément à l'engagement collectif régional en faveur d'une croissance verte, durable et résiliente.



des changements climatiques pour atteindre les objectifs de la **Contribution Déterminée au niveau National (CDN)**.

Par ailleurs, dans le cadre de la protection côtière, le Sénégal a aussi intensifié ses actions visant à freiner la dégradation du littoral et à réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques avec l'installation des épis maltais. Le dragage de la lagune de Somone et le reboisement des mangroves ont été entrepris dans le cadre du Projet Changement climatique Gestion intégrée des Zones côtières (CCGIZC) et du Programme de Gestion du Littoral ouest-africain (WACA).

Les indicateurs de performance en matière d'atténuation aux effets des changements climatiques sont enregistrés dans le tableau suivant :

**Tableau 8** : Indicateurs de performance du Sénégal en matière d'atténuation

INDICATEURS (TONNES)	REFERENCES	REALISATIONS				
	2018	2020	2021	2022	2023	CIBLE 2023
Quantité de CO <sub>2</sub> évitée	298 424	305 768	274 857	301 175	291 219	Au moins 10000 T de CO <sub>2</sub> évitées
Quantité de CO <sub>2</sub> séquestrée	1 935	1 440	1 448	3 273	3 833	Au moins 1000 T de CO <sub>2</sub> séquestrées

**Source** : Revue annuelle Conjointe (RAC, METE), 2024

Concernant la promotion d'une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, plusieurs avancées en matière de préservation et de restauration des écosystèmes ont été notées. La cible se rapportant à l'augmentation des superficies des formations forestières sous gestion durable a été atteinte, donnant lieu à un supplément de 283 271 ha traités. Les plantations massives ont totalisé 4 888,8 ha avec une contribution notable des pépinières privées/individuelles. Parallèlement, les plantations linéaires constituées principalement de haies vives, ont porté sur 2 110,1 kilomètres. Sur la restauration et la réhabilitation forestières, les actions ont été concentrées sur la régénération naturelle assistée, la mise en défens<sup>8</sup>, l'enrichissement et le reboisement, bien que seulement 1 456,2 ha ont pu être réalisés sur les 4 337 ha prévus. La foresterie urbaine a été bien promue à travers la distribution de 1 979 549 plants aux demandeurs, avec comme objectif : reboiser l'intérieur des habitations, les espaces publics, les écoles et les mosquées. En outre, des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine de la défense et de la restauration des sols, notamment à Kaffrine, Kédougou, Kolda et Sédhiou avec un total de 2 460,44 ha de terres dégradées ayant été restaurées.

<sup>8</sup> Un outil mobilisable pour pouvoir assurer la conservation et la restauration des forêts en montagne, dans le cas où l'état de dégradation du sol n'exige pas de travaux de restauration.



Le tableau ci-après présente les statistiques sur l'évolution de la performance en matière de protection et d'aménagement des forêts naturelles :

**Tableau 9** : Indicateurs de performance du Sénégal dans la protection et l'aménagement des forêts naturelles

INDICATEURS	REFERENCES		REALISATIONS		
	2018	2021	2022	2023	CIBLE 2023
Superficie ravagée par les feux de brousse (ha)	246 951	305 676	252 800	281 703	Baisse de 5%
Quantité de biomasses consommées par les feux de brousse (tonnes)	100 817	1 333 244	1 169 407	1 143 351	Baisse 10%
Superficies des formations forestières sous gestion durable (ha)	1 914 708	2 100 465	2 371 490	2 654 761	Hausse de 6%

**Source** : Revue annuelle Conjointe (RAC, METE), 2024

Il est globalement observé, malgré des variations de performance entre les programmes, une légère amélioration du niveau de réalisation qui passe à 81% en 2023 après 80% en 2022. Sur le plan financier, le budget total de 43 102 229 448 FCFA a été exécuté à hauteur de 87%.

## II. 2. AGRICULTURE



### 2.2.1. Situation agricole

Le continent africain fait face à une crise alimentaire grave. Selon les statistiques du Programme alimentaire mondiale (PAM, 2023), près de 282 millions de personnes en Afrique souffrent de sous-alimentation, soit une augmentation de 57 millions de personnes depuis le début de la COVID-19. Selon le Rapport de la FAO, en 2023, 78% environ de la population africaine ne dispose toujours pas des moyens de se nourrir sainement, contre 42% au niveau mondial.

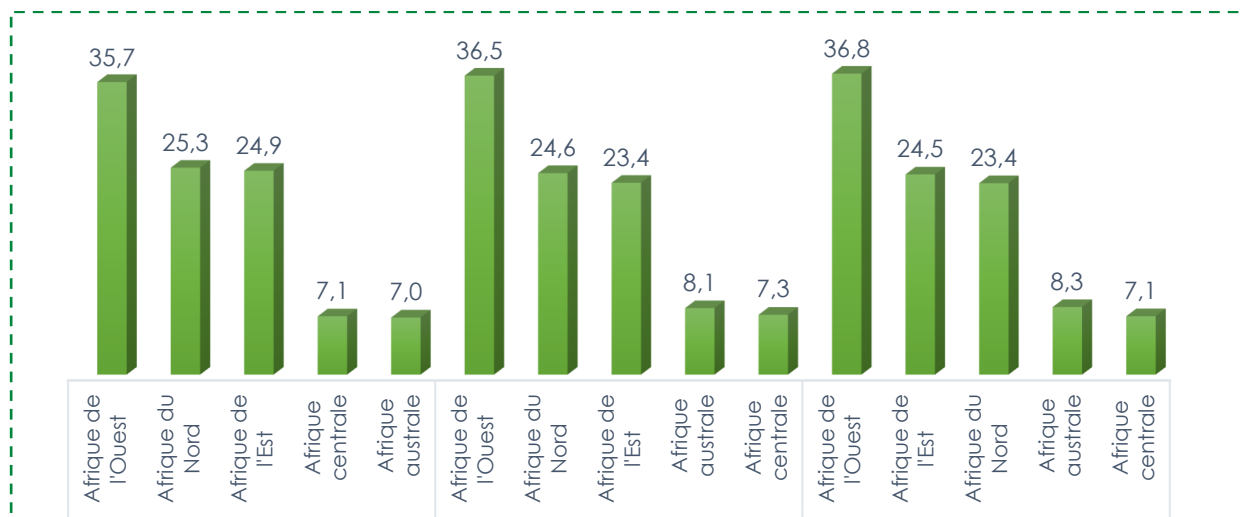
Cette situation peut être imputable aux chocs et perturbations qui touchent le fonctionnement et la durabilité de la production agricole. Ces chocs menacent également les moyens de subsistance de millions de personnes qui dépendent des systèmes agroalimentaires. En effet, leurs impacts affectent les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de la pêche. Ils sont amplifiés par des vulnérabilités engendrées par le changement climatique, les crises sanitaires et



sécuritaires. C'est dans ce contexte que les Chefs d'État africains ont pris des mesures pour renforcer la production agricole et la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, selon les statistiques du FAO, le continent africain a contribué en 2022 à hauteur de 2% sur les 683 milliards d'USD de dépense agricole mondiale. Une contribution très faible au regard des parts de l'Asie (77%), de l'Europe (11%) et des Amériques (9%). Seule l'Océanie (0,6%) a fait moins que l'Afrique.

**Graphique 12** : Part de la production agricole des régions d'Afrique dans la production agricole du continent, 2019-2022



**Source** : FAOSTAT 2023, calculs auteurs.

Au niveau africain, c'est la région de l'Afrique de l'Ouest qui a le plus contribué à la production agricole totale du continent sur la période 2020 à 2022. Cette part qui a représenté 35,7% en 2020 a augmenté pour s'établir à 36,5% en 2021 puis à 36,8% en 2022. L'Afrique centrale (7,1%) et l'Afrique australe (8,3%) sont les régions avec les plus faibles parts sur la période en revue.

**Tableau 10** : Production agricole des pays de la CEDEAO (hors Libéria)

PAYS	VALEUR PRODUCTION AGRICOLE EN MILLIONS DE DOLLARS US			PART EN %	EVOLUTION (%)
	2020	2021	2022	MOYENNE (2020-2022)	2022/2021
Nigéria	45851,5	43100,8	43942,5	36,6	1,95
Ghana	14152,0	19666,0	18399,1	15,3	-6,44
Côte d'Ivoire	15367,4	17064,3	16066,2	13,4	-5,85
Mali	8585,2	9172,7	10379,7	8,6	13,16
Guinée	5403,6	5761,8	7202,0	6,0	25,00
Bénin	4554,1	5375,2	4785,5	4,0	-10,97
Burkina Faso	4394,7	4436,6	5348,9	4,5	20,56
Niger	4437,7	4129,0	4473,8	3,7	8,35
<b>Sénégal</b>	<b>4044,5</b>	<b>4374,2</b>	<b>4028,5</b>	<b>3,4</b>	<b>-7,90</b>
Togo	2077,1	2524,1	2465,7	2,1	-2,31
Sierra Leone	1548,5	2270,2	1324,0	1,1	-41,68



PAYS	VALEUR PRODUCTION AGRICOLE EN MILLIONS DE DOLLARS US			PART EN %	EVOLUTION (%)
	2020	2021	2022	MOYENNE (2020-2022)	2022/2021
Guinée-Bissau	1462,5	1273,9	1296,6	1,3	1,78
Cabo Verde	171,0	175,1	165,0	0,2	-5,77
Gambie	184,2	198,3	197,1	0,2	-0,61

**Source :** FAOSTAT 2023, calculs auteurs.

Dans la zone CEDEAO, le Nigéria avec une moyenne de 36,6% enregistre la plus importante part de production agricole<sup>9</sup>. Il est suivi par le Ghana (15,3%) et la Côte d'Ivoire (13,4%). Les moyennes les plus faibles sont réalisées par la Gambie et le Cabo verde (0,2%), puis par la Guinée Bissau (1,3%). Le Sénégal, avec une part moyenne de 3,4%, occupe la 9<sup>ème</sup> place juste derrière le Niger (3,7%) et le Burkina Faso (4,5%).

### **II.2.2. État de mise en œuvre des politiques et programmes agricoles**

L'état d'avancement de la politique agricole du continent est présenté dans le rapport d'Évaluation Biennale (RE) sur les progrès de la mise en œuvre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). Par ailleurs, la formulation du plan stratégique moyen de l'UA (2024-2028) de l'agenda du PDDAA post-Malabo serait en cours d'élaboration.

Le score global pour l'ensemble de l'Afrique est de 4,56 en 2023 contre 4,32 en 2021 et 4,03 en 2019. Ceci montre que le continent progresse mais n'est toujours pas en mesure de respecter les engagements de Malabo d'ici à 2025<sup>10</sup>. Pour l'année 2023, aucun État membre n'est sur la bonne voie contre un (1) seul Etat en 2021, traduisant le fait que de moins en moins d'États respectent les engagements de Malabo<sup>11</sup>. Toutefois, depuis le cycle inaugural, douze (12) États membres ont régulièrement amélioré leurs performances pour atteindre la cible. Il s'agit des Comores, du Lesotho, du Cabo Verde, du Zimbabwe, de la Gambie, du Nigeria, de l'Ouganda, de l'Égypte, du Maroc, du Rwanda, du Burundi et du Kenya.

Au titre de l'évaluation des performances globales par pays, il est noté qu'aucun État membre n'est resté sur la bonne voie au cours des quatre cycles. Les performances des États par rapport aux engagements sont présentées dans le tableau suivant :

#### **Tableau 11 : Performances des États africains en 2023 (Engagements de MALABO)**

<sup>9</sup> FAOSTAT (2023)

<sup>10</sup> Le score global pour être en bonne voie pour 2025 et de 10

<sup>11</sup> Dix-sept (17) États ont atteint la cible en 2017, quatre (4) en 2019 et un (1) seul en 2021.



ENGAGEMENTS DE MALABO	DE	PERFORMANCES
<b>Nouvel engagement en faveur des principes et des valeurs du processus du PDDAA</b>		Aucun État membre n'est resté constamment sur la bonne voie au cours des quatre cycles. Le Rwanda (9,87), le Maroc (9,71) et l'Ouganda (9,65) ont réalisé des progrès significatifs. Seul le Niger est passé au statut de pays conforme en 2023.
<b>Améliorer le financement des investissements dans l'agriculture</b>	<b>le des dans</b>	Aucun État membre n'était sur la bonne voie en 2023, contre quatre (4) en 2021. Il s'agit de l'Égypte, de l'Eswatini, des Seychelles et de la Zambie.
<b>Éliminer la faim d'ici à 2025</b>		Aucun État n'a atteint le niveau de référence pour cet engagement, tout comme en 2021.
<b>Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025</b>		Seul le Ghana est resté sur la bonne voie en 2023, contre 9 en 2021.
<b>Le commerce intra-africain des produits agricoles et des services</b>		En 2023, aucun État membre n'était sur la bonne voie, contre cinq (5) pays (Ouganda, Nigeria, Sénégal, Botswana et Djibouti) en 2021.
<b>Renforcer la résilience face à la variabilité du climat</b>		En 2023, seuls l'Éthiopie et le Rwanda sont sur la bonne voie, contre quatre (4) (l'Éthiopie, le Ghana, le Mali et les Seychelles) en 2021.
<b>Renforcer la redevabilité mutuelle pour des actions et des résultats</b>		Quatre (4) États membres (le Maroc, le Rwanda, le Ghana et la Tunisie) sont sur la bonne voie en 2023, contre huit (8) États (le Ghana, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Rwanda, le Sénégal, l'Afrique du Sud et la Tanzanie) en 2021.

**Source :** 4<sup>ème</sup> rapport de l'EB à la Conférence de février 2024.

Le **Sénégal** a enregistré, en 2023, un score de 4,09 contre 5,7 en 2021. Ainsi, par rapport à la note globale minimum de 9,29, le pays n'est pas en voie de respecter les engagements de Malabo du PDDAA à l'horizon 2025.

**Dans la CEDEAO**, tous les pays ont pris part à l'évaluation biennale du PDDAA depuis l'édition de 2019. En 2023, le score moyen pour la région est de 5,03 sur un objectif de 9,29. Même si la région a enregistré une progression par rapport à 2019 (4,94), elle n'est pas en voie de respecter les engagements de Malabo du PDDAA à l'horizon 2025.

Pour rappel, le PDDAA est mis en œuvre dans la CEDEAO à travers la Politique agricole commune de l'Afrique de l'Ouest (PACAO). L'état de mise en œuvre des activités de 2023 a été présenté en avril 2024 au Togo.

Au titre **de l'accroissement de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique**, 44 projets pilotes axés sur l'agroécologie et l'agriculture intelligente face au climat ont été financés. Les activités de renforcement de capacité ont concerné plus de 48 857 producteurs et productrices sur les





techniques agroécologiques et plus de 500 acteurs des secteurs public et privé sur la formulation de projets climat. Plus de 5 001 081 ovins/caprins ont été vaccinés contre la peste des petits ruminants (PPR) dans les zones frontalières de la Côte d'Ivoire, la Gambie, du Sénégal, du Ghana et de la Guinée Bissau avec un taux global de couverture vaccinale de 76%, touchant 357 673 ménages d'éleveurs de petits ruminants.

Concernant la **Promotion des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires**, 106 132 ha de plantations de manguiers ont fait l'objet de surveillance. A cet effet, des alertes précoces ont été émises par le système de surveillance, ce qui a permis de détecter 5 783,58 ha infestés et 3 875 ha soit 67% de la superficie infestée traitée à l'aide de la technologie mise au point.

Au titre de **l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des populations vulnérables**, une action pilote sur le modèle intégré d'alimentation scolaire est amorcée et devrait permettre à 23 860 élèves dont 58,10% de filles de bénéficier de repas chauds pendant l'année scolaire. La mise en place de la Réserve régionale de sécurité alimentaire avec un capital de 63 711,10 tonnes de céréales a déjà permis d'intervenir au Burkina Faso, au Cabo Verde, au Ghana, au Mali, au Niger et au Nigéria.

Concernant **le financement du secteur agricole et agroalimentaire**, des mécanismes innovants sont en cours de mise en place en vue de mobiliser non seulement des financements extérieurs mais aussi le financement privé intérieur.

**Dans le domaine de la gouvernance**, la PACAO est mise en œuvre à travers le Plan National d'Investissements Agricoles du Sénégal (PNIASAN). Le PNIASAN est parfaitement articulé au Programme Agricole de Souveraineté Alimentaire et Durable (PASAD 2021-2025). L'objectif du PASAD est de contribuer à augmenter les revenus des producteurs, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et impulser un développement économique et social. Les réalisations du PASAD au titre de la campagne 2023/2024 sont présentés ci-après :

**Tableau 12** : Production agricole du Sénégal en 2022 et 2023

SPECULATIONS	2022		2023		
	SUP. (HA)	PROD. (T)	SUP. (HA)	PROD. (T)	VAR. 2023/22 (%)
Mil	969 693	1 097 033	1 005 909	1 260 709	14,9%
Sorgho	270 168	363 164	276 413	364 577	0,4%
Mais	277 243	787 750	278 149	855 033	9,0%
Riz	372 413	1 409 120	398 193	1 525 464	8,0%
Fonio	6 894	6 623	7 971	9 382	42%



SPECULATIONS	2022		2023		
	SUP. (HA)	PROD. (T)	SUP. (HA)	PROD. (T)	VAR. 2023/22 (%)
Céréales	1 896 409	3 663 690	1 966 635	4 015 165	10%
Arachide	1 225 172	1 501 498	1 253 527	1 675 329	12%
Coton	17 391	15 669	15 454	12 991	-17%
Sésame	45 522	40 401	58 717	60 036	49%

**Source :** PASAD, volet agricole du PAP2A/PSE, juin 2024.

La CEDEAO a inscrit plusieurs autres programmes agricoles du Sénégal dans son Programme Communautaire de Développement (PCD)<sup>12</sup> en vue d'opérationnaliser la Vision 2020, et à présent, la nouvelle vision 2050 adoptée en décembre 2021. Ainsi, les programmes agricoles du Sénégal retenus dans le PCD ont fait l'objet d'un examen à la suite de l'adoption de la Vision 2050. Il s'agit du Programme de réhabilitation et d'extension du périmètre de Mbagam à Rosso et du Programme de Forages à usage alimentaire et agricole dans les États membres de la CEDEAO.

**Au titre du Programme de réhabilitation et d'extension du périmètre de Mbagam à Rosso**, seul le Projet de production de riz irrigué (PPRI) est mis en œuvre. Il fait partie des sous projets du lot 01 dit prioritaire portant sur une superfine totale de 2 600 ha qui doit être réhabilité. Dans le cadre de sa mise en œuvre, les études de conception préliminaire sont effectuées et le Dossier d'Appel d'Offres est en cours d'élaboration pour être lancé avant le 31 décembre 2024.

En ce qui concerne le programme **de Forages à usage alimentaire et agricole dans les États membres de la CEDEAO**, le Projet d'aménagements hydraulique multi usager de Touba Dior pour la sécurité alimentaire (PAHMUSA) est mis en œuvre conjointement par l'État du Sénégal et l'UEMOA. Ce projet repose sur deux volets : construction de trois (3) forages pour l'alimentation en eau potable et de quatre (4) forages agricoles dont deux (2) pour les aménagements hydro-agricoles (irrigation sur 36 hectares de périmètres : clôtures, magasin phyto, semences, produits récoltes, fosse compostière et toilettes) et deux (2) à Ndiaye Diamba Niane.

<sup>12</sup> Le Programme Communautaire de Développement (PCD) a été adopté en 2014 par acte additionnel (A/SA.04/07/14) par les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO.



## II.3. INDUSTRIE

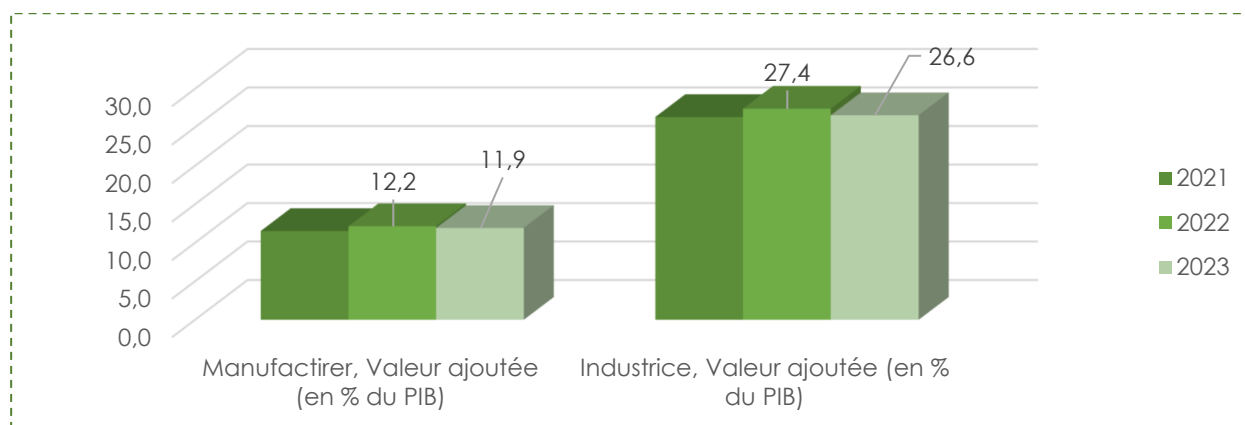


L'industrialisation de l'Afrique est un défi complexe et crucial dans le contexte de l'intégration régionale. Bien que le continent regorge de ressources naturelles et de matières premières, leur potentiel reste largement sous-exploité en raison de problèmes de transformation, de difficultés d'accès aux financements et de l'instabilité politique. Malgré ces défis, l'UA s'efforce de promouvoir une industrialisation inclusive qui tire parti de la main-d'œuvre locale tout en encourageant la coopération régionale pour surmonter les obstacles et exploiter pleinement le potentiel économique du continent.

### II.3.1. Situation de l'industrie en Afrique

La situation de l'industrie en Afrique révèle une faible progression de la contribution de secteur industriel au PIB du continent sur la période 2021-2023. Elle a chuté légèrement de 0,8 points de pourcentage, passant de 27,4% en 2022 à 26,6 % en 2023. Sur la même période, la contribution de l'industrie manufacturière au PIB est également très faible, avec une diminution de 0,3 % entre 2022 et 2023. Cette part s'est établie à 11,9% en 2023 et n'atteint pas l'objectif de l'Agenda 2063 de l'UA qui était fixé à 15%.

**Graphique 13** : Part des secteurs industriel et manufacturier dans le PIB de l'Afrique



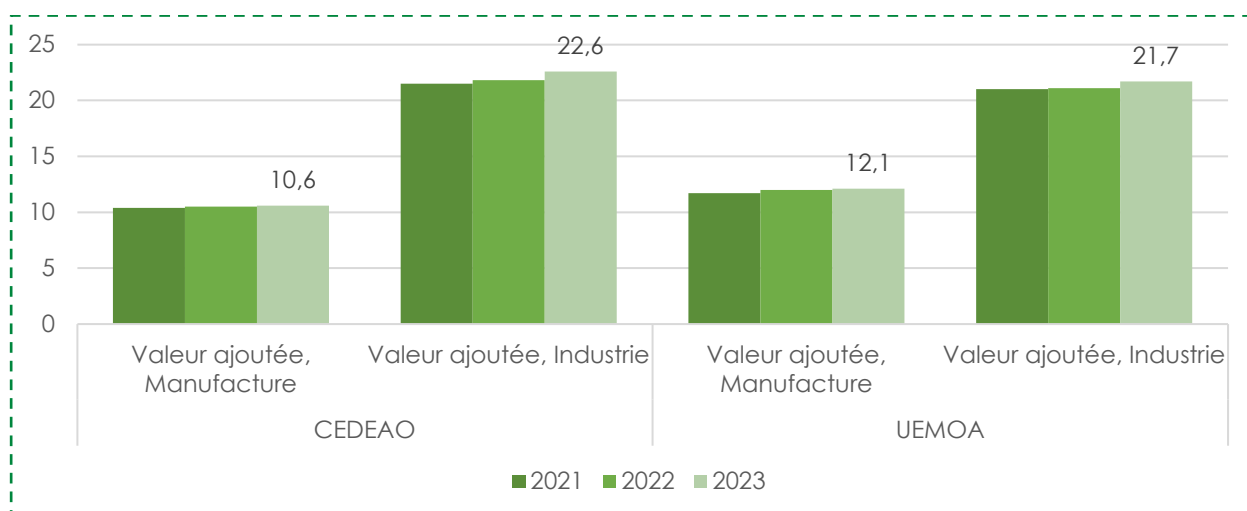
**Source** : Banque mondiale (WDI, 2023), Calcul des auteurs

Au niveau de la CEDEAO, la part de l'industrie dans le PIB est estimée à 22,6% en 2023, contre 21,8% en 2022, soit une légère hausse de 0,5 point de pourcentage. Celle de l'industrie manufacturière est restée presque stable passant de 10,5% en 2022 à 10,6% en 2023.

Au sein de l'UEMOA, la structure est quasiment identique avec une part de 21,7% pour l'industrie et 12,1% pour l'industrie manufacturière, en 2023.



**Graphique 14 : Part des secteurs industriel et manufacturier dans le PIB de la CEDEAO-UEMOA**



**Source :** Banque mondiale (WDI, 2023), Calcul des auteurs

Au Sénégal, la part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB est passée de 24,8% en 2022 à 24,3% en 2023, soit une légère baisse de 0,5 point de pourcentage. Celle de l'industrie manufacturière a enregistré une baisse de 0,2 point de pourcentage, passant de 15,4% en 2022 à 15,2% en 2023.

**Tableau 13 : Part VA des secteurs industriel et manufacturier dans le PIB du Sénégal**

ANNEE	INDUSTRIE	MANUFACTURE
2020	23,2	14,6
2021	23,9	15,1
2022	24,8	15,4
2023	24,3	15,2

**Source :** Banque mondiale (WDI, 2023), Calcul des auteurs

### II.3.2. État de mise en œuvre des politiques et programmes industriels

L'UA a élaboré divers cadres visant à accélérer ses politiques de développement industriel dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Parmi ces cadres normatifs, le Plan d'actions pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) constitue le principal cadre normatif de l'UA pour l'industrialisation continentale.

L'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a montré que plusieurs pays africains ont fourni des efforts remarquables pour stimuler l'industrialisation. Ces efforts ont permis au continent d'enregistrer, pour l'industrie manufacturière, une performance de 13% en 2023 contre 10,7% en 2013, lui permettant de se rapprocher de la cible de 16%.



Outre ces réalisations vient s'ajouter la mise en œuvre en 2023<sup>13</sup> des décisions de la Conférence de l'UA pour la diversification économique et pour la Politique africaine de qualité (PAQ). Au titre des décisions pour la diversification économique en Afrique, la Commission a travaillé en étroite collaboration avec diverses parties prenantes. Le pilotage du PAQ est confié au Conseil de mise en œuvre, établi lors de la 40<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil exécutif. Des progrès ont été réalisés dans l'élaboration du plan d'actions de la PAQ et du cadre de réglementation technique continental africain (CRTCA) ainsi que dans la mise en place du système de certification Made in Africa (MiA) pour appuyer les chaînes de valeur régionales grâce à l'exploitation des ressources de l'Afrique.

Dans la **CEDEAO**, la promotion de l'industrialisation s'est matérialisée, en 2023, à travers la mise en œuvre des programmes et initiatives en lien avec la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAQ). Il s'agit notamment<sup>14</sup> (i) des services de promotion des investissements ; (ii) de la promotion des micros, petites et moyenne entreprises (MPME) ; (iii) des Villages des entreprises vertes (VEV) dans le l'Union du fleuve Mano (UFM).

Au titre des services de promotion des investissements, la Commission a entamé le processus de finalisation de l'élaboration des procédures et modalités de travail du Conseil commun d'investissement (CCI). A ce titre, elle a organisé un dialogue entre le secteur public et le secteur privé dans le cadre des activités de lancement du rapport sur le déblocage des investissements pour le développement durable.

Concernant la promotion des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), la mise en œuvre de la Charte des MPME de la CEDEAO (2021-2030) a démarré avec la création d'un comité de pilotage pour la coalition régionale en octobre 2023 à Abuja en partenariat avec l'Association des petites et moyennes entreprises du Nigéria (NASME).

S'agissant du projet des Villages des Entreprises Vertes dans l'Union du fleuve Mano (UFM), la CEDEAO a poursuivi la mise en œuvre du projet pilote le long des frontières du Liberia et de la Sierra Leone pour soutenir les entreprises, y compris celles impliquées dans l'industrie légère et la transformation des aliments. Le projet de protocole d'accord entre les deux États a été finalisé.

La CEDEAO a également pris des initiatives pour assurer le développement industriel de la communauté. Il s'agit principalement de l'adoption de 96 normes (ECOSTANDS) relatives aux chaînes de valeur : mangue, manioc, textile-habillement, énergie solaire, peinture et technologies de l'information et de la communication. De plus, quinze (15) règlements techniques sur ces chaînes de valeur prioritaires ont été validés.

---

<sup>13</sup>Rapport annuel 2023

<sup>14</sup>Voir Rapport annuel du Président de La Commission de la CEDEAO, 2023.



En outre, la Marque de Certification Qualité de la CEDEAO (ECOQMARK) a été lancée en juillet 2023 lors du Conseil des Ministres. L'objectif est de faciliter la circulation des produits « Made in West Africa », d'améliorer la compétitivité des entreprises locales et le bien-être des consommateurs, et de protéger l'environnement. A cet égard, les Programmes Régionaux de Certification relatifs aux produits prioritaires comme le gari, le jus de mangue, la mangue séchée, l'amidon de manioc ainsi que le mécanisme de reconnaissance mutuelle des certificats d'inspection sur ces produits prioritaires ont été adoptés en vue de l'opérationnalisation de l'ECOQMARK.

De même, le cadre de politique de l'industrie automobile a été adopté, en juillet 2023, par le Conseil des Ministres. Celui-ci vise à promouvoir le développement de la chaîne de valeur automobile. Ainsi, le Nigéria a déjà adopté sa politique nationale de développement de l'industrie automobile, celles de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Sénégal sont en cours d'élaboration.



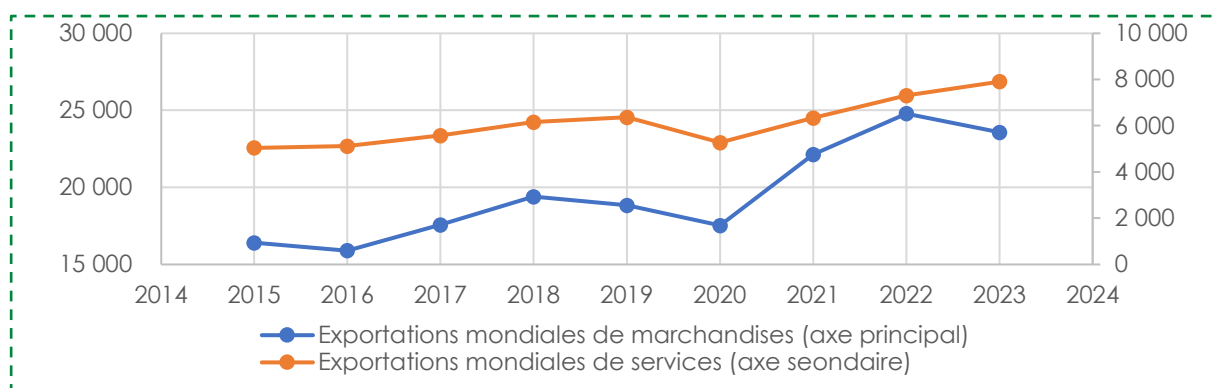
# CHAPITRE III : INTÉGRATION COMMERCIALE

## III.1. ÉTAT DU COMMERCE MONDIAL



Le commerce mondial de biens et services, mesuré par les exportations, a enregistré une baisse de 1,9% en 2023. Après une hausse de 12% en 2022, les exportations de marchandises se sont repliées de 5% pour ressortir à 23 567 milliards de dollars US, d'après les chiffres publiés par la CNUCED. Le commerce de services a, quant à lui, enregistré une croissance de 8,3%, atteignant 7 540 milliards de dollars US, soutenue principalement par la reprise des voyages internationaux et l'expansion des services numériques.

**Graphique 15** : Exportations mondiales de biens et services en milliards de dollars US



**Source** : CNUCED

La baisse notée sur le commerce des biens s'explique essentiellement par le repli des exportations en provenance de la Fédération de Russie (-28%), de la Chine (-5%), du Japon (-4%) et de la République de Corée (-8%). Néanmoins, certaines grandes économies telles que les États-Unis (-2%), l'Allemagne (+1%) et le Mexique (+3%) ont démontré une certaine résilience. Les exportations de l'Union européenne (UE) vers le reste du monde ont enregistré une augmentation de 2% tandis que le commerce intra-UE a légèrement diminué de 1%. Les exportations de l'Afrique ont reculé de 9%, impactées par plusieurs facteurs, notamment l'escalade des tensions géopolitiques liées à la guerre prolongée en Ukraine et le conflit au Proche-Orient,



mais aussi la persistance de taux d'intérêt élevés et le ralentissement de la croissance économique en Chine et dans plusieurs pays développés.

Les importations de marchandises ont également baissé dans la plupart des économies, principalement en raison de la baisse des prix des matières premières telles que le gaz naturel qui a chuté de 63% en moyenne en 2023.

Les importations de marchandises ont également baissé dans la plupart des économies, principalement en raison de la baisse des prix des matières premières telles que le gaz naturel, qui a chuté en moyenne de 63% en 2023.

Par région, la demande de biens a varié significativement. Tandis que l'Europe a enregistré une baisse notable, l'Amérique du Nord et l'Asie ont observé une stagnation. En revanche, le Moyen-Orient et la Communauté d'États indépendants (CEI) ont affiché une hausse notable de leurs importations.

Les pays les moins avancés ont connu une contraction de leur commerce de marchandises avec une réduction du déficit global qui est passé de 87 milliards de dollars en 2022 à 60 milliards de dollars en 2023. Les exportations de combustibles et de produits miniers des PMA ont chuté de 16,5% tandis que celles de produits agricoles et manufacturés ont diminué respectivement de 8,7% et 12,6%. En revanche, les exportations d'autres produits, y compris l'or non monétaire, ont augmenté de 4%.

Selon les prévisions de l'OMC, le volume du commerce mondial de marchandises devrait augmenter de 2,6% en 2024 et de 3,3% en 2025. Cette reprise est attribuée à l'atténuation des pressions inflationnistes et à l'amélioration des revenus réels dans les économies avancées, favorisant la consommation de biens manufacturés. En 2024, l'Asie devrait jouer un rôle plus prépondérant dans la croissance des exportations mondiales.

Les tensions géopolitiques actuelles, en particulier les conflits au Moyen-Orient, ont perturbé les expéditions maritimes entre l'Europe et l'Asie. Cette situation, accentuée par la montée du protectionnisme, constitue un risque important pour la reprise des échanges mondiaux en 2024 et 2025. La persistance de ces tensions pourrait accentuer la fragmentation des échanges.

Il est important de souligner que le commerce mondial a démontré une résilience au cours des dernières quatre dernières années, malgré les crises multiformes (sanitaires, sécuritaires, climatiques, etc.). Le volume des échanges de marchandises a ainsi augmenté en moyenne annuelle de 6,6% sur cette période, bien que des replis aient été observés respectivement en 2020 et en 2023 (Cf. graphique 15). Le commerce des services a enregistré de meilleures performances, avec une hausse graduelle, estimée à 21%, en moyenne annuelle sur la période 2019-2023.

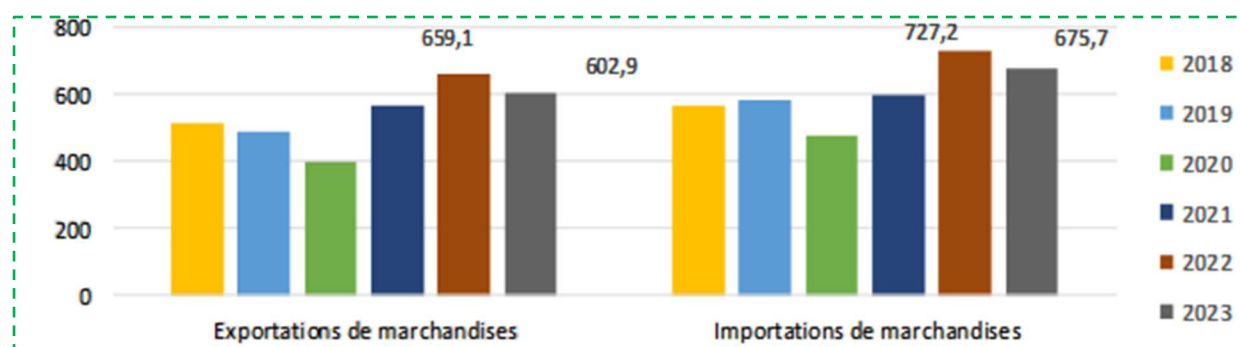




### III.1.1. Tendances globales des échanges commerciaux en Afrique

Le continent africain a subi les répercussions du contexte troublant de l'environnement mondial marqué par l'escalade des tensions géopolitiques et l'atonie de la demande. En effet, les exportations de marchandises du continent, après une hausse de 16,4% en 2022, ont reculé de 8,5% pour s'établir à 602,9 milliards de dollars en 2023. Quant aux importations, elles se sont contractées de 7,1% en 2023, pour ressortir à 675,7 milliards de dollars, après un bond de 22% en 2022.

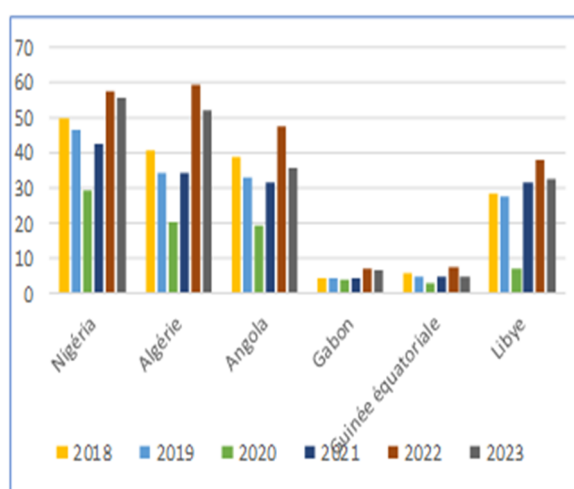
**Graphique 16** : Evolution des échanges commerciaux de l'Afrique



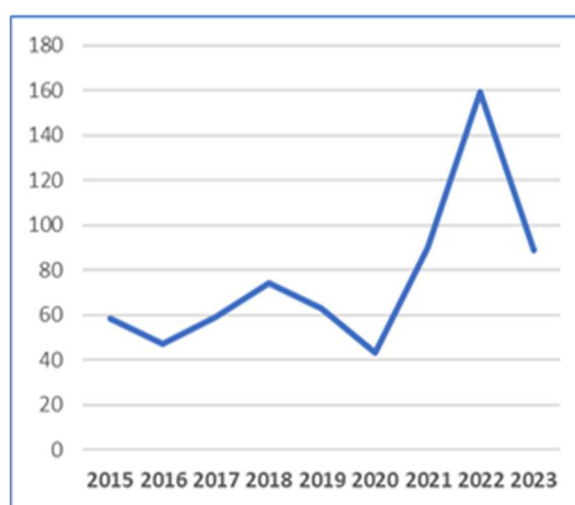
**Source** : CNUCED

Le pétrole brut représente plus de 36% de l'ensemble des exportations africaines. La volatilité des prix du brut a négativement impacté les performances commerciales du continent, avec des prix chutant à une moyenne de 82,6 dollars le baril en 2023 contre environ 99,8 dollars en 2022. Les principaux exportateurs de pétrole comme le Nigeria, l'Angola, la Guinée équatoriale, le Gabon et la Libye ont ressenti cet impact. En effet, ces derniers ont enregistré des baisses de leurs exportations de pétrole, corrélativement à celles observées sur les cours mondiaux de combustibles.

**Graphique 17** : Exportations de combustibles en milliards \$US



**Graphique 18** : Evolution des cours mondiaux des combustibles



**Source** : Trademap et CNUCED



## III.2. ÉVOLUTION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN

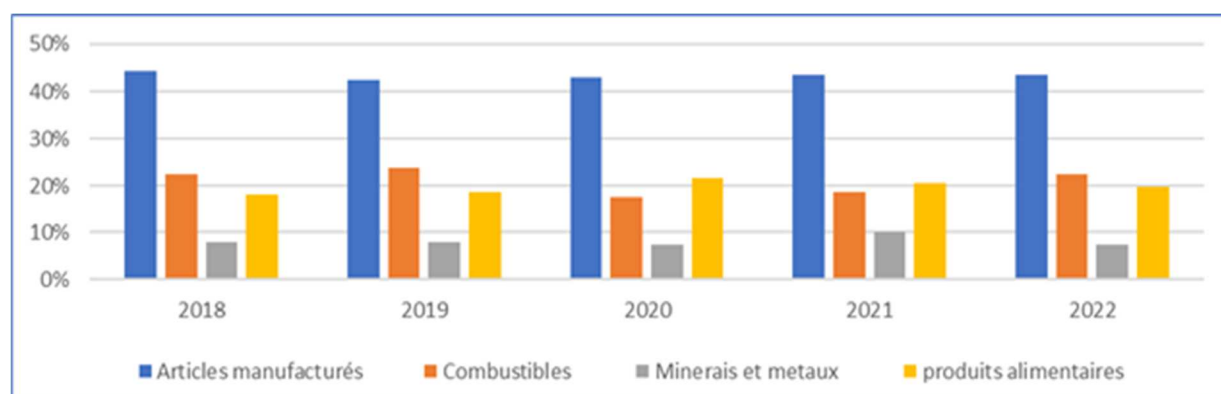


### 3.2.1. Dynamique intra-africaine

D'après le rapport de la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) publié en juin 2024, le commerce intra-africain a démontré une résilience remarquable malgré les défis mondiaux en 2023<sup>15</sup>. Les échanges commerciaux intra-africains ont enregistré une croissance de 7,2% pour atteindre 192 milliards de dollars, représentant 15% du total des échanges commerciaux du continent, contre 13,6% en 2022.

Contrairement aux exportations vers les autres régions du monde, le commerce intra-africain se distingue par une plus grande diversité et une structure relativement stable. Il est principalement dominé par les produits manufacturés qui représentent environ 45% des exportations intra-africaines. Les principaux produits manufacturés échangés sont les produits chimiques, les machines et équipements de transport, les matériaux minéraux non métalliques ainsi que le fer et l'acier. Par ailleurs, les produits alimentaires constituent en moyenne 20% des échanges au cours de la période 2018-2022 tandis que les combustibles affichent une part égale à 21%. Au niveau des produits alimentaires, les échanges ont porté pour l'essentiel sur les céréales et préparations à base de céréales, les fruits et légumes, les boissons et tabac et les produits halieutiques (poissons crustacés mollusques et préparations).

**Graphique 19** : Commerce intra-africain par catégories par produits



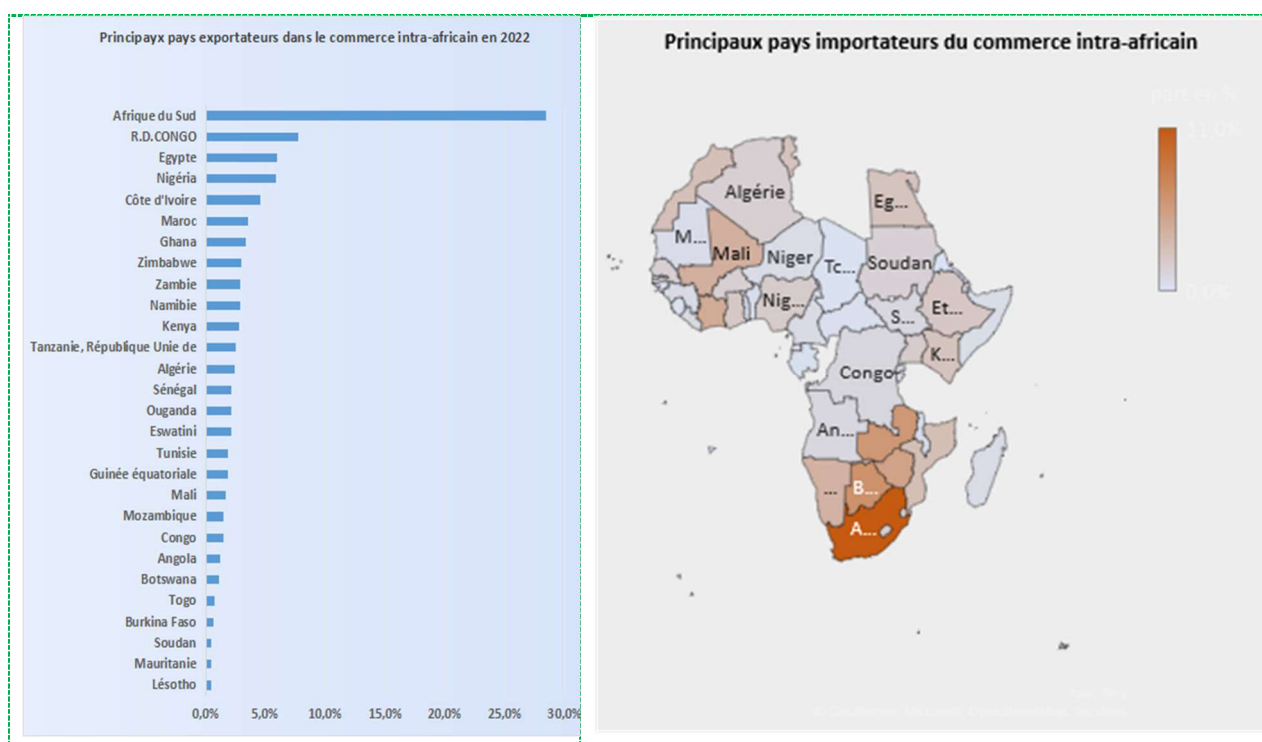
**Source** : base de données CNUCED, calcul des auteurs

<sup>15</sup> Les détails du commerce intra-africain en 2023 n'étant pas disponible dans la plupart des bases de données, pour la suite, l'analyse se focalise sur la situation de 2022



Pour ce qui est des fournisseurs, les principaux acteurs du commerce intra-africain sont pour l'essentiel restés les mêmes, avec l'Afrique du Sud qui se maintient en tête avec 28,4% des exportations intra-africaines en 2022. La République démocratique du Congo (7,7%) vient en deuxième position, suivie de l'Égypte (6%), du Nigéria (5,9%) et de la Côte d'Ivoire (4,6%). Le Sénégal, avec une part de 2,1%, se classe en quatorzième position derrière l'Algérie. Trois pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana, figurent parmi les dix principaux contributeurs au commerce intra-africain, là où l'Afrique australe en compte quatre, à savoir l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, la Zambie et la Namibie.

### Graphique 20 : Contribution des pays au commerce intra-africain en 2022



**Source :** Base de données Trademap

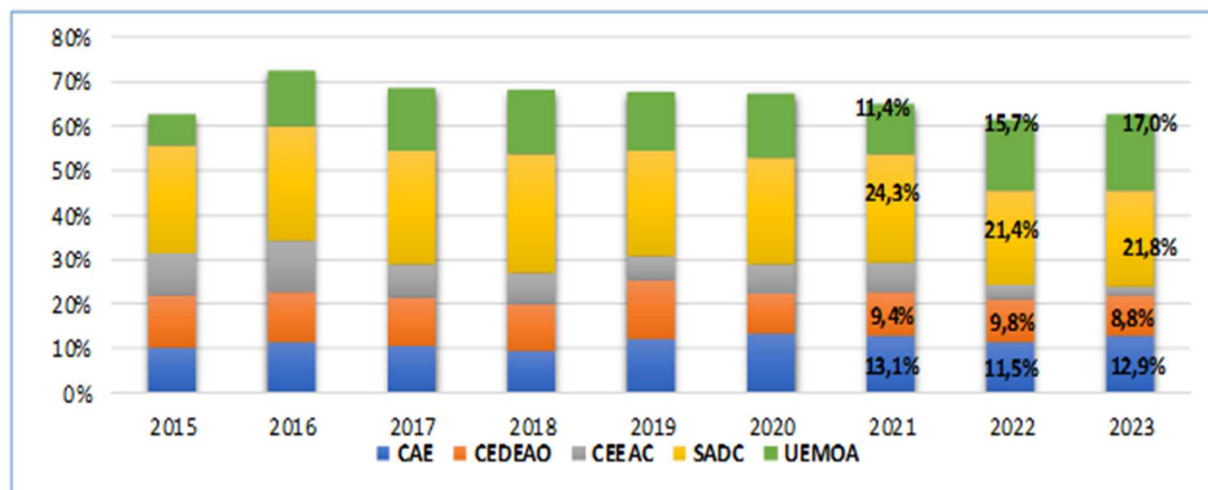
Du côté des importations, l'Afrique du Sud s'est affirmée comme étant le principal importateur du continent en 2022, polarisant 11% des importations africaines. La République démocratique du Congo absorbe 7,7% des approvisionnements en provenance d'Afrique. La carte ci-dessus illustre que les échanges intra-africains sont principalement concentrés dans la région de l'Afrique australe, notamment entre l'Afrique du Sud, le Botswana, la Zambie, le Zimbabwe, la Namibie et le Mozambique qui, à eux seuls, totalisent près de 35% des importations. Dans le classement des dix principales destinations de produits africains, seuls deux pays de l'Afrique de l'Ouest y figurent, à savoir la Côte d'Ivoire (4,5 %) et le Mali (4,2 %). Le Sénégal est classé 22ème pays importateur, reflétant ainsi sa faible connexion aux chaînes de valeur continentales.

Selon les statistiques publiées par Trademap, les exportations au sein des blocs régionaux africains ont montré une dynamique variée pour l'année 2023. La



Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est distinguée à travers un commerce intrarégional performant représentant 21,8% de ses exportations totales. En revanche, la Communauté de l'Afrique de l'Est reste moins dynamique avec des exportations régionales ne représentant que 12,9% de ses ventes totales.

**Graphique 21** : Dynamique du commerce intra-africain au sein des blocs régionaux



**Source** : Base de données du Trademap

Au sein de la CEDEAO, les exportations intracommunautaires ont diminué, passant de 9,8% des exportations totales en 2022 à 8,8% en 2023. Cette baisse des échanges intracommunautaires en 2023 peut être en partie attribuée aux tensions politiques affectant les relations avec le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Les statistiques de Trademap révèlent une chute de 58% des exportations du Mali vers les autres pays de la région, tandis que celles du Niger ont diminué de 38,9%. Les exportations du Burkina Faso, quant à elles, sont restées pratiquement stables, enregistrant une légère baisse de 0,8% par rapport à l'année précédente. Toutefois, les échanges se sont intensifiés dans l'UEMOA avec une progression de 17% en 2023 contre 15,7% en 2022.

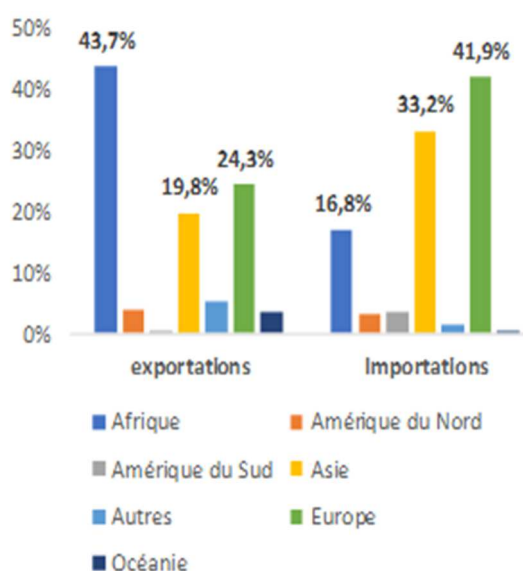
La baisse du commerce intra régional dans l'espace CEDEAO en 2023 n'a cependant pas bouleversé sa structure, laquelle demeure dominée par le Nigéria qui réalise 30% des exportations contre 29% en 2022. La Côte d'Ivoire (29%) vient en seconde position devant le Sénégal (17%) par le cumul des exportations. Du côté des importations, le Mali se place en tête dans la région malgré un léger recul (26% en 2023 contre 28% en 2022). Il est suivi de la Côte d'Ivoire (24%), du Burkina Faso (12%) et du Sénégal (9%).

La Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Ghana ressortent comme les principaux acteurs de la chaîne de valeur régionale dans la mesure où ils sont les seuls à faire partie aussi bien du top 5 des importateurs que de celui des exportateurs.

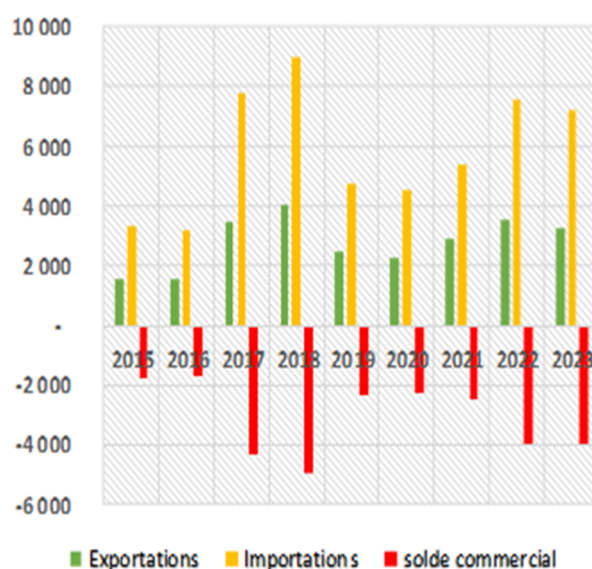


Concernant le Sénégal, ses échanges extérieurs sont estimés à près de 10 431 milliards de FCFA en 2023 contre 11 112 milliards de FCFA en 2022, soit un repli de 6% imputable à la fois aux exportations et aux importations ayant chuté respectivement de 9,5% et 4,2% pour s'établir à 3224 milliards de FCFA et 7208 milliards de FCFA en 2023.

**Graphique 22 : Répartition des échanges du Sénégal par régions**



**Graphique 23 : Flux commerciaux du Sénégal en milliards de FCFA**

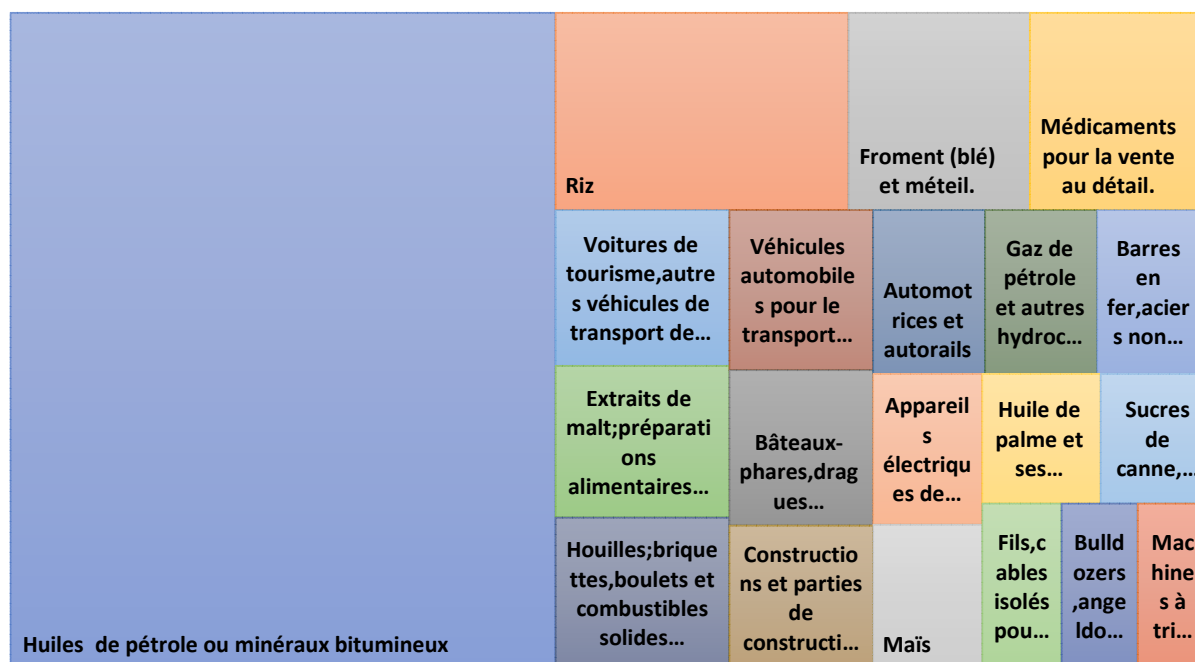


**Source :** ANSD

En 2023, près de trois quarts des importations du Sénégal proviennent des pays européens et asiatiques. La part de l'Afrique, bien que faible, a significativement augmenté pour s'établir à 16,8% contre 11,9% en 2022. Les produits pétroliers et les autres combustibles représentent 29,2% de la valeur des importations en 2023. Les produits alimentaires tels que les céréales (riz, maïs, froment de blé), l'huile de palme, les sucres de canne, les oignons, les préparations alimentaires et extraits de malt, pour une valeur de 929,2 milliards de FCFA, constituent 13% de la facture des importations. Les autres produits comme les médicaments, les véhicules, les matériaux de construction, les appareils électriques et électroniques constituent également de gros postes d'importations.



## Graphique 24 : Compositions des importations du Sénégal en 2023



**Source :** ANSD

Au titre des exportations, le continent africain, avec une part de 44% du total des ventes extérieures, s'impose comme première destination des produits du Sénégal. Les continents européen et asiatique occupent les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> places, avec des parts respectives de 24,3% et 19,8%. Il est cependant noté une forte concentration des exportations sénégalaises vers l'Afrique de l'Ouest qui polarise plus de 80% de ses ventes en Afrique.

Les exportations du Sénégal vers le Mali sont estimées à 739 milliards de FCFA (23% du total) et font de ce dernier son premier client. Les expéditions vers ce pays sont constituées principalement de produits pétroliers (423,1 milliards de FCFA) représentant 57% du total des exportations. Ces derniers sont répartis en gas-oil (35,8%), supercarburant (14%) et fuel lourd (7,5%). Outre ces produits, le Mali s'est procuré auprès du Sénégal d'autres biens manufacturés et alimentaires comme le ciment, les préparations alimentaires, les engrais, les cigarettes, le riz ainsi que les barres de fer en acier. Les ventes cumulées sur ces produits sont chiffrées à plus de 183 milliards de FCFA en 2023.

Les autres grands clients du Sénégal sont la Suisse (12%) avec les exportations d'or, l'Inde (10%) avec les produits chimiques (acide phosphoriques), la Chine (5%) avec l'arachide, les minerais (zirconium, titane, etc.) et les produits halieutiques. La Gambie (4%) et la Côte d'Ivoire (4%) font également partie des clients privilégiés du Sénégal avec des achats respectifs en 2023 de 112,8 milliards de FCFA et 105,7 milliards de FCFA.



## **Encadré :** Implications du retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO sur l'économie sénégalaise

En janvier 2024, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont annoncé leur retrait de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour former l'Alliance des États du Sahel (AES). Malgré un délai de transition initial d'un an et d'une période transitoire de six (6) mois, cette décision marque un tournant majeur pour l'intégration régionale et aura des conséquences géopolitiques, économiques et sociales considérables.

Le retrait pourrait affecter négativement la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que le commerce et les politiques sectorielles régionales (infrastructures, transports, énergie, agriculture, sécurité alimentaire). Les implications sur la stabilité sécuritaire des États restent préoccupantes : La coopération en matière de renseignement et de lutte contre le terrorisme (notamment l'initiative d'Accra et les activités de la force multinationale mixte) sera gravement compromise. Ce retrait pourrait également entraîner un isolement diplomatique et politique marqué sur la scène internationale pour les pays concernés. L'impact de cette situation est susceptible d'être durable et de compromettre profondément la stabilité de la région.

### **1. Poids économique et démographique de l'AES**

Avec 2 781 205 km<sup>2</sup> (54,4% de la superficie) et 71,5 millions d'habitants (20% de la population) de la CEDEAO, l'AES joue un rôle crucial dans la stabilité régionale. Son PIB, représentant 8,6% du PIB de la CEDEAO en 2023 (contre 7% en 2022 et 7,4% en 2021), souligne son importance économique. Ainsi, Les conséquences économiques risquent d'être très importantes pour ces pays du fait de leur enclavement par rapport à la littorale. Cet enclavement fait également des pays côtiers comme le Sénégal, des partenaires commerciaux stratégiques. Ainsi, les répercussions directes de ce retrait sont entre autres relatives à la perturbation des échanges intracommunautaires, la réduction de la taille du marché et du potentiel économique, la libre circulation des personnes et des biens, le ralentissement de la mise en œuvre de certains programmes communautaires mais aussi l'affaiblissement du dispositif de maintien de la paix et de la lutte contre le terrorisme. Des implications sur les ressources du prélèvement communautaire de la CEDEAO sont également à prévoir.

### **2. Enjeux pour l'économie sénégalaise**

#### **- Sur les échanges commerciaux**

La sortie de ces pays de la CEDEAO pourrait constituer, pour le Sénégal, des pertes de parts de marché pour certains produits et des gains pour d'autres. En effet, le Mali totalisant 739 milliards de F CFA en 2023 soit 22% des exportations du Sénégal, reste le premier client du Sénégal. Ces exportations sont dominées par les produits pétroliers et le ciment et les préparations alimentaires.

**Les produits pétroliers** principalement constitués d'huiles de pétrole, de minéraux bitumineux sont essentiellement fournis par le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Niger avec des parts respectives estimées à 50,2%, 37,4% et 6,0% sur la période 2020-2022. Ainsi, le Niger pourrait profiter de la solidarité des États de l'AES pour accroître ses parts de marché dans ce secteur.

**S'agissant du ciment** (y compris les ciments non-pulvérisés dit clinkers), les principaux pourvoyeurs du Mali sont le Sénégal, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire avec des parts de marchés estimés respectivement à 56,6%, 22,7% et 6,4% sur la période 2020-2022. Ainsi, la nouvelle alliance pourrait constituer une menace pour les exportateurs sénégalais de ciment au Sénégal en ce sens que le Mali pourrait privilégier le nouvel allié qu'est le Burkina Faso. Cette



hypothèse repose toutefois sur l'idée que le Burkina dispose des capacités de productions suffisantes pour répondre à la demande malienne à des prix très compétitifs.

Les importations maliennes se chiffrent environ, à 3431,7 milliards par an, en moyenne sur la période 2020-2022, dont 44,5% en provenance de la CEDEAO. Les principaux pays partenaires du Mali au sein de la CEDEAO sont le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Ghana avec des parts de marchés respectives de 46%, 36,3%, 3,9% et 3,8%. Les pays de la ZMAO fournisseurs du Mali sont principalement le Ghana et la Guinée. Les exportations du Ghana vers le Mali sont essentiellement constituées de produits céramiques (32,3%) et de fontes fer et acier (17,5%). La sortie du Mali de la CEDEAO pourrait constituer une opportunité pour les entreprises sénégalaises de production de céramiques ou de fontes et d'aciers car leur statut de membre de l'UEMOA offre des avantages comparatifs, grâce au TEC de l'UEMOA. Il ne serait pas également surprenant de constater **l'arrivée de nouveaux concurrents, en l'occurrence les pays du Maghreb sur le marché de l'AES**. Cette situation pourrait ainsi fragiliser les entreprises sénégalaises qui dépendent fortement des exportations vers le Mali, notamment dans les secteurs de l'industrie extractive et de l'agroalimentaire. En effet, les exportations du Maroc vers la CEDEAO sur la période 2020-2022 ont évolué en moyenne de 22% pour s'établir à 1,491 milliards d'euros (soit 976,7 milliards de FCFA). Les principaux produits exportés par le Maroc sont les engrais, les produits de mer, les machines, les appareils et matériels électriques et des produits pétroliers. Les exportations du Maroc vers le Mali portent essentiellement sur les machines, les appareils et matériels électriques ainsi que les produits de mer.

#### - Sur les recettes douanières

Du point de vue des recettes douanières, selon les statistiques, les importations du Sénégal en provenance des pays de l'AES soumises à la taxation se sont élevées à 4,58 milliards de FCFA en 2023 (dont 67% en provenance du Mali), sur un total de 128,3 milliards de FCFA d'importations de marchandises des pays de la CEDEAO, représentant ainsi moins de 4%. Les droits liquidés sur ces marchandises ont atteint 1,2 milliard de FCFA sur un montant total de 20,9 milliards de FCFA de taxes à collecter sur les importations en provenance de la CEDEAO. Au regard de la faiblesse des importations en provenance des pays de l'AES, leur retrait de la CEDEAO pourrait avoir **un impact limité sur les recettes douanières du Sénégal**, d'autant plus que ces pays restent membres de l'UEMOA. Les échanges commerciaux entre le Sénégal et ces pays continueront de bénéficier des préférences tarifaires de l'UEMOA, ce qui rend presque inchangé l'incidence des importations en provenance de ces pays sur les recettes douanières.

En somme, les implications sur les échanges communautaires pourraient être moindres tant que ces derniers restent dans l'UEMOA et se conforment à la réglementation du traité. Néanmoins, la collaboration bilatérale entre les deux pays, à travers les commissions mixtes gagnerait à être renforcé, en vue de consolider les acquis du Sénégal même en cas de sortie du Mali de l'espace UEMOA. L'accent devrait être mis sur le renforcement de la compétitivité des entreprises sénégalaises afin qu'elles puissent saisir les opportunités et également faire face à la concurrence.





### III.3. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES REGIONAUX



#### 3.3.1. Mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

Au niveau de l'Union africaine (UA), l'essentiel des questions relatives à l'intégration commerciale du continent porte sur la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). A ce titre, les informations suivantes sont à retenir :

- en fin mai 2024, 47 États parties ont déjà déposé leurs instruments de ratification de l'Accord de la ZLECAf auprès de la Commission de l'Union africaine (CUA). Sept (7) pays, à savoir le Bénin, le Liberia, la Libye, Madagascar, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud n'ont pas encore ratifié l'Accord. En outre, l'Érythrée reste le seul pays à ne pas avoir signé l'Accord ;
- l'adoption par la 37<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine des deux derniers Protocoles d'accord dont l'un est relatif au commerce numérique et l'autre aux femmes et aux jeunes dans le commerce ;
- pour le commerce des marchandises, la soumission des listes provisoires de concessions enregistre 48 dépôts dont 45 ont déjà fait l'objet de vérification technique et d'adoption ;
- pour le commerce des services, vingt-deux (22) listes d'engagements spécifiques ont été adoptées, couvrant les cinq (5) secteurs prioritaires que sont les services fournis aux entreprises, les services de communication, les services financiers, les services de tourisme et les services de transport. Vingt-six (26) offres dans ces cinq secteurs prioritaires sont en cours de négociation ;
- au titre de l'initiative de commerce guidé (GTI), les actions se poursuivront en 2024 en vue d'étendre la couverture aux États membres n'ayant pas été couverts en 2023. Ces États membres sont le Tchad, la République démocratique du Congo, le Congo, la Guinée équatoriale, la Sierra Leone, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, l'Eswatini, la Libye, la Somalie, l'Éthiopie, le Cabo Verde, les Seychelles, le Lesotho, la Sierra Leone et la Zambie ;
- dans le cadre du renforcement de la participation du secteur privé au commerce intra-africain, le secrétariat de la ZLECAf s'est engagé à mettre sur pied un portail web dénommé portail du secteur privé de la ZLECAf. Celui-ci permettra aux acteurs du secteur privé africain de se connecter entre eux,



d'enregistrer leurs contacts et de manifester leur intérêt pour bénéficier des préférences de la ZLECAf.

### **III.3.2. Mise en œuvre des politiques et programmes de la CEDEAO**

La Commission de la CEDEAO a intensifié ses efforts de renforcement des capacités institutionnelles. Plus de 350 participants issus des États membres ont bénéficié de formations sur les mesures de facilitation du commerce. Ces initiatives visent à améliorer la capacité des acteurs locaux à identifier et surmonter les obstacles au commerce tout en promouvant une circulation plus fluide des marchandises aux frontières régionales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), la Commission a joué un rôle crucial consistant à soutenir les États membres dans l'élaboration de positions régionales communes lors des négociations. Elle a également œuvré au renforcement des organisations de soutien aux entreprises, notamment le réseau des Organisations de Promotion du Commerce de la CEDEAO (OPC). Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à promouvoir le commerce des produits originaires d'Afrique de l'Ouest et à exploiter les nouvelles opportunités de marché offertes par la ZLECAf.

En matière de consolidation de l'Union douanière, la CEDEAO a poursuivi ses actions avec la promotion active du Schéma de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO (SLEC) auprès des États membres. Une avancée notable a été réalisée avec l'achèvement du Système Harmonisé 2022 (HS 2022) et sa transmission aux États membres pour intégration dans leur système informatique douanier. Cette mesure vise à uniformiser le Tarif Extérieur Commun (TEC) dans toute la région et à renforcer la cohérence et l'efficacité des pratiques douanières.

Dans le domaine de la promotion du marché commun et du développement du secteur privé, l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC) a joué un rôle prépondérant. Elle a mené des enquêtes transfrontalières et des études de marché approfondies aboutissant à la formulation de recommandations concrètes dans le cadre de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles. Ces actions visent à créer un environnement économique plus équitable et dynamique au sein de la région.

Concernant le Système de paiement et de règlement, une avancée majeure a été réalisée dans le domaine des systèmes de paiement avec l'adoption, en juillet 2023, de l'Acte additionnel relatif au système de paiement et de règlement transfrontaliers, ainsi que de la Directive régissant l'harmonisation des paiements. Ces instruments juridiques approuvés par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement posent les bases d'un système financier régional plus intégré et mieux efficace.



Concernant l'**UEMOA**, ses réalisations majeures en matière de développement des échanges commerciaux en 2023 ont porté essentiellement sur i) la facilitation des échanges ; la promotion des produits originaires de l'Union ; et iii) le renforcement de l'accès aux marchés étrangers.

En matière de facilitation des échanges, une directive sur la dématérialisation des opérations commerciales et douanières a été adoptée le 16 juin 2023 lors d'une réunion des Ministres statutaires à Niamey. Cette étape constitue une avancée significative dans le cadre de la réglementation du commerce visant à tirer parti des Technologies de l'Information et de la Communication dans une perspective de développement des échanges au sein de l'espace communautaire. La Directive a pour objectif de réduire les délais de traitement des dossiers de commerce extérieur et favoriser par ce biais l'augmentation des recettes et des affaires. En dématérialisant les procédures, elle améliore l'efficacité des actions douanières et facilite les échanges de documents entre les autorités administratives et les acteurs concernés. De même, dans le cadre du Programme de Facilitation des Échanges en Afrique de l'Ouest (PFEAO) financé par la Banque Mondiale, deux ateliers régionaux organisés en septembre et octobre 2023 ont permis de valider la matrice des indicateurs et le système de suivi des performances des postes frontaliers terrestres de l'UEMOA. Ils ont permis d'établir un cadre régional de suivi et d'évaluation pour faciliter les échanges via les Comités Nationaux de Facilitation des Échanges.

Au titre des actions visant la promotion des produits locaux originaires et le renforcement du commerce entre les États membres de l'Union, la Commission, en collaboration avec la République du Bénin, a coorganisé en octobre 2023, à Cotonou, la 4<sup>ème</sup> édition de l'initiative « Mois d'octobre, mois du consommer local » centrée sur le thème « Quelles stratégies pour stimuler la consommation des produits locaux ? ». Cet événement a renforcé la communication sur la consommation locale à travers diverses activités incluant un lancement officiel, une exposition-vente, des conférences et une formation pour les exposants. La Commission a également accordé une subvention globale de 80 millions de F.CFA aux États membres pour soutenir cette initiative. De plus, en 2023, deux études importantes ont été lancées pour promouvoir les produits locaux et établir un cadre juridique pour la création de bourses régionales de produits agricoles.

Pour ce qui est du renforcement de l'accès aux marchés étrangers, le projet Talents Africains à l'International (TAI), lancé en juin 2021 pour renforcer les échanges commerciaux et l'employabilité des jeunes, a connu une phase pilote avec une vingtaine de missions en cours dans les quatre pays concernés que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. En octobre 2023, la Commission a participé au premier forum entreprises-jeunes TAI qui s'est tenu à Cotonou et au cours duquel a été évalué le bilan des 100 premiers jours des jeunes en mission. Bien que le projet ait enregistré de bons résultats au Bénin, une mobilisation accrue serait nécessaire dans les trois autres pays pilotes.



### **III.3.3. Mise en œuvre des politiques et programmes au niveau du Sénégal**

Dans le cadre de la ZLECAf, l'État du Sénégal met en œuvre depuis 2021 une stratégie nationale sur la ZLECAf (SN-ZLECAf). En 2023, le ministère en charge du commerce, en collaboration avec les autres ministères a eu à réaliser plusieurs activités telles que :

- l'organisation de campagnes de sensibilisation et de formation sur la ZLECAf destinées au secteur privé national, notamment les PME/PMI ;
- l'élaboration de guides relatifs au commerce des services, des marchandises, aux règles d'origine et au mécanisme en ligne des Barrières Non Tarifaires (BNT);
- l'élaboration d'une étude sur la mise en conformité des mesures SPS et OTC dans le cadre de la ZLECAf ;
- l'élaboration d'une étude de banque de projets pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (SN-ZLECAf) ;
- l'organisation des ateliers zonaux de lancement du projet d'appui et d'accompagnement aux PMI/PMI agricoles et agro-industrielles/ ZLECAf et de formations des acteurs en 2023.

Concernant la mise en œuvre du tarif extérieur commun, le comité de gestion du TEC a traité des requêtes d'entreprises relatives à l'application de la taxe d'ajustement à l'importation (TAI) pour certains produits. A ce titre, les demandes de TAI examinées en 2023 ont été celles des sociétés telles que KEDA qui est spécialisée en fabrication de carreaux, SOFTCARE dans les couches de bébés et les serviettes hygiéniques, SAS dans la fabrication d'aciers et Galion sur les emballages. Dans le cadre du traitement des dossiers, le comité a procédé à des visites d'entreprises. Il s'est entretenu avec les responsables des acteurs dans chaque domaine afin de formuler des recommandations efficaces pour une meilleure insertion de l'industrie sénégalaise dans le marché régional.



# CHAPITRE IV : INTÉGRATION INFRASTRUCTURELLE

La croissance économique et le développement du continent africain ont longtemps été entravés par le retard accusé en matière de développement des infrastructures physiques. Ces infrastructures ont souvent été négligées alors qu'elles constituent la clé de la croissance soutenue et du développement durable. Elles jouent un rôle prépondérant dans l'amélioration de la compétitivité et du bien-être des populations. Leur mise en place aura pour effet de réduire l'enclavement et l'autarcie des régions et pays du continent et de renforcer à contrario leur intégration économique. Elles permettent aussi de connecter l'Afrique au reste du monde et d'insérer son marché dans l'économie mondiale.

Malgré des progrès remarquables enregistrés au cours de la précédente décennie grâce à certaines orientations politiques, des efforts considérables restent à faire pour densifier le réseau d'infrastructures en Afrique dans les secteurs du transport, de l'énergie, des télécommunications et de l'eau.

C'est conscient de cette situation que des initiatives d'envergure en matière d'infrastructures modernes ont été prises par les organisations d'intégration régionale à l'instar de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'UEMOA, qui ouvrent des perspectives tout à fait nouvelles pour l'avenir du continent et promettent de changer foncièrement son visage.

## IV.1. SITUATION DES INFRASTRUCTURES



L'Afrique fait face à de graves lacunes en matière d'accès et de qualité des infrastructures. Elle connaît un retard considérable dans ce domaine qui la place dans une situation défavorable par rapport aux autres continents. La Banque Africaine de développement (BAD) a indiqué, à titre d'exemple, que le continent n'investit dans les infrastructures que l'équivalent de 4 % du PIB, contre 14 % en Chine. Or, l'on estime qu'en comblant son déficit infrastructurel, l'Afrique pourrait accélérer la croissance de son PIB de 2 points de pourcentage par an.

Pour rattraper son retard, l'**Union africaine** a mis en place le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) qui vise à stimuler le

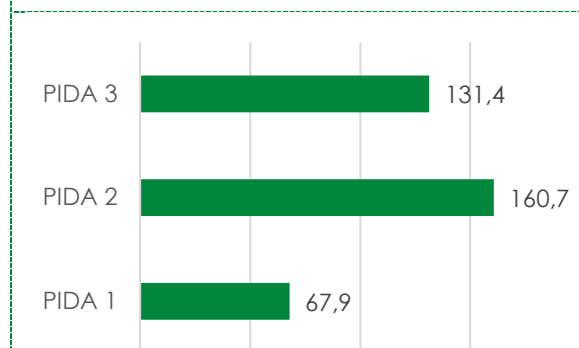


développement des infrastructures physiques dans les domaines du transport, de l'énergie, des TIC et des ressources en eau transfrontalières. Ce Programme ambitieux, d'ici 2040, de mettre en place 30 700 km d'autoroutes modernes, 30 200 km de voies ferroviaires modernes, 16 500 km de lignes de transmission d'énergie, 54 GW de production d'hydroélectricité et 20,101 hm<sup>3</sup> en termes de capacité de stockage d'eau.

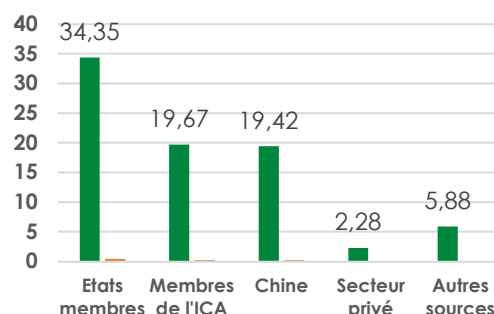
Dans le cadre de l'Agenda 2063, plusieurs projets alignés aux priorités du PIDA sont identifiés tels que **le Réseau ferroviaire africain intégré à grande vitesse, le barrage d'Inga** en République démocratique du Congo et le **Marché unique du transport aérien en Afrique**. Le PIDA contribue à la mise en œuvre de ces projets phares en apportant le soutien, la coordination et les ressources nécessaires à leur bonne réalisation. Ainsi, le PIDA et les projets phares de l'Agenda 2063 sont interconnectés, le PIDA jouant un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de développement des infrastructures de l'Agenda 2063.

Le besoin de financement pour la mise en œuvre des projets du PIDA a été estimé à 360 milliards de dollars US, dont 67,9 milliards de dollars pour le PIDA 1 et 160,7 milliards de dollars pour le PIDA 2. Pour mobiliser ces ressources, il sera impératif de diversifier les sources de financement et d'explorer les mécanismes de financement innovants existants.

**Graphique 25 : Besoins de financement du PIDA**



**Graphique 26 : Sources de financement du PIDA**



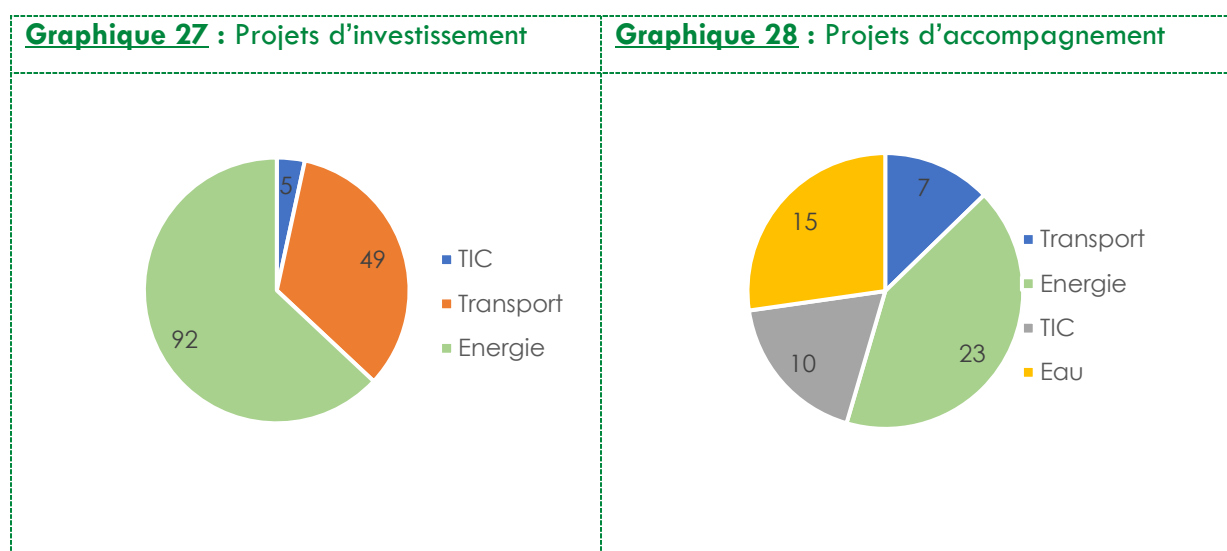
**Source :** Rapport sur le premier Plan décennal de mise en œuvre PIDA 1, 2023

La stratégie de financement du PIDA fait appel à diverses options de financement, y compris les sources traditionnelles et le secteur privé. Elle cherche à diversifier les sources de financement et à promouvoir l'implication du secteur privé dont l'action est timide. L'accent est également mis sur la nécessité de trouver des solutions de financement innovantes. Les ressources allouées au PIDA 1 s'élèvent à 67,9 milliards de dollars US dont 34,35 milliards (42%) proviennent des États membres, 19,67 milliards (24%) des membres du Consortium de l'Infrastructure en Afrique (ICA), 19,42 milliards (24%) de la République Populaire de Chine, 2,28 milliards (3%) du secteur privé et 5,88 milliards (7%) d'autres sources.



La **CEDEAO** est également confrontée à des défis importants en matière de développement infrastructurel dans les secteurs de l'énergie, du transport et des TIC. En effet, plusieurs pays ont une faible couverture électrique et seuls le Ghana et la Côte d'Ivoire dépassent le taux de 75%. Pour le secteur du transport, les réseaux routiers, généralement en mauvais état, ne favorisent pas le développement du commerce intra régional qui reste inférieur à 12%. De plus, les réseaux ferroviaires restent rudimentaires malgré leur potentiel pour drainer des masses importantes de personnes et de biens. Par ailleurs le secteur des TIC reste confronté à des défis importants pour améliorer la qualité du réseau, assurer la pénétration de l'internet et maîtriser le coût de ses services.

Pour combler ces déficits infrastructurels, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté le Plan Directeur des Infrastructures en décembre 2021. Ce Plan comprend 201 projets dont 146 projets d'investissement (73%) et 55 projets soft d'accompagnement (27%). Les projets d'investissement sont composés de 92 projets (63%) dans le domaine de l'énergie ; 49 projets (34%) dans le domaine des transports et 5 projets (3%) dans le domaine des TIC.

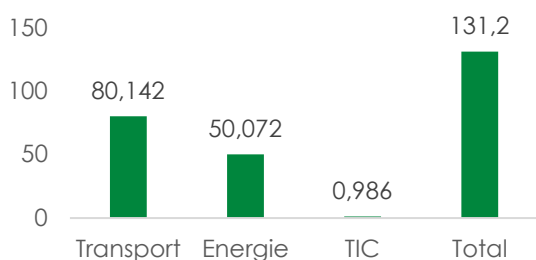


**Source :** Rapport sur le premier Plan décennal de mise en œuvre PIDA 1, 2023

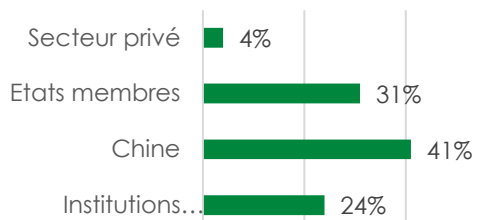
Les projets ont été évalués à 132,1 milliards de dollars sur la période 2020-2045 dont 131,2 milliards (plus de 99%) pour les projets d'investissement et 0,913 milliards (moins de 1%) pour les projets d'accompagnement. Ce coût des projets d'investissement est réparti à raison de 80,142 milliards (61%) pour le secteur des transports, 50,072 milliards (38%) pour le secteur de l'énergie et 0,986 milliards (1%) pour celui des TIC.



**Graphique 29 : Coût des projets d'investissement**



**Graphique 30 : Sources de financement (2020-2025)**



**Source :** Calculs des auteurs

Par rapport au besoin total de 132,1 milliards pour financer les projets du plan directeur, la région n'a reçu pour l'instant que 14,6 milliards (11%), ce qui l'expose à un gap de financement de 117,5 milliards de dollars (89%) à rechercher. Ceci met en évidence le fait que le secteur privé n'a pas su se montrer à la hauteur des attentes en matière de financement des infrastructures de développement de la région. Cette situation soulève plusieurs questions comme la persistance de la dépendance de la CEDEAO à l'égard de l'aide internationale qui remet en cause la souveraineté économique de la région et l'objectif de durabilité de ses infrastructures.

Concernant l'**UEMOA**, le Protocole additionnel n°2 relatifs aux politiques sectorielles a donné les grandes lignes des actions à mettre en œuvre pour développer les infrastructures de l'Union. A ce titre, les programmes infrastructurels sont mis en œuvre dans le Programme Economique Régional (PER) qui est transversal à plusieurs secteurs. La Commission, en collaboration avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), a organisé une table ronde les 27 et 28 novembre 2023 à Abidjan (Côte d'Ivoire) dans les domaines de l'énergie et de l'économie numérique. A cette occasion, une quête de 25 milliards USD a été lancée pour révolutionner le secteur de l'énergie et réduire la fracture numérique dans l'UEMOA. Il s'agit, dans le cadre de la Stratégie de développement de pôles énergétiques (SDPE) pesant près de 15000 milliards FCFA, de 78 projets qui sont à la recherche de financement pour un montant de 7500 milliards FCFA. Il est aussi question du Programme régional de développement de l'économie numérique (PRDEN) dont les projets sur les États membres totalisent un coût de 121 milliards FCFA.





## IV.2. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE



Dans l'UA, parmi les projets du PIDA, 67 projets sont opérationnels, 65 en cours de construction, 26 au stade d'appel d'offres, 15 au bouclage du financement et 23 projets ont entrepris de créer une structure commerciale et technique. Ainsi, 69 % des projets ont dépassé le stade de conceptualisation et ont démarré la mise en œuvre.

La phase 2 du plan d'actions prioritaire du PIDA (PAP 2021-2030) comporte 69 projets et vise à promouvoir l'intégration régionale et l'industrialisation en vue de la réalisation de l'Agenda 2063. La hiérarchisation des projets est basée sur l'approche des corridors intégrés et sur d'autres facteurs tels que la connectivité rurale et urbaine, la création d'emplois et le respect du climat.

Au niveau de la CEDEAO, la plupart des projets sont en phase d'études de faisabilité et de recherche de financement, quatre années seulement après le démarrage du plan directeur des infrastructures.

Quant à l'UEMOA, elle a pu conduire à terme ou à un niveau avancé plusieurs de ses projets dans les domaines routiers et énergétiques. S'agissant des projets de TIC élaborés tout récemment en 2023, ils sont en phase de recherche de financement.

### IV.2.1. Les transports

Concernant le PIDA de l'UA, il a permis de mettre en place, dans le domaine des transports, un certain nombre de projets de corridors au niveau des CER.

**Tableau 14 :** Projets du PIDA par CER dans le secteur des transports

CER	INTITULE DU PROJET	ÉTATS MEMBRES (BENEFICIAIRES)
UMA	Autoroute Trans maghrébine	Maroc, Algérie, Tunisie et Libye.
COMESA	Corridor Nord-Sud	Ensemble des Régions d'Afrique australe et orientale.
CAE	Corridor Nord	Kenya, Rwanda Ouganda, Soudan du Sud.
CEEAC	Corridor Central	Tanzanie, Rwanda, Ouganda, RDC.



CER	INTITULE DU PROJET	ÉTATS MEMBRES (BENEFICIAIRES)
CEDEAO	Corridor Abidjan-Lagos	Côte d'Ivoire Nigéria, Ghana, Togo et (Bénin).
IGAD	Corridor de transport du Soudan du Sud-Ethiopie et du port de Lamu (LAPSSET)	Kenya, Ethiopie et Sud Soudan.
SADC	Corridor de Nacala	Mozambique, Zimbabwe, Malawi et Zambie.

**Source :** Rapport sur le premier Plan décennal de mise en œuvre PIDA 1, 2023

En 2023, la mise du PIDA a permis la construction de 16.066 km de routes soit 52% de l'objectif de 2040 et 4 077 km de voies ferrées (14%) et 120 postes frontaliers à guichet unique (OSBP) pour la connexion de cette infrastructure transfrontalière.

**Tableau 15 :** État d'avancement du PIDA dans le secteur du transport

TRANSPORTS	OBJECTIF 2040	REALISATIONS	TAUX D'EXECUTION
Autoroutes modernes	30 700 Km	16 066 Km	52%
Voies ferrées	30 200 Km	4 077 km	14%
Postes frontaliers à guichet unique	-	120 postes	-

**Source :** Rapport sur le premier Plan décennal de mise en œuvre PIDA 1, 2023

Dans le cadre du projet de **Réseau ferroviaire africain intégré à grande vitesse**, les avancées suivantes ont été enregistrées : i) le premier plan décennal de mise en œuvre du programme a été élaboré, lequel comprend 14 projets pilotes et trois projets pilotes accélérés ; ii) des ateliers régionaux de préparation ont été organisés pour évaluer l'état de préparation des pays et des CER participant au projet et iii) les États membres ont été formés au Protocole ferroviaire de Luxembourg et à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. Il s'agit d'un traité à portée mondiale visant à faciliter le financement du matériel ferroviaire roulant par le secteur privé à travers le monde entier.

L'UA a également élaboré le projet du **Marché Unique Africain du Transport Aérien (SAATM)** qui a pour objectif de faciliter le transport aérien afin de stimuler le commerce et l'intégration. Les progrès suivants ont été enregistrés : (i) l'élaboration du cadre juridique et réglementaire du Marché unique du transport aérien en Afrique ; (ii) la signature de l'engagement solennel par 35 États<sup>16</sup> de rejoindre le

<sup>16</sup> Ces 35 États représentent 89 % des parts de marché du transport aérien intra-africain



SAATM en ouvrant leurs marchés les uns aux autres, en supprimant les restrictions en termes de fréquence et de capacité et en accordant à chacun d'autres droits de trafic ; (iii) la mise en œuvre de toutes les mesures concrètes requises par la Commission africaine de l'Aviation civile (CAFAC) par 10 de ces 35 États; (iv) la signature par 10 États de nouveaux accords bilatéraux sur les services aériens conformes à la décision de Yamoussoukro.

Au niveau de **la CEDEAO**, il est prévu au titre des projets de transport du plan directeur des infrastructures (i) la construction de plus de 5 500 km de nouvelles autoroutes à trois ou quatre voies, (ii) la mise en place d'une infrastructure ferroviaire moderne avec des voies ferrées d'une longueur de 12 600 km au niveau des corridors Dakar-Bamako et Abidjan-Ouagadougou, (iii) une liaison de plusieurs ports à travers les corridors Lomé-Ouagadougou-Niamey, Abidjan-Ouagadougou et Tema-Ouagadougou, (iv) la rénovation et l'extension de plusieurs aéroports de Dakar, Lagos et Abidjan en vue d'augmenter leur capacité d'accueil à plus de 2 millions de passagers en 2030; (v) extension et création pour renforcer le trafic maritime qui devrait atteindre environ 2 000 millions de tonnes métriques en 2045.

Quatre (4) principaux projets de construction sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit (i) du corridor Abidjan-Lagos, (ii) du poste frontalier juxtaposé de Jandema - bo waterside entre le Libéria et la Sierra Leone, (iii) du corridor Praia-Dakar-Abidjan ; (iv) du programme de construction d'autoroute et de facilitation du transport entre le Nigéria et le Cameroun dans le cadre du programme de l'autoroute transafricaine. Leur état d'avancement se présente comme suit :

- **Projet de construction d'une autoroute sur le Corridor Abidjan-Lagos**

Le projet comprend la conception technique détaillée pour une autoroute à 6 voies (2x3 voies) d'une longueur approximative de 1028 km. Elle relie les principaux centres économiques de l'Afrique de l'Ouest d'Abidjan, à Lagos, en passant par Accra, Lomé et Cotonou.

Environ 42 millions de dollars ont été mobilisés auprès de la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne et de la Commission de la CEDEAO. À ce montant s'ajoute la contribution des pays membres du corridor, pour financer les études techniques préparatoires du projet. Les études techniques détaillées et la stratégie de financement ont été achevées en 2023, et l'étude visant l'identification des projets d'investissement économique dans la zone d'influence de l'autoroute a été lancée en 2023. Ils seront élaborés en vue d'un aménagement intégré du corridor.

Le projet intègre une composante Facilitation du Commerce et du Transport qui consiste à identifier tous les goulots d'étranglement entravant le commerce le long du corridor Abidjan-Lagos et de proposer des interventions visant à améliorer l'efficacité de l'autoroute en termes de réduction du coût du transport. Le processus de passation des marchés a été achevé en mai 2023. L'Autorité de



Gestion du Corridor Abidjan-Lagos « ALCoMA » a été mise en place pour se charger de la construction, de la gestion et de l'exploitation de l'autoroute du corridor. La Côte d'Ivoire a été choisie lors de la Conférence de juillet 2023 pour en abriter le siège.

- **Poste-frontière juxtaposé de Jandema - Bo Waterside entre le Libéria et la Sierra Leone**

Le processus de passation de marché pour la sélection du consultant pour les études techniques, architecturales et de conception technique du poste-frontière juxtaposé a été achevé en janvier 2023 et les sites sont disponibles. Les rapports de démarrage et d'étude conceptuelle ont été soumis et validés en octobre 2023.

- **Projet de Corridor Praia-Dakar-Abidjan**

Le corridor Praia-Dakar-Abidjan est un projet autoroutier multimodal de grand envergure long de 3164 km avec 600 Km de connexion maritime. Il concerne huit (8) pays, à savoir le Cabo Verde, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, la Sierra Leone, le Libéria et la Côte d'Ivoire. Un Traité sur le projet de corridor a été signé par les Chefs d'État et de Gouvernement des 8 pays pour créer une ligne maritime et de navigation allant de Praia (Cabo Verde) à Dakar (Sénégal) et pour construire une autoroute à six (6) voies allant de Dakar (Sénégal) à Abidjan (Côte d'Ivoire) en passant par Banjul, Bissau, Freetown, et Monrovia.

La Commission de la CEDEAO a mobilisé avec succès un don du NEPAD-IPPF d'un montant de 1 793 250 \$ de la BAD un don de 1 793 250 dollars US pour la réalisation de deux études techniques cruciales, à savoir : i) l'étude de faisabilité économique et technique et l'appel d'offres sous forme de PPP pour la liaison maritime entre Praia et Dakar ; et ii) l'étude pour l'identification du tracé optimal de l'autoroute Dakar-Abidjan qui servira de base aux études de faisabilité et d'ingénierie. Les deux études sont en cours et le rapport intermédiaire de l'étude de la liaison maritime Praia-Dakar a été examiné et validé en mois d'août 2024. De même, celui portant sur l'étude du tracé optimum de l'autoroute Dakar-Abidjan devrait être soumis à la fin du mois de novembre 2024.

- **Projet de construction d'autoroute et de facilitation du transport entre le Nigéria et le Cameroun**

Le projet rentre dans le cadre du programme de l'autoroute transafricaine et comprend la réhabilitation et la construction de 455 km de routes du corridor entre le Nigéria et le Cameroun, l'établissement d'un poste-frontière juxtaposé (PFJ) et la construction d'un pont de 400 mètres. Le poste-frontière juxtaposé a été construit grâce à un don de 16,16 millions d'UC (26,575 millions de dollars EU) de la BAD et un financement de contrepartie de la Commission de la CEDEAO. La Commission a coordonné l'ensemble de la construction du poste-frontière juxtaposé, du pont



frontalier et des améliorations apportées aux routes en collaboration avec la CEEAC. Les travaux du pont frontalier à deux voies d'une longueur de 400 mètres sur le fleuve Cross-River à la frontière entre le Cameroun et le Nigéria (Ekok/Mfum) et du poste-frontière juxtaposé d'Ekok/Mfum sont entièrement achevés.

Dans l'**UEMOA**, l'objectif est d'améliorer les infrastructures et les systèmes de transports reliant les États membres. Cela permettrait d'accroître l'efficacité des services de transports et d'améliorer le niveau d'utilité des infrastructures et leurs conditions d'exploitation. Les réalisations concernent :

La mise en œuvre du **Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR)** qui a permis, entre autres, (i) la réalisation des études techniques sur les corridors routiers communautaires et celles relatives au tracking des cargaisons ; (ii) la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux<sup>17</sup> ; (iii) la construction, la réhabilitation et l'entretien de 12.500 km de route et l'équipement pour l'exploitation des Postes de Contrôle Juxtaposés et de stations de pesage ; (iv) le contrôle régional de la charge à l'essieu pour la préservation des infrastructures routières ; (v) la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement des Corridors pour l'Anneau Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO).

Au titre du **Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire**, la mise en œuvre a permis la relance : (i) du projet de la boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé et de la nouvelle liaison Lomé-Ouagadougou ; (ii) la ligne ferroviaire Dakar-Bamako-Ouagadougou et des liaisons Bamako-Koulikoro et Sikasso-Bobo-Dioulasso ;

Au niveau aérien, la mise en œuvre du **Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA)** a permis : (i) la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA-CO) et (ii) l'opérationnalisation de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA.

La mise en œuvre du Programme **de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire (PRDTMFL)** a permis (i) la prise de mesures visant à rendre opérationnels les fonds nationaux et le fonds régional de développement du secteur maritime et (ii) l'harmonisation de la réglementation communautaire du transport maritime.

**Le Sénégal** dispose de projets pour la mise en œuvre du corridor Praia-Dakar-Abidjan. Il s'agit :

- **Projet Sea-Link de liaison maritime Dakar-Praia**

---

<sup>17</sup> n°5 (corridor Lomé-Cotonou), n°7 (corridor Abidjan-Ouagadougou), n°8 (corridor San Pédro-Zantiébougou-Bamako) et n°9 (Koupéla-Fada N'Gourma-Frontière du Niger) et du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou



Ce projet est crucial pour l'intégration économique du Cabo Verde avec les autres États membres de la CEDEAO en raison de sa position géographique. Une étude de faisabilité a été réalisée, concluant à la nécessité d'un financement par Partenariat Public-Privé (PPP). Une étude complémentaire, financée par la Banque Africaine de Développement (BAD), est en cours, mais son avancement a été entravé par des retards dans les procédures de passation de marché. Il a été recommandé d'accélérer cette étude pour réaliser le projet avant 2029, conformément à la stratégie nationale de développement du Sénégal.

#### • Travaux de réhabilitation de la route nationale 4

Ce projet vise entre autres à faciliter la circulation des biens et des personnes le long de ce corridor afin d'améliorer les échanges commerciaux avec le reste du pays et la sous-région (Gambie, Guinée Bissau et Guinée). Après l'achèvement des travaux de réhabilitation du tronçon Dinguiraye – Nioro – Keur Ayip (40 km)<sup>18</sup>, la Section Sénoba – Ziguinchor (165 km) enregistre un taux d'exécution physique dépassant 60%. Le coût global du projet de réhabilitation de cette section s'élève à 115 120 453 500 FCFA. Ce projet est financé par l'État du Sénégal, et les partenaires financiers telles que la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne (UE) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

#### IV.2.2. L'Énergie

En 2023, la mise en œuvre du PIDA a permis l'accès à l'électricité pour près de 30 millions de personnes avec la construction de 3 506 km de lignes de distribution pour fournir 232 GW d'électricité et l'installation d'une capacité hydroélectrique de 7 GW en Afrique.

**Tableau 16** : État d'avancement du PIDA dans le secteur de l'énergie

ENERGIE	OBJECTIF 2040	REALISATIONS	TAUX D'EXECUTION
Lignes de distribution	16 500 Km	3 506 Km	21%
Production d'hydroélectricité	54 GW	7 GW	13%

**Source** : Rapport sur le 1<sup>er</sup> Plan décennal de mise en œuvre PIDA 1, 2023

En outre, l'UA dispose du projet du Grand Barrage d'Inga de l'UA en vue de stimuler la production d'énergie du continent. Le développement optimal du barrage d'Inga permettra de générer 43 200 MW d'électricité pour soutenir les pools énergétiques régionaux actuels afin d'assurer l'accès des populations à une électricité propre et abordable. En 2023, la situation se présente comme suit : i) la loi Inga visant à faciliter l'exécution du projet a été promulguée et est en attente de ratification ; ii) la feuille de route pour la mise en œuvre du projet a été définie ;

<sup>18</sup> 2018



l'élaboration du projet d'hydroélectricité du barrage d'Inga ; et un protocole d'accord entre le gouvernement de la République du Congo et deux prestataires de services sur les modalités juridiques et opérationnelles du consortium a été signé.

Le plan directeur de **la CEDEAO** prévoit d'augmenter la capacité installée totale de 44,2 GW en 2025 afin de satisfaire la demande en énergie électrique attendue à 26,8 GW en 2025. En matière d'énergie, les projets d'investissement sont composés de 92 projets (63%) et les projets d'accompagnement de 23 projets (42%). Trois (3) principaux programmes sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit (i) du Système d'Echanges d'Energie Electrique (WAPP), (ii) du Marché régional d'électricité, et (iii) de l'Energie renouvelable et efficacité énergétique.

### • **Système d'Echanges d'Energie Electrique (WAPP) :**

Plusieurs projets d'interconnexion sont en cours de mise en œuvre en 2023. Il s'agit notamment de :

- ligne 330 kV Volta – Lomé – Sakété entre le Ghana, le Togo et le Bénin ;
- ligne 330 kV de la Dorsale Nord du WAPP (Nigeria – Niger – Burkina – Togo) ;
- ligne 225 kV entre la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée ;
- ligne 225 kV Guinée – Mali ; double terne Manantali – Bamako (Kati) au Mali ;
- ligne 225kV du Projet Manantali 2 double terne ( Mali et Mauritanie) ;
- boucle 225 KV.

**Le Sénégal** est concerné par la boucle 225 kV qui prévoit la construction de 15 postes. Les travaux sont achevés et tous les postes ont été entièrement mis en service à l'exception de la nouvelle extension au poste de Birkama en Gambie. Le taux d'avancement global se situe à plus de 99,3% à fin septembre 2023 et la mise en service complète de la ligne d'interconnexion devrait être bouclée en novembre 2023.

### • **Marché Régional de l'Electricité**

La phase pilote de ce projet a démarré depuis août 2023 avec l'enregistrement de trente-une (31) sociétés volontaires représentant 77,5% des sociétés membres du WAPP. Par ailleurs, les travaux de construction du bâtiment du Centre d'Information et de Coordination (CIC) et du WAPP sont achevés ainsi que l'installation et les tests des équipements nécessaires à son fonctionnement. Dans le cadre de sa mise en œuvre, l'approbation du modèle de tarification et de ses procédures devrait être terminée d'ici la fin décembre 2023.

### • **Énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique**



Le Cadre Stratégique et Politique en matière d'hydrogène vert a été élaboré par le Centre régional pour les Energies renouvelables et l'Efficacité énergétique (CEREEC), en collaboration avec le Centre ouest-africain de Services scientifiques sur le Changement climatique et l'Utilisation adaptée des Terres (WASCAL). Afin de s'assurer que les objectifs politiques se traduisent par des actions concrètes aux niveaux régional, le projet a été adopté par le Conseil des Ministres du 07 juillet 2023.

Pour l'**UEMOA**, la Politique Énergétique Commune (PEC) vise à garantir la sécurité des approvisionnements énergétiques de l'Union et à assurer une gestion optimale des ressources énergétiques de l'Union en systématisant l'interconnexion des réseaux électriques. Les actions développées par l'Union s'articulent autour de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED). C'est ainsi que la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques dans l'espace UEMOA (SDPE) a été adoptée en septembre 2022 pour consolider les acquis de l'IRED. Les études de faisabilité de la stratégie ont été lancées en 2023 et ont permis de déterminer son coût global qui est de 14 846 milliards de francs CFA. En outre, l'UEMOA met en œuvre le programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural et le programme des aménagements hydrauliques multi-usages qui, en 2023, sont achevés dans la plupart des États membres avec la réalisation de 3.500 forages et l'équipement de 8.000 pompes à motricité humaine.

#### **IV.2.3. Les Technologies de l'Information et de la Communication**

Dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), plusieurs projets ont été mis en œuvre avec succès, portés par une demande pressante en matière d'économie numérique sur le continent. La majorité des projets TIC du PIDA PAP1 sont actuellement mis en œuvre et 17 pays ont atteint la connectivité numérique par le biais de câbles à fibres optiques.

Après avoir atteint dès 2020 l'objectif de 6 téraoctets, la capacité des TIC est de 9 téraoctets en 2023. Par rapport à la cybersécurité et la protection des données personnelles, 19 États ont signé et 15 ont ratifié la Convention de l'UA. Des progrès ont été également notés avec la disponibilité de 38 points d'échanges internet et la connexion à la fibre optique dans 17 pays.





**Tableau 17 : État d'avancement du PIDA dans le secteur des TIC**

TIC	OBJECTIF 2040	REALISATIONS	TAUX D'EXECUTION
Capacité à haut débit	6 térabits	9 térabits	150%
Convention de l'UA sur la cybercriminalité et la protection des données personnelles	-	19 États ont signé la convention et 15 l'ont ratifié	25%
Points d'échange internet	-	38	-
Câbles à fibres optiques	-	17 pays	-

**Source :** Rapport sur le premier Plan décennal de mise en œuvre PIDA 1, 2023

L'UA dispose également du projet de **Réseau électronique panafricain** dans le secteur des TIC. Ce projet prévoit de mettre en place des politiques et des stratégies qui conduiront à des applications et services électroniques transformateurs en Afrique. Dans le cadre de la mise en œuvre, 48 États ont signé l'accord pour participer au projet Satellite HUB Earth Station à **Dakar (Sénégal)** avec 150 équipements VSAT installés et pleinement opérationnels. La mise en service est effective dans 47 États. Dans le domaine de la télémédecine, 771 consultations ont été menées et 6 771 sessions de formation médicale continue (FMC) ont été réalisées. Le développement de l'enseignement en ligne, a permis la création de centres d'apprentissage par télé-éducation dans les cinq (5) centres universitaires régionaux en Afrique<sup>19</sup>, et la mise en place de 47 Learning Centers (LCs). Plus de 22 000 étudiants ont obtenu des diplômes dans diverses disciplines de premier cycle et des cycles supérieurs.

Pour **la CEDEAO**, l'objectif est d'atteindre l'accès universel et à moindre coût (moins de 2 % du revenu moyen par habitant) aux services de l'internet à haut débit (de 5 à 50 Mbps) par extension de la couverture réseau. Dans le Plan Directeur, les projets d'investissement sont au nombre de cinq (5) soit 3% du portefeuille. Quant aux projets d'accompagnement, ils sont au nombre de dix (10) soit 18% du portefeuille.

Ainsi, la Commission a entamé le processus de renouvellement de tous les équipements actifs du réseau des technologies de l'information (boîtiers Wi-Fi, commutateurs, routeurs, convertisseurs de fibre optique, etc.) et l'opération devrait être bouclée avant le 31 décembre 2023. Elle s'est également dotée d'un système de cybersécurité pour les institutions et agences de la Communauté. Elle a aussi

<sup>19</sup> L'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah, au Ghana ; Université de Makerere, Ouganda ; Université de Yaoundé, Cameroun ; Faculté de commerce d'Alexandrie, Égypte ; Chancellor Collège, Zomba, Malawi



entamé le processus de révision de la Politique des technologies de l'information pour une définition des principes qui régissent les opérations des technologies de l'information, notamment la protection des données personnelles.

Au niveau de l'**UEMOA**, en matière de télécommunications et de TIC, l'objectif est de développer des infrastructures et des systèmes de télécommunications efficaces pour relier les États membres. Ces derniers devraient jouer un rôle crucial dans le développement des échanges et la création d'emplois et de richesses. Ils favorisent en outre l'ouverture des marchés de l'union à la concurrence et l'attractivité pour les investisseurs privés. En vue de renforcer la gouvernance du secteur numérique et d'améliorer l'accès des usagers aux services numériques, le Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique (PRDEN) de l'UEMOA, élaboré en 2022, a été adopté en 2023, suivi de quatre (4) autres textes communautaires dans le domaine de l'économie numérique. Le coût du programme est évalué à plus de 121 milliards FCFA.



# CHAPITRE V : INTÉGRATION SOCIALE

L'intégration sociale vise à promouvoir l'inclusion sociale et à améliorer les conditions de vie des populations. En 2023, les différentes organisations régionales à savoir, l'UA, la CEDEAO et l'UEMOA ont développé d'importantes initiatives dans le but de promouvoir davantage le développement social en Afrique. Au niveau de l'UA, la mise en œuvre du premier plan décennal (2014-2023) de l'Agenda 2063 a permis de noter d'importants progrès dans le domaine social malgré une période marquée par une succession de crises. Par ailleurs, l'organisation continentale a, entre autres initiatives, opérationnalisé l'Agence africaine de Médicament (AMA) afin de promouvoir la souveraineté pharmaceutique africaine. La CEDEAO et l'UEMOA ont continué leur appui aux États membres dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la formation, de la libre circulation des personnes et de l'égalité des sexes. Au Sénégal, la mise en œuvre des programmes sociaux suit son cours et les résultats du RGPH-5 ont confirmé la bonne performance du pays dans le domaine de la santé et de l'égalité des sexes. Cependant, le secteur de l'éducation et de la formation peine toujours à progresser.

Cette partie traitera successivement les quatre (4) dimensions : la santé, l'éducation et la formation, la libre circulation et le genre. Chaque dimension fera d'une part, l'analyse de la situation avec des faits stylisés et d'autre part, l'état de mise en œuvre des programmes et projets en 2023.

## V.1. Santé



### V.1.1. Analyse de la situation

L'Afrique est le continent ayant le plus grand nombre de pays avec des taux élevés de mortalité maternelle et infantile, des cas importants de morbidité et de mortalité dues aux maladies transmissibles. Elle enregistre chaque année 100 épidémies de santé publique<sup>20</sup> qui entravent le développement.

---

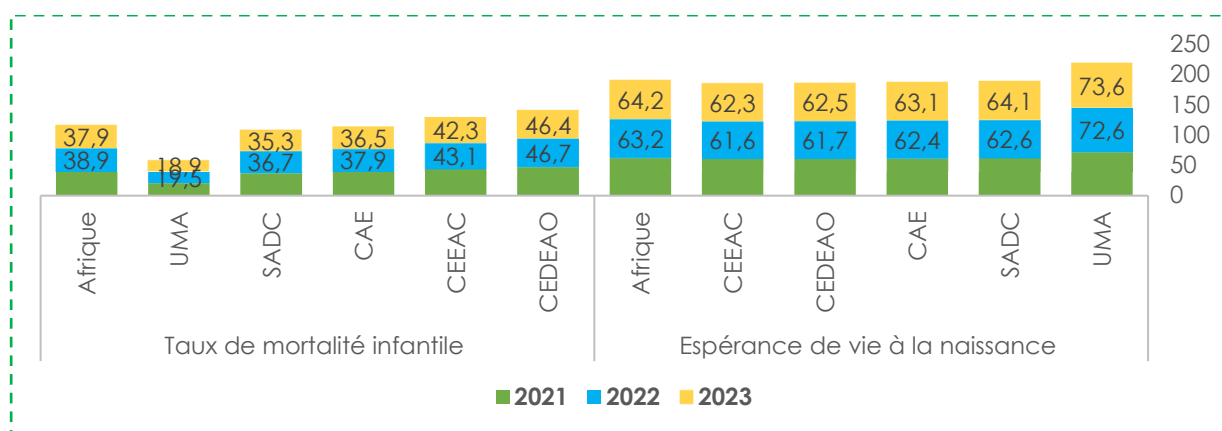
<sup>20</sup> Deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033), version de lancement



S'agissant de la mortalité infantile, le taux est en chute depuis des décennies mais reste toujours élevée en Afrique. En 2023, le taux de mortalité infantile est estimé à 37,9 décès pour 1000 naissances vivantes contre 38,9 décès en 2022. Le graphique ci-dessous montre que la mortalité infantile est plus élevée dans la CEDEAO (46,4 décès) et la CEEAC (42,3 décès) qui enregistrent des taux au-dessus de la moyenne africaine pour les trois (3) dernières années.

L'espérance de vie moyenne dans le continent a augmenté en 2023 pour s'établir à 64,2 ans contre 63,2 ans en 2022 en lien avec l'augmentation enregistrée dans toutes les CER. L'UMA occupe la première place (73,6 ans), suivie de la SADC (64,1 ans). La CEEAC (62,3 ans) occupe la dernière place juste derrière la CEDEAO (62,5 ans).

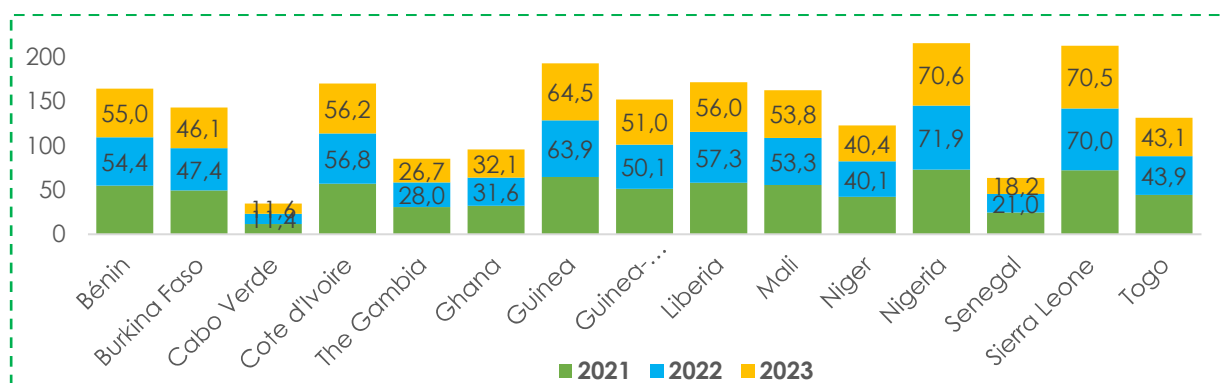
**Graphique 31 : Taux de mortalité infantile et espérance de vie à la naissance par CER**



**Source** : Africa Development Dynamics Report (AFDD)/UA-OCDE, 2024 : notes : les données issues de cette source sont utilisées pour comparer les CER de l'UA

Dans la CEDEAO, le Cabo Verde enregistre le taux de mortalité infantile le plus faible en dessous des 15 décès pour 1 000 naissances vivantes soit 11,6 décès en 2023. Le Nigéria (70,6 décès) et la Sierra Léone (70,5 décès) enregistrent les taux de mortalité infantile les plus élevés de la région en 2023.

**Graphique 32 : Taux de mortalité infantile par pays**

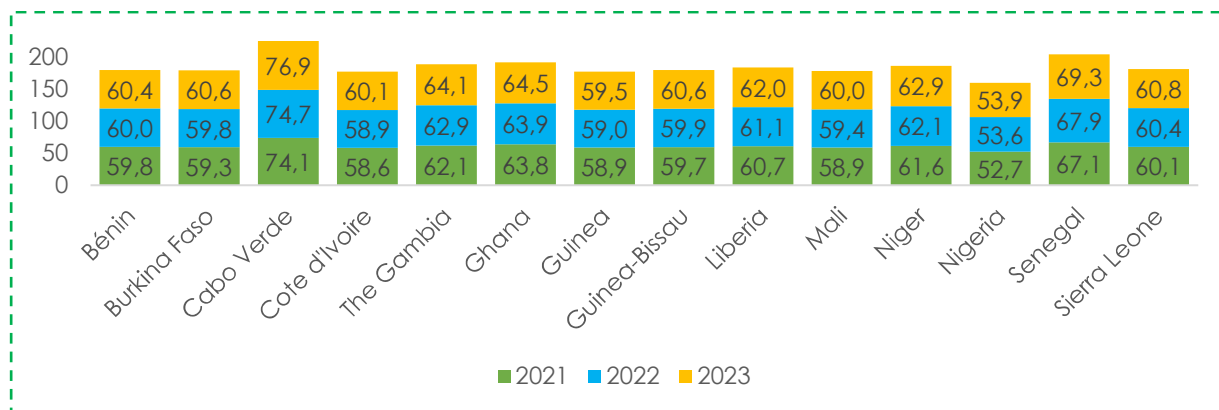


**Source** : Africa Development Dynamics Report (AFDD)/UA-OCDE, 2024 : notes : les données issues de cette source sont utilisées pour comparer les États de la CEDEAO



Le Cabo Verde est également le seul pays à atteindre une espérance de vie au-dessus des 75 ans en 2023, faisant de ce pays, le mieux classé en termes d'IDH. Le Nigéria enregistre la plus faible performance de la région avec une espérance de vie de moins de 60 ans en 2023.

**Graphique 33 : Espérance de vie à la naissance par pays**



**Source :** Africa Development Dynamics Report (AFDD)/UA-OCDE, 2024 : *notes* : les données issues de cette source sont utilisées pour comparer les États de la CEDEAO

Selon les résultats du RGPH-5<sup>21</sup> de l'ANSD, le taux de mortalité infantile au Sénégal se situe à 30,5 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2023. En milieu rural, il s'établit à 34,5 contre 25,8‰ en milieu urbain. De plus, il est plus élevé chez les garçons (31,8‰) que chez les filles (29,1‰). S'agissant de l'espérance de vie à la naissance, avec 68 ans en moyenne sur les (3) dernières années, le Sénégal continue d'enregistrer des performances. L'espérance de vie en 2023 au Sénégal se situe à 68,9 ans. Elle est plus importante chez les femmes (70 ans) que chez les hommes (67,7 ans) et reste également plus élevée en milieu urbain (71,4 ans) qu'en milieu rural (67,7 ans).

### V.1.2. État de mise en œuvre des programmes et projets en matière de santé

Le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC-Afrique) a développé un certain nombre d'initiatives en 2023.

Pour le **Programme de prévention et de lutte contre les maladies**, le réseau de responsables des maladies non transmissibles, des blessures et de la santé mentale a été créé. De même, la stratégie pour la santé reproductive a été adoptée afin de contribuer à réduire la mortalité maternelle. Par ailleurs, des initiatives telles que le Programme continental pour la prévention et le contrôle de l'hépatite virale et le Réseau régional intégré de surveillance et de laboratoires (RISLNET) ont été mises sur pied dans le sens d'anticipation dans la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles.

<sup>21</sup> Rapport provisoire, RGPH-5, 2023



Concernant le **Programme de préparation et d'intervention en cas d'urgence**, le Corps africain des volontaires de la santé (AVoHC) et les centres des opérations d'urgence (COU) ont été mis en place afin de permettre une réponse robuste aux urgences de santé publique.

En ce qui concerne les **Centres de coordination régionaux (CCR)**, ceux de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique australe sont opérationnels. Ces centres permettront de renforcer la collaboration et la coordination entre les États membres. De plus, des réalisations telles que le programme SSL, les initiatives de renforcement des capacités et une participation active à des projets régionaux renforceront, à travers les CCR, les infrastructures de soins de santé et les mécanismes de réponse.

S'agissant de l'**Agence africaine du Médicament (AMA)**, le Rwanda et l'UA ont signé un accord de siège, en juin 2023, marquant ainsi une étape importante dans le démarrage de ses activités. Cette agence spécialisée vise à faciliter l'harmonisation de la réglementation des produits médicaux, afin d'améliorer l'accès à des produits médicaux de qualité, sûrs et efficaces sur le continent.

Dans la **CEDEAO**, l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS) a mis en place un certain nombre d'initiatives pour relever les défis en matière de santé en 2023 :

- l'évaluation de la mise en œuvre des programmes et stratégies nationaux pour l'élaboration d'une stratégie régionale visant la réduction accélérée de la mortalité maternelle et néonatale ;
- le soutien financier à neuf (9) États membres<sup>22</sup> pour la mise en œuvre de 125 projets axés sur la planification familiale, l'éducation et le maintien des filles à l'école et l'amélioration des services de santé reproductive ;
- la mise en place d'une plateforme régionale d'alerte précoce (SAP) pour une meilleure gestion de stocks des produits de santé reproductive et pour assurer les transferts entre les pays excédentaires et les pays déficitaires.

En matière de préparation et de réponse aux épidémies, les interventions de la CEDEAO ont contribué de manière significative au renforcement de la capacité des États membres qui, pour la plupart, ont atteint le niveau 4 sur 5. Il s'agit, entre autres :

- du renforcement des capacités des laboratoires pour le diagnostic des maladies en Guinée, en Sierra Leone, au Sénégal, au Nigéria, au Togo, au Bénin, au Mali et au Niger ;
- de la mise en œuvre des systèmes de surveillance basés sur des événements et des indicateurs au Sénégal, en Sierra Leone, au Libéria, au Mali et au Niger ;

---

<sup>22</sup> Bénin, Burkina Faso, Ghana, Togo, Libéria, Sierra Leone, Guinée-Bissau, Gambie, Niger



- de la mise en œuvre d'un plan national de préparation et de riposte aux urgences de santé publique multirisques.

S'agissant du renforcement des ressources humaines pour le secteur de la santé, les activités menées ont permis entre autres, :

- l'accroissement de la disponibilité des ressources humaines pour mettre en œuvre les compétences clés requises par le Règlement sanitaire international (RSI) au Niger, au Nigéria et au Togo ;
- l'octroi de bourses de formation à 44 professionnels de la santé dans les domaines critiques de la santé ;
- l'appui financier à certains États membres<sup>23</sup> pour la mise en œuvre de programmes de formation harmonisés ;
- le développement d'une plateforme d'apprentissage en ligne pour les infirmiers et sage-femmes sur la base des programmes d'études harmonisés révisés ;
- l'élaboration d'un programme régional harmonisé en épidémiologie de terrain et aux techniques de laboratoire ;
- la révision et la validation du programme d'études pour la formation en médecine traditionnelle dans les pays membres de la CEDEAO .

Dans l'**UEMOA**, la Commission a lancé en 2023 un processus en vue de doter l'Union d'une Stratégie santé. Sur la thématique de la lutte contre les épidémies, une étude a été réalisée afin d'examiner la pertinence de la mise en place d'un fonds régional de lutte contre les épidémies.

Par ailleurs, la Commission a organisé la formation de plusieurs experts nationaux afin de permettre une meilleure surveillance épidémiologique et une réponse plus efficace aux épidémies, notamment aux points d'entrée. De plus, l'animation des instances de coordination des questions relatives aux épidémies (réunion des responsables nationaux de la surveillance épidémiologique et de l'information sanitaire, réunion du Comité technique régional d'experts sur les épidémies et réunion du Comité scientifique régional) entamée en 2022 s'est poursuivie en 2023.

En matière de réglementation pharmaceutique, les actions de la Commission se sont concentrées sur le renforcement des capacités des autorités nationales en vue de mettre en œuvre de manière efficace les différentes fonctions de réglementations. En outre, pour faciliter et sécuriser les échanges d'informations et de dossiers entre États dans le domaine du médicament, la Commission a mis en place une plateforme d'échange et d'information collaborative.

Concernant le volet protection sociale, l'opérationnalisation du Groupe de travail régional sur la couverture du risque maladie a été lancée avec l'élaboration du Programme d'activités type des Groupes techniques. Dans ce cadre, les acteurs

---

<sup>23</sup> Niger, Togo, Ghana, Guinée-Bissau, Sénégal, Guinée, Libéria et Sierra Leone



de la mutualité sociale ont été formés sur les textes relatifs aux règles et ratios prudentiels de contrôle des mutuelles sociales adoptés en 2022. Enfin, la Commission a recueilli les contributions des États membres et des partenaires sur le projet document de stratégie de protection sociale de l'UEMOA en vue de son adoption.

## V.2. Education et formation professionnelle

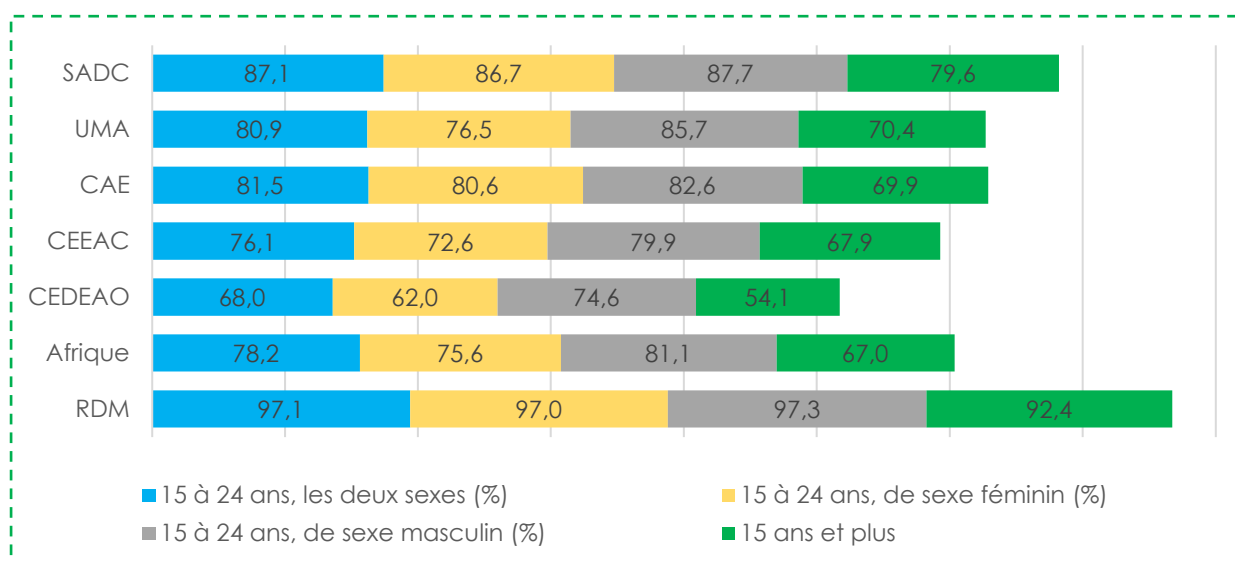


### V.2.1. Analyse de la situation

L'Afrique demeure le continent qui englobe le plus d'enfants non scolarisés avec environ 98 millions d'enfants en 2021<sup>24</sup> malgré des progrès notables dans le secteur éducatif. En effet, le déficit en infrastructures scolaires et de personnel d'enseignants, les conflits armés et les catastrophes liées au climat dans certaines régions expliquent souvent le nombre élevé d'enfants non scolarisés ou abandonnant l'école.

Concernant les CER, la CEDEAO et la CEEAC restent toujours les régions les moins alphabétisées du continent avec des taux pour tranche d'âge (15-24 ans) situés respectivement à 68% et 76,1% en deçà de la moyenne africaine (78,2%).

**Graphique 34** : Taux d'alphabétisation par CER entre 2014 et 2023



**Source** : Africa Development Dynamics Report (AFDD)/UA-OCDE, 2024

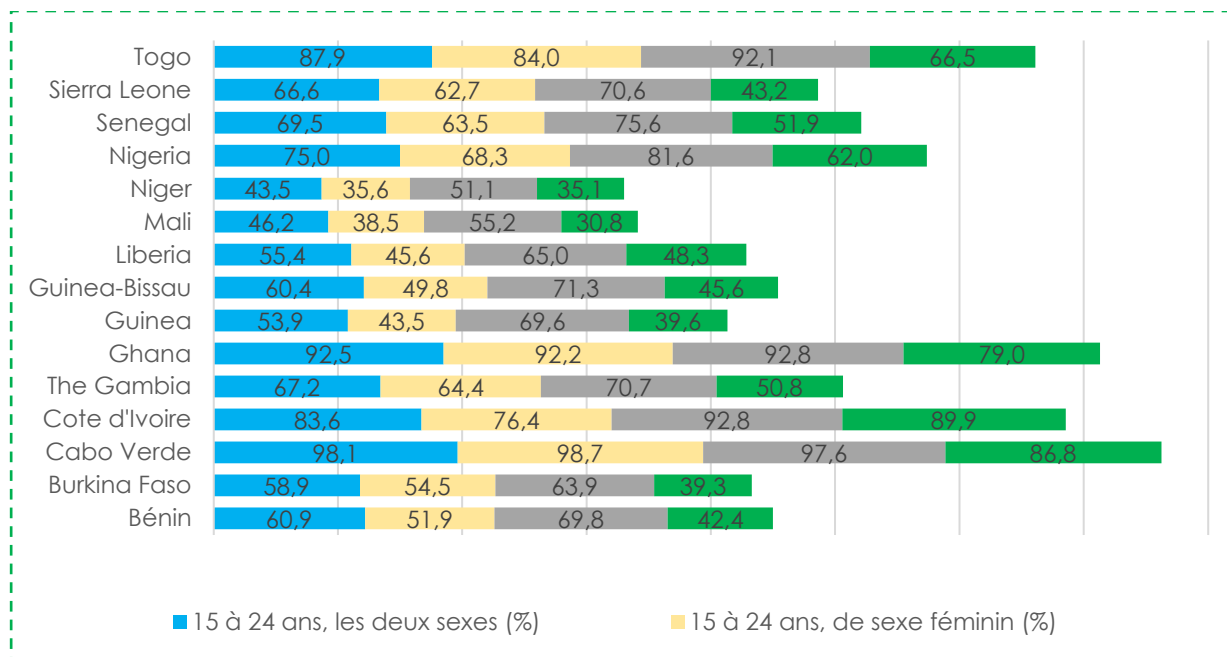
<sup>24</sup> Rapport mondial de suivi sur l'éducation, UNESCO, 2022





Pour les pays de la CEDEAO, le Cabo Verde enregistre la meilleure performance de la région avec un taux d'alphabétisation de 98,1% pour les 15-24 ans. Ce taux est plus élevé chez les filles (98,7%) que chez les garçons (97,6%). Le Sénégal présente des performances moyennes avec un taux d'alphabétisation de 69,5% pour les 15-24 ans tiré par celui des garçons (75,6%). Le Niger (43,5%) et le Mali (46,2%) enregistrent les taux les plus faibles de la région avec une forte disparité entre les sexes avec plus de 50% pour les garçons contre moins de 40% pour les filles.

**Graphique 35 : Taux d'alphabétisation par pays de CEDEAO entre 2014 et 2023**



**Source :** Africa Development Dynamics Report (AFDD)/UA-OCDE, 2024

Selon les résultats du RGPH-5, le taux d'alphabétisation au Sénégal pour les 15-24 ans est estimé à 71,6% en 2023. Cependant, il reste supérieur chez les garçons (72,7%) par rapport aux filles (70,5%). De plus, l'alphabétisation en milieu urbain (75,7%) est beaucoup plus élevée qu'en milieu rural (66,5%). En outre, le taux net de scolarisation dans le primaire estimé à 53,9% en 2023, est inférieur à la moyenne africaine (85,7%<sup>25</sup>).

Dans le secteur de la formation professionnelle, les résultats du RGPH-5 révèlent que seulement 9% des personnes résidentes âgées d'au moins 6 ans ont suivi une formation professionnelle soit un effectif de 1 340 145 personnes. La proportion d'individus qui suivent une formation formelle est de 6,4% contre 2,6% pour la formation informelle. La proportion d'individus ayant suivi une formation formelle est plus élevée en milieu urbain (9,3%) qu'en milieu rural (2,7%). La formation professionnelle est plus fréquente chez les hommes (7,1% pour le formel et 3,6% pour l'informel) que chez les femmes (5,7% pour le formel et 1,6% pour l'informel).

<sup>25</sup> Deuxième Plan décennal de mise en œuvre 2024 – 2033 de l'Agenda 2063



## V.2.2. État de mise en œuvre des programmes et projets en matière d'éducation et de formation professionnelle

Les actions de l'UA, dans le cadre de l'amélioration et du renforcement du système éducatif du continent ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- 445 étudiants au titre de l'année académique 2022/2023 ont été admis à l'Université Panafricaine (UPA)<sup>26</sup>. En outre, 3 474 étudiants ont bénéficié de bourses. La productivité scientifique a été mise en exergue avec 391 publications et un brevet. De plus, une nouvelle contribution financière de la BAD est en cours de finalisation.
- Dans le domaine de l'**enseignement et de la formation techniques et professionnels (TVET)**, la compétition internationale des compétences (WorldSkills Africa Desk) a été organisée en vue de renforcer l'excellence des compétences, la capacité d'insertion professionnelle et le potentiel d'entrepreneuriat des jeunes Africains. En outre, des partenariats avec Google Afrique ont abouti à la création de l'Académie africaine de l'internet à Nairobi, au Kenya. Des conférences sur le TVET à Accra, au Ghana (en collaboration avec l'ATUPA), et la Foire internationale pour la numérisation de la formation professionnelle et de l'enseignement des métiers à Cotonou, au Bénin, ont également montré la volonté de faire progresser l'enseignement technique et professionnel.
- Concernant la **Stratégie pour la Science, la Technologie et l'Innovation en Afrique (STISA 2024)**, son examen s'est achevé à la suite de l'organisation d'une réunion de consultation à l'échelle du continent pour délibérer sur les réalisations, les enseignements et la voie à suivre de la Stratégie. De plus, un projet de feuille de route a été élaboré.
- Pour la **Stratégie continentale pour l'éducation en Afrique (CESA) 2014-2025**, le processus d'évaluation et de préparation de la nouvelle stratégie décennale est en cours, en collaboration avec les partenaires.

Au niveau de la **CEDEAO**, les initiatives dans le cadre du **Programme de mobilité académique Nnamdi Azikiwe de la CEDEAO (ENAAMS)** ont permis à deux cent soixante-six (266) jeunes diplômés de bénéficier du programme d'immersion dans les Institutions et Agences de la CEDEAO. De plus, des processus de sélection sont en cours afin de désigner cent vingt (120) autres bénéficiaires pour la cohorte de 2023, depuis janvier 2024.

---

<sup>26</sup> L'Université panafricaine (UPA) a été créée en 2010 par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Les statuts révisés de l'UPA ont été adoptés par l'Assemblée en janvier 2016. L'UPA est établie à Yaoundé au Cameroun.



Dans le cadre du **Programme de bourses de la coopération CEDEAO-Espagne**, six (06) jeunes étudiants en diplomatie de la CEDEAO originaires de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée-Bissau et de la Guinée ont bénéficié d'une bourse pour l'obtention d'une maîtrise en diplomatie à Madrid (Espagne).

Dans le cadre de **l'harmonisation des Systèmes éducatifs dans l'espace CEDEAO**, la Commission a entamé le processus de création d'une Agence de l'éducation qui sera chargée notamment de l'harmonisation des systèmes, de la gestion de l'assurance-qualité, ainsi que de la reconnaissance et de l'équivalence des diplômes. Le rapport sur l'étude de faisabilité a été adopté par la Réunion des Ministres de l'Éducation aux fins de soumission aux organes statutaires de la CEDEAO pour examen et recommandation à suivre pour le choix du pays d'accueil de l'Agence.

La CEDEAO a également lancé son **Programme sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes**. Ce programme vise à faciliter les échanges de compétences, limiter la fuite des cerveaux, ainsi que la mise en œuvre effective des protocoles internationaux sur l'éducation, la libre circulation et l'employabilité. Le Référentiel et le Cadre sur la reconnaissance et l'équivalence des grades, diplômes, titres et autres qualifications ont été adoptés après des processus internes. Cependant, un plaidoyer est nécessaire pour garantir sa mise en œuvre pratique.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du plan d'actions de la politique de la CEDEAO en matière de science, de technologie et d'innovation, la CEDEAO ambitionne de créer une Académie ouest-africaine des sciences (WAAS) pour laquelle une étude de faisabilité a été validée. De même, le Réseau ouest-africain des académies nationales des sciences (WANNAS) a également été créé. Relativement au programme de développement des satellites d'observation de la Terre de la CEDEAO (ECOSAT-1), l'étude d'identification des besoins a été validée de même que les études de révision des politiques de la CEDEAO en matière de Science, de Technologie et d'Innovation (ECOPOST) et d'Enseignement à Distance (E-Learning).

Dans l'espace **UEMOA**, l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle a connu des avancées notables en 2023.

Concernant le **renforcement du système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche**, la Commission a poursuivi, en partenariat avec le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES), son action de renforcement des interventions des États membres dans leur dynamique de mise en place d'un dispositif national d'assurance qualité, en application de la Directive n°03/2007/CM/UEMOA, à travers notamment l'animation de la plateforme virtuelle de pratique en assurance qualité.

Pour la **poursuite des travaux d'harmonisation de l'examen du baccalauréat**, le processus d'installation des organes de pilotage du baccalauréat harmonisé se poursuit avec la tenue régulière des sessions du Comité régional d'orientation



stratégique. Ainsi, cinq (5) textes ont été adoptés par le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Burkina Faso et le Togo pour la mise en place du Comité scientifique régional pour l'harmonisation adéquate du baccalauréat.

Relativement à **l'initiative d'expérimentation du concept de collèges communautaires**, la Commission poursuit son accompagnement aux États membres dans ce cadre à travers leurs efforts de transformation des huit (8) centres pilotes retenus.

S'agissant de la **poursuite du renforcement de la mobilité des étudiants au sein de l'espace communautaire**, quatre-vingt-dix (90) bourses pour des formations de niveaux Licence, Master et Doctorat ont été octroyées aux étudiants pour accroître la mobilité intracommunautaire, portant le nombre de bénéficiaires à environ 830 depuis le lancement du programme en 2001.

Par ailleurs, la Commission a également poursuivi son accompagnement au cadre de concertation des Ministres sectoriels avec la contribution à l'animation de la plateforme numérique pour la mutualisation des ressources et outils de formation professionnelle et l'organisation d'une réunion annuelle du Cadre de Concertation des Ministres de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'UEMOA (CCMEFP-UEMOA).

**Au niveau national**, l'État a alloué 16,8% du budget global en 2023 à l'éducation et la formation professionnelle. Cette allocation budgétaire conséquente couplée à l'appui des partenaires techniques et financiers<sup>27</sup> ont permis la réforme de la gouvernance des universités publiques à travers :

- la réhabilitation des locaux de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) ;
- l'extension des locaux des universités Gaston Berger de Saint-Louis (UGB), Iba Der Thiam de Thiès (UIDT), Alioune Diop de Bambey (UAD) et Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) ;
- le lancement des constructions de deux nouvelles universités ;
- la construction de cinq (5) instituts supérieur d'enseignement professionnel (ISEP) qui délivrent des formations de courte durée de niveau Bac+2 ;
- le développement de l'enseignement à distance via la création de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) et d'un certain nombre d'espaces numériques ouverts (ENO) ;
- la construction et l'équipement d'une centaine de laboratoires ;
- la promotion de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité ;
- le recrutements de quatre cents (400) enseignants-chercheurs ;

---

<sup>27</sup> La Banque mondiale, l'Agence française de Développement, la Korea International Coopération Agency (KOICA)



- le recrutement pour le sous-système public d'enseignement supérieur de : 2 403 personnels d'enseignement et de recherche (PER) permanents, 6 510 vacataires et 2 913 personnels administratif, technique et de service (PATS).

Par sous-système d'enseignement supérieur, l'extension des infrastructures d'enseignement supérieur se manifeste par :

- **Pour le compte du public** : sept (7) universités en présentiel ; une (1) université virtuelle ; cinq (5) écoles d'ingénieur dont quatre (4) intégrées à des universités et une (1) école autonome ; un campus franco-sénégalais (CFS), six (6) instituts supérieurs d'enseignement professionnels (ISEP) dont cinq (5) opérationnels et six (6) en cours de création.
- **Pour le compte du sous-système privé** : deux cent trente (230) établissements regroupés au sein de trois (3) organisations professionnelles à savoir la Confédération des grandes écoles (CGE), la Conférence des établissements privés d'enseignement supérieur (CEPES) et la Fédération des établissements privés d'enseignement supérieur (FEPES).

Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence-Education/Formation (PAQUET-EF, 2018-2030) constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative du Sénégal. Les académies qui enregistrent un taux brut de scolarisation faible (exemple des régions de Diourbel, Louga, Kaffrine, Matam) sont plus ciblées par ce programme. Certains établissements scolaires ont également initié des pratiques innovantes telles que les brigades d'hygiène, les palabres pédagogiques entre les enseignants, le tutorat en quartier. Plusieurs dispositifs d'évaluation scolaires (PASEC<sup>28</sup>, PISA-D<sup>29</sup>, SNERS<sup>30</sup>, PHARES<sup>31</sup>, etc.) de la performance des élèves ont été élaborés par le Sénégal. Plusieurs instances de coordination à savoir entre autres, les revues sectorielles, les séminaires de rentrée, les revues décentralisées, les coordinations nationales des Inspections d'Académie et Inspections de l'Éducation et de la Formation, les Collectifs des Directeurs d'École, les Comités de Gestion des Écoles (CGE) ont été mises en place comme repères opérationnels pour les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'action éducative.

Dans l'optique d'adresser les besoins spécifiques d'éducation, le Sénégal a élaboré des politiques transversales à savoir : **(i)** l'éducation de base, à travers l'apprentissage traditionnel rénové, les daaras modernes, l'éducation de base des jeunes et adultes analphabètes (EBJA); **(ii)** le développement de l'enseignement des sciences, de la technologie et des innovations et **(iii)** la promotion des TIC dans l'éducation et la formation.

---

<sup>28</sup> Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN

<sup>29</sup> Program for International Student Assessment for Development

<sup>30</sup> Système national d'évaluation des rendements scolaires

<sup>31</sup> Progressions harmonisées et évaluations standardisées



Concernant la formation professionnelle et technique, des programmes de développement des compétences (PF2E) sont mis en œuvre afin d'améliorer l'employabilité des diplômés en mettant l'accent sur leur insertion professionnelle dès le début de la formation. Le Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (3FPT) vient appuyer ces initiatives en concentrant sur l'amélioration de la qualité de l'ETFP.

Dans le cadre de la promotion de l'auto-emploi, le Sénégal a initié le Programme Sénégalais d'Entrepreneuriat des Jeunes. A ce titre, les universités mettent progressivement en place des structures dédiées à l'accompagnement des étudiants par le biais de stages professionnels, d'alternance, d'insertion en entreprise et d'auto-emploi.

### V.3. Libre circulation des personnes



#### V.3.1. Analyse de la situation

La libre circulation des personnes est loin d'être effective sur le continent puisque la facilité des voyages intra-africains est faible et se situe autour de 28% en 2023 contre 27% en 2022.

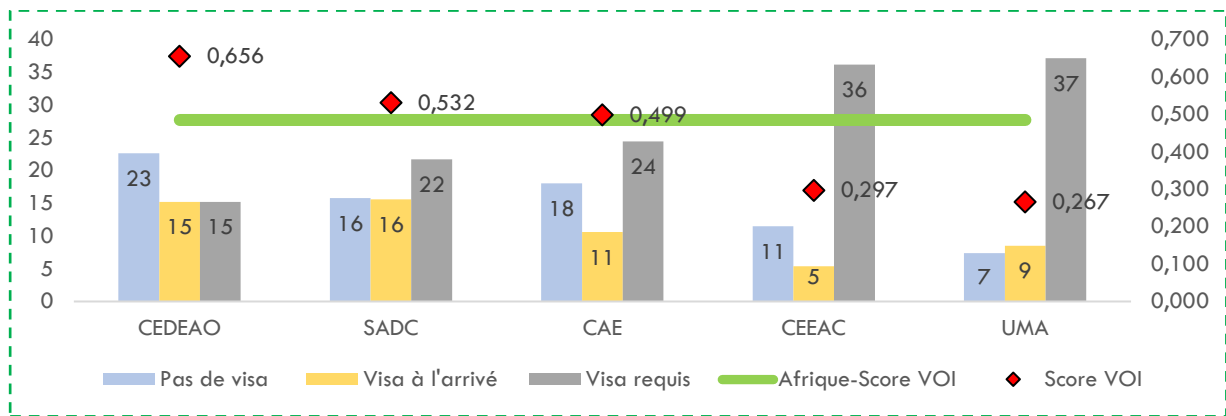
Ainsi la mise en place de politique migratoire en Afrique n'a clairement pas facilité la libre circulation des personnes. Toutefois, des gains en matière d'ouverture des régimes de visa se sont poursuivis en 2023, en raison de la réévaluation par les États de leurs politiques d'accès à leur territoire suite à la pandémie de COVID-19<sup>32</sup>. Les voyages intra-africains qui requièrent des visas avant le voyage représentent 46% et ceux qui nécessitent un visa à l'entrée sont de l'ordre de 26%. Ainsi, l'analyse de l'Indice d'Ouverture sur les Visas en Afrique (IOVA) en 2023 montre des progrès liés à l'ouverture des régimes de visa sur le continent. La CEDEAO avec 0,66 reste la CER la plus performante du continent suivi de la SADC (0,53). L'UMA avec 0,27 est la région la moins accessible du continent avec 37 pays qui sollicitent un visa avant le voyage et seulement 7 pays sans visa. Elle est suivie de la CEEAC avec 36 pays sollicitant un visa avant le voyage et 11 sans visa.

---

<sup>32</sup> Rapport sur l'ouverture de visas en Afrique, 2023



**Graphique 36 : Ouverture des visas en Afrique par CER en 2023**

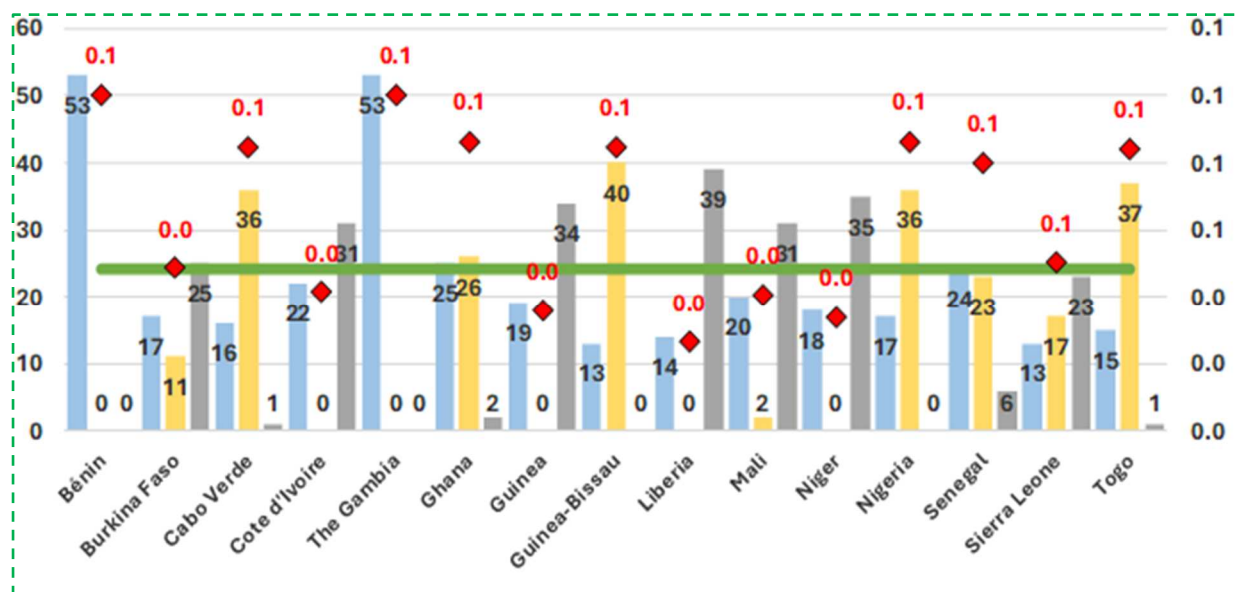


**Source :** Calcul des auteurs à partir des données du AVOR, 2023

Les pays de la CEDEAO continuent d'enregistrer des performances en termes de libre circulation des personnes étant donné que dans le classement des scores de l'IOVA des 10 premiers pays en Afrique, 7 sont issus de la CEDEAO. 97% des itinéraires de voyage de pays à pays sont exempts de visa pour les citoyens de la région au sein de la CEDEAO. Malgré ces performances, cinq (5) pays de la région enregistrent des scores au-dessus de la moyenne africaine (0,48). Il s'agit du Libéria (0,3), du Niger (0,3), de la Guinée (0,4), du Mali (0,4) et de la Côte d'Ivoire (0,4).

Le Sénégal se situe à la 14<sup>ème</sup> position dans le classement africain avec un score 0,8 et à la 8<sup>ème</sup> position dans la CEDEAO. Avec 24 pays exempts de visas, le Sénégal est seulement devancé par le Bénin (53), la Gambie (53) et le Ghana (25). Son score IOVA est largement au-dessus de la moyenne africaine, ce qui en fait l'un des pays de référence.

**Graphique 37 : Ouverture des visas en Afrique des pays de la CEDEAO en 2023**



**Source :** Calcul des auteurs à partir des données du AVOR, 2023



### V.3.2. État de mise en œuvre des programmes et projets en matière de libre circulation

Dans l'**UA**, la libre circulation des personnes est loin d'être effective en raison de la faible adhésion au protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. En effet, depuis 2018, seuls douze (12) États ont signé le protocole et quatre (4) à savoir la République du Rwanda, la République du Niger, la République du Mali et Sao Tomé et Príncipe l'ont ratifié. Cependant, des progrès sont notés dans le cadre de la facilitation des voyages avec l'introduction de portails de demande de visa électronique, l'entrée sans visa des africains dans les pays tels que la Gambie, le Ghana, le Rwanda et les Seychelles et l'accord de visa à l'arrivée. Depuis février 2019, les lignes directrices de l'UA sur la production et la délivrance du passeport africain ont été adoptées par le Conseil exécutif.

A ce titre, des études ont été menées pour l'identification des coûts et des avantages dans l'optique de déceler les défis et goulots d'étranglement pour la ratification du protocole, les problèmes de sécurité, les difficultés associées à la gestion transfrontalière et la coopération prévue par la Convention de Niamey. Dans l'optique de renforcer la coopération et la collaboration et d'éviter la duplication des efforts, un groupe de travail a été créé par la Commission avec la société civile, l'ECOSOCC, les partenaires de développement tels que l'OIM, l'UE, la CEA, l'ICMPD et la GIZ. Les principaux obstacles identifiés à la ratification du protocole sont : (i) le manque de volonté politique, (ii) l'absence d'un champion dévoué au niveau politique pour vulgariser le protocole, (iii) l'existence d'obstacles administratifs et de sécurité au niveau des États membres et (iv) l'absence de ressources financières et humaines adéquates pour conduire le processus. La ratification de ce Protocole contribue à une bonne mise en œuvre de la ZLECAf et du marché unique du transport aérien africain.

Au niveau de la **CEDEAO**, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a adopté la carte nationale d'identité biométrique de la CEDEAO comme document de voyage officiel. A ce jour, six (6) États membres, à savoir le Sénégal, la Guinée-Bissau, le Ghana, le Bénin, la Gambie et la Sierra Leone l'ont déployé tandis que certains pays sont sur le point de la lancer. Dans cette optique, la Commission a mené des campagnes de sensibilisation dans trois (3) États membres (Gambie, Cabo-Verde et Côte d'Ivoire) pour vulgariser la carte biométrique auprès des citoyens communautaires et des agents aux frontières.

En ce qui concerne l'ECOVisa, des progrès significatifs ont été enregistrés dans sa mise en œuvre, qui comprennent la constitution du groupe de travail ECOVisa, le lancement et la validation d'une étude sur l'harmonisation des procédures et processus dans les États membres. En mai 2023, la Commission a organisé une réunion des experts régionaux pour élaborer les modalités techniques et l'évaluation du coût pour la conception. Dans le cadre de la mise en œuvre du

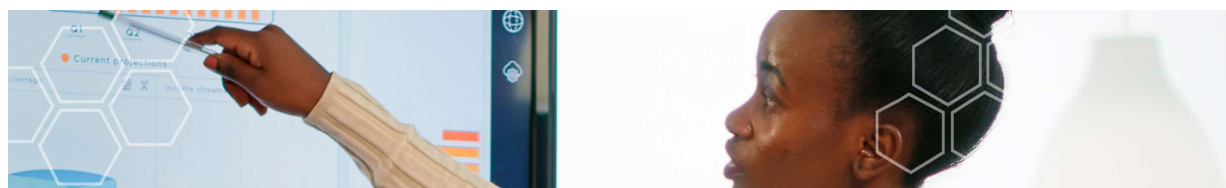




Plan d'actions 2023 et du Plan stratégique quinquennal 2023-2027 de la Carte Brune de la CEDEAO, le Comité exécutif a tenu sa première réunion pour discuter du Plan d'actions, des statuts harmonisés pour les Bureaux nationaux, du déploiement du Plan stratégique et de la numérisation de la Carte brune de la CEDEAO.

Dans l'**UEMOA**, la Commission a poursuivi ses travaux en vue de l'institution d'un visa unique de l'UEMOA. A cet effet, quatre (4) projets de texte sont ainsi en cours de finalisation et seront réintroduits dans le circuit d'adoption par les instances de l'Union. Pour la mise en œuvre des textes relatifs à la libre circulation dans l'espace UEMOA, le **Sénégal** enregistre une progression notable avec un taux de 75% en 2023 contre 49,4 % en 2022. Cette performance résulte de la transposition des deux (02) Directives relatives à la libre circulation des pharmaciens et des chirurgiens-dentistes. En effet, la Loi 2023-05 relative à l'exercice de la chirurgie dentaire et à l'ordre national des Chirurgiens-dentistes et la Loi 2023-06 relative aux médicaments, aux autres produits de la santé et à la pharmacie ont été adoptées le 13 juin 2023. Par ailleurs, la Directive n° 06/2005/CM/UEMOA relative à la libre circulation et à l'établissement des médecins n'est pas encore transposée par le Sénégal.

## V.4. Genre



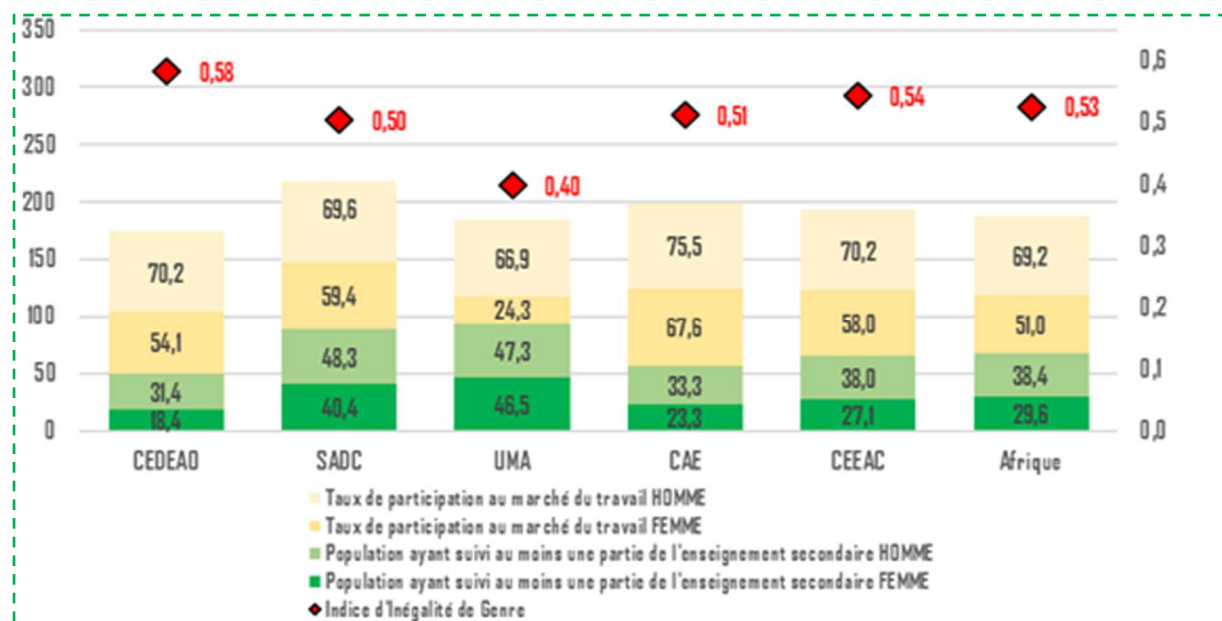
### V.4.1. Analyse de la situation

L'analyse de l'indice de l'inégalité de genre (IIG) en Afrique en 2022 fait ressortir des disparités entre la région du Nord et l'Afrique subsaharienne. En effet, l'UMA est la région d'Afrique où l'inégalité des sexes demeure plus faible (0,4) par rapport à l'Afrique subsaharienne (0,5). Par contre, l'UMA affiche le plus faible taux de participation des femmes au marché du travail soit 24,3% contre 59,8% pour l'ASS. La CAE se distingue dans le continent avec un taux de 67,6% pour les femmes malgré une prédominance chez les hommes (75,5%).

Concernant la part d'individus ayant suivi au moins une partie de l'enseignement secondaire, elle est plus importante dans l'UMA pour les femmes (46,5%) et plus faible dans la CEDEAO (18,4%). Ainsi, la CEDEAO avec un IIG de 0,58 reste la région d'Afrique où l'écart entre les sexes est la plus importante.



**Graphique 38** : Indicateurs sociaux par sexe et indice d'inégalité de genre (IIG) en 2022 par CER



**Source :** Calculs des auteurs à partir des données de PNUD, 2023

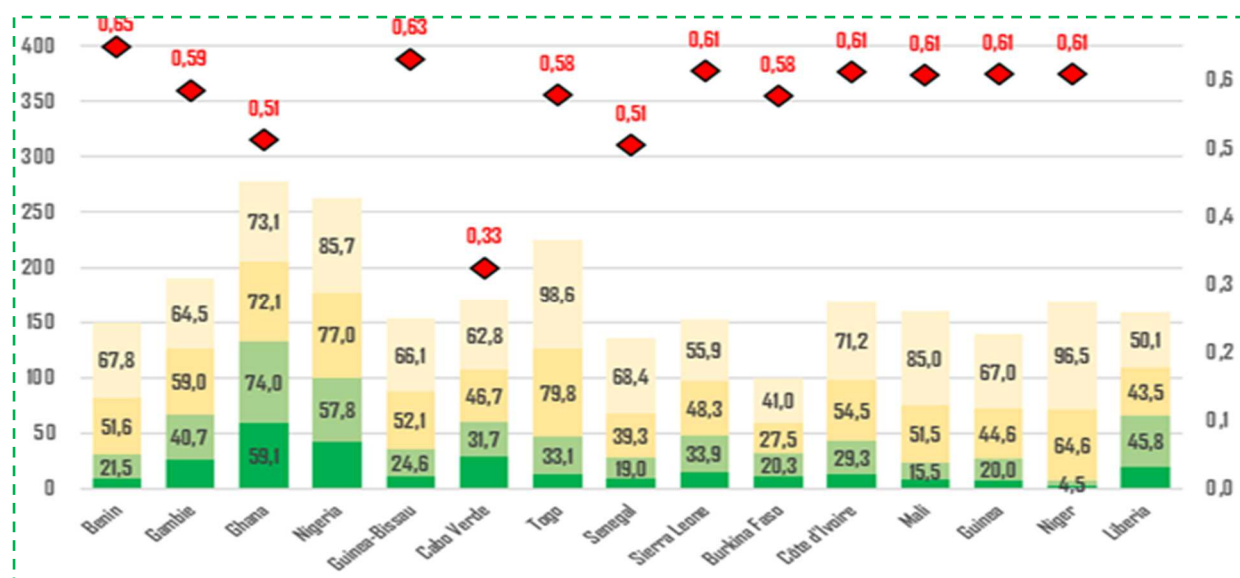
L'analyse de l'état de l'égalité des sexes dans les pays de la CEDEAO fait ressortir que le Cabo Verde avec un indice de 0,33 en 2022 présente la meilleure performance de la région. Le Sénégal et le Ghana avec 0,51 chacun, suivent avec des scores appréciables en deçà de la moyenne africaine (0,53). Ainsi, le Sénégal enregistre une amélioration de 0,02 point d'indice en 2022 par rapport à la moyenne entre 2012 et 2021 reflétant ainsi les efforts du pays en matière de réduction de l'inégalité des sexes. Le Bénin (0,65) et la Guinée Bissau (0,63) affichent les scores d'inégalité les plus élevés de la région.

En termes de participation sur le marché du travail, le Togo avec un taux de 79,8% pour les femmes se démarque malgré un taux plus élevé chez les hommes (98,6%). Le Burkina Faso avec 27,5% présente le plus faible taux de participation sur le marché du travail chez les femmes. Cependant, l'écart entre les sexes est plus faible au Ghana avec un taux de 72,1% pour les femmes contre 73,1% pour les hommes. Au Sénégal, les écarts entre les sexes persistent dans le marché du travail avec 68,4% pour les hommes contre 39,3% pour les femmes.

Concernant la part de femmes ayant suivi au moins une partie de l'enseignement secondaire, le Ghana avec 59,1% enregistre le taux le plus élevé de la région et le Niger (2,6%) détient le plus faible taux. Cependant, l'écart entre les sexes pour cet indicateur est plus faible au Cabo Verde soit 31,7% pour les hommes et 28,8% pour les femmes.



**Graphique 39** : Indicateurs sociaux par sexe et indice d'inégalité de genre (IIG) en 2022 par pays de la CEDEAO



**Source** : Calculs des auteurs à partir des données de PNUD, 2023

En termes d'égalité des sexes, le RGPH-5 révèle une plus forte scolarisation des filles au préscolaire, avec un indice de parité en leur faveur (111 filles pour 100 garçons) et au primaire (101 filles pour 100 garçons). Au cycle moyen, les femmes dominent également les hommes, avec un indice de parité de 115,3%, plus prononcé en milieu urbain. Au secondaire, les indices de parité en faveur des filles se maintiennent, avec environ 116 filles pour 100 garçons au niveau national, et des taux de scolarisation plus élevés pour les filles, notamment en milieu urbain. Cependant dans la population féminine, 57,0% sont sans instruction contre 53,0% pour les hommes, soit un indice de parité de 108 femmes pour 100 hommes au niveau national. Par ailleurs, l'âge moyen au premier mariage est de 23,1 ans pour les femmes et de 30,1 ans pour les hommes à l'échelle nationale. Le taux d'activité des 15-64 ans étant de 52,2% au niveau national, est plus faible chez les femmes (42,5%).

### V.4.2. État de mise en œuvre des programmes en matière de genre

L'UA a adopté en 2003, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo). A ce jour, quarante-quatre (44) États membres l'ont ratifié. Le Protocole de Maputo a également permis l'adoption des lois et politiques protégeant le droit des adolescentes à l'éducation pendant la grossesse et la maternité dans 38 États membres et la prohibition des mutilations génitales féminines (MGF) au Kenya et en Ouganda. A noter que des réserves sont émises par certains États à l'égard de dispositions du Protocole sur la santé et les droits reproductifs (article 14) et le mariage (article 6) empêchant ainsi sa pleine mise en œuvre.



Au titre du projet Phare de Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) de l'Agenda, une plateforme a été créée en 2023 en vue de promouvoir l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le domaine de l'aviation civile. Cette plateforme fournira aux femmes, des programmes de renforcement de capacités en leadership et développement personnel, compétences techniques, mise en réseau, mentorat et entrepreneuriat.

L'UA promeut également l'autonomisation des femmes à travers la sensibilisation en organisant « les 16 jours de mobilisation contre la violence fondée sur le genre sous le thème : UNIS SONS-NOUS ! Investissons pour prévenir la violence contre les femmes et les filles », donnant lieu entre autres, à une marche de sensibilisation, la conférence des Hommes de l'UA. A l'issue des deux conférences sur la masculinité positive, la Conférence a décidé d'élaborer une convention pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles. En marge de la 36<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, s'est tenu le Pré-Sommet sur le genre qui fut l'occasion de discuter sur l'inclusion financière des femmes en se basant sur le Protocole de Maputo. A cet égard, la Conférence a lancé un appel aux États membres pour l'accélération de l'émancipation des femmes et des jeunes en vue de réduire significativement la pauvreté. Les recommandations ont également mis l'accent sur les partenariats stratégiques et la ratification universelle dudit Protocole. La Commission de l'UA a également participé activement à la 67<sup>ème</sup> session de la Commission sur le statut des femmes (CSW67). La Position africaine commune (PAC) pour la CSW68 est en cours d'élaboration et s'aligne sur le thème « Accélérer la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ».

Dans le cadre de l'initiative Energize Africa de l'AUDA-NEPAD, il est noté en 2023, l'intégration de la parité hommes-femmes, attestant d'un engagement en faveur de l'inclusivité. En outre, dans le cadre de la ZLECAf, un accent particulier est mis sur l'importance de l'égalité entre hommes et femmes en vue de la promotion du développement du commerce international et de la coopération économique dans le continent. En vue de la préparation des négociations du protocole de la ZLECAf sur les femmes et les jeunes, les consultations nationales et des enquêtes en ligne menées auprès des femmes ont donné un aperçu des difficultés structurelles, économiques, sociales, procédurales et financières rencontrées par les femmes et les jeunes impliqués dans le commerce transfrontalier.

**Dans l'UEMOA**, l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par Décision n°03/2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018, s'est poursuivie en 2023 avec comme axe principal « l'amélioration du cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les Organes de l'Union et dans les États membres ». Ainsi, la Commission a veillé à l'implémentation du Schéma Type d'Institutionnalisation du Genre dans tous les Ministères et institutions des États membres. Se basant sur les systèmes de planification nationaux, le STIG, propose les instances, les processus et les outils nécessaires pour intégrer le Genre dans



l'ensemble des politiques publiques d'un État, aux niveaux macro, méso et micro. Des outils méthodologiques et les supports de communication du STIG ont été conçus pour favoriser l'institutionnalisation du Genre. En outre, les modules de Budgétisation Sensible au Genre (BSG) ont été disséminés au niveau régional et la Commission a mené des concertations avec les Écoles nationales d'Administration (ENA) qui ont approuvé l'insertion de ces modules dans les curricula de formation et défini les modalités y relatifs. Afin de constituer un pool d'experts en BSG, la Commission a également initié une formation pilote de vingt-quatre (24) formateurs en BSG qui procéderont aux formations au niveau national.

Par ailleurs, dans l'optique de valoriser les productions non marchandes des femmes dans la comptabilité nationale, vingt-quatre (24) agents des Instituts Nationaux de la Statistique ont été sensibilisés et formés à l'élaboration des comptes satellites de production des ménages. La dynamisation du Réseau des Opératrices Économiques de l'UEMOA a également été initiée.

**Le Sénégal** place la réduction des inégalités de genre et la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles comme priorité majeure. À ce titre, dans le cadre de l'institutionnalisation du Genre, le Sénégal a mis en place plusieurs initiatives dans le secteur du travail telles que **(i)** la prise en charge de la nounou pour les femmes allaitantes lors des séminaires à l'intérieur du pays ; **(ii)** la prise en charge du bébé lors des missions à l'étranger. Les initiatives spécifiques mises en place dans les ministères pour promouvoir l'égalité de genre sont, entre autres :

- l'intégration d'une composante relative aux statistiques sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire dans le **Projet les Femmes comptent (2023-2025)**
- l'élaboration d'une Stratégie Nationale pour l'Abandon des Mutilations Génitales Féminines (2022-2030) assortie d'un Plan d'actions (2022-2026) ;
- la diffusion des statistiques sur les violences en milieu scolaire à l'occasion du Forum national de dialogue entre producteurs et utilisateurs de décembre 2023 ;
- le renseignement de la thématique genre dans 20 ministères (soit 61%) ;
- la réduction des inégalités d'accès aux services sociaux entre les zones urbaines et rurales ;
- le renforcement des capacités entrepreneuriales ;
- le renforcement de l'accès des femmes aux ressources et opportunités économiques dans différents secteurs.

Le Sénégal avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a adopté plusieurs dispositions en vue de renforcer le cadre juridique et institutionnel, notamment :

- le 2<sup>ème</sup> PAN sur la résolution 1325 pour la période 2023-2033 ;



- l'Agenda national de la Jeune fille (2021-2025) qui définit huit (8) grandes priorités autour de la réalisation des aspirations et de l'épanouissement de la fille ;
- le Décret 2022-2327 portant modification du Décret n°72-1288 du 27 octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national comprise dans les communes ;
- l'arrêté n°007383 du 27 mars 2023 relatif à la protection des enfants et des jeunes femmes dans les établissements scolaires qui remplace la circulaire n°004979/ME/SG/DEMSG/DAJLD du 1er octobre 2007 qui offre la possibilité aux filles régulièrement inscrites à poursuivre leur scolarité en cas de grossesse sur avis médical et après accouchement sur présentation d'un certificat médical attestant du retour de couches ;
- le Décret n°2023-2142 du 31 octobre 2023 portant réglementation général de la gestion.

En vertu de l'application de la loi n°2010-11 du 28 mai 2010 sur la parité dans les instances électives et semi-électives, le niveau de représentativité politique des femmes reste inchangé de 2022 à 2023 avec :

- la proportion de femmes à l'Assemblée nationale : 44,2 % suite aux dernières élections législatives de 2022 (73 sur 165 sièges) ;
- la proportion de femmes au niveau de la Cour des comptes : 10,87% de femmes magistrates, 27,27% de femmes conseillères référendaires, 9,52% de femmes conseillères, 30,43% de femmes assistantes vérificateurs, 3,22% de femmes maires, 6,98% de femmes présidentes de conseil départemental.

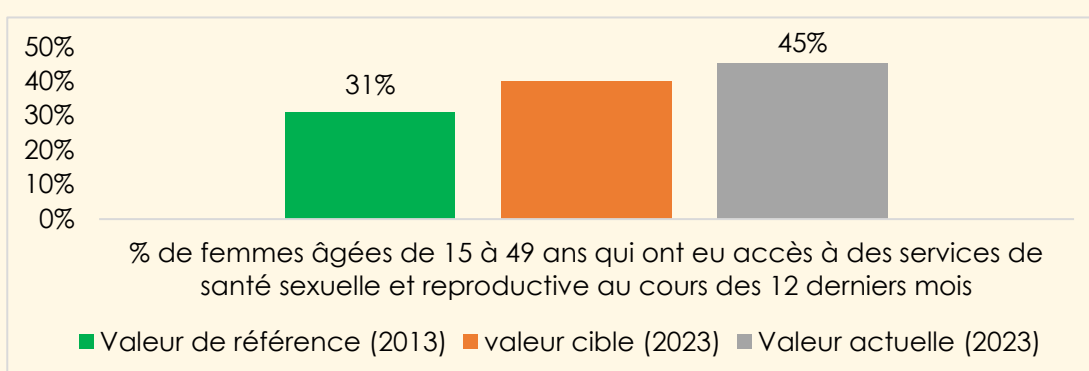


## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Résultats du PPDM dans le domaine de la santé

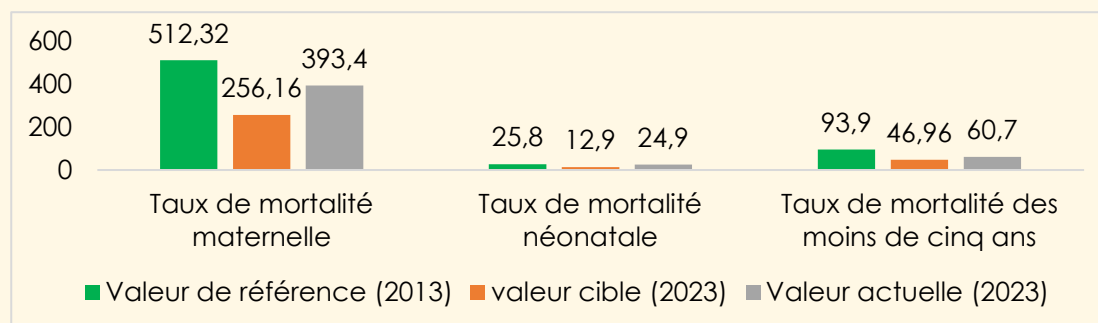
La santé est prise en compte au niveau de l'objectif 3<sup>33</sup> de l'Agenda 2063. L'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda fait ressortir les résultats suivants dans ce domaine :

- **% de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont eu accès à des services de santé sexuelle et reproductive au cours des 12 derniers mois** : se situe à 45% en 2023 contre 31% en 2013, dépassant la cible de 40%. Cette performance résulte de l'accès à ces services.



Source : PPDM de l'AGENDA 2063 de l'Union africaine, 2023

- **taux de mortalité maternelle et infantile** : le taux de mortalité maternelle a été réduit au cours de la décennie se situant à 393,4 en 2023 contre 512,3 pour 100 000 naissances en 2013, bien qu'au-dessus de la cible de 256,2. Une meilleure performance est enregistrée pour le taux de mortalité des moins de 5 ans qui est passé de 93,9 en 2013 à 60,7 pour 100 000 naissances en 2023, bien que n'atteignant pas la cible de 46,9. La baisse du taux de mortalité néonatale est marginale, se situant à 24,9 en 2023 contre 25,8 en 2013 pour 100 000 naissances, au-dessus de la cible de 12,9.

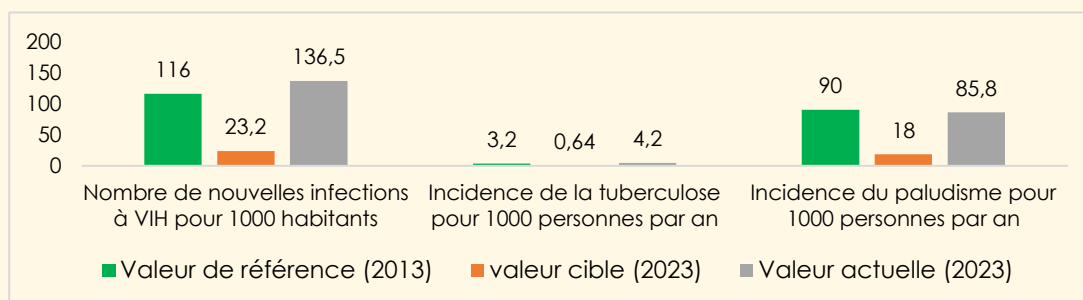


Source : PPDM de l'AGENDA 2063 de l'Union africaine, 2023

<sup>33</sup> : « des citoyens en bonne santé et bien nourris »



- **Incidence du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose** : concernant le VIH/SIDA, le nombre de nouvelles infections pour 1000 habitants a augmenté durant la décennie, se situant à 136,5 en 2023 contre 116 en 2013, ce qui est largement supérieur à la cible de 23,2. L'incidence de la tuberculose a également augmenté en 2023 se situant à 4,2 contre 3,2 pour 1 000 habitants en 2013, supérieur à l'objectif de 0,64. Une baisse marginale est enregistrée pour l'incidence du paludisme qui se situe à 85,8 en 2023 contre 90 en 2013 pour 1 000 habitants, manquant la cible de 18.



Source : PPDM de l'AGENDA 2063 de l'Union africaine, 2023

Les progrès enregistrés dans le domaine de la santé résultent de la mise en place d'interventions telles que, entre autres, l'éducation à la santé, le renforcement des systèmes et des capacités humaines, l'introduction des technologies de l'information dans les soins de santé et la prestation de services de santé, le développement des infrastructures, la modernisation des équipements de formations, l'amélioration de la prise en charge des maladies non transmissibles et l'amélioration de l'environnement de travail des personnels de santé.

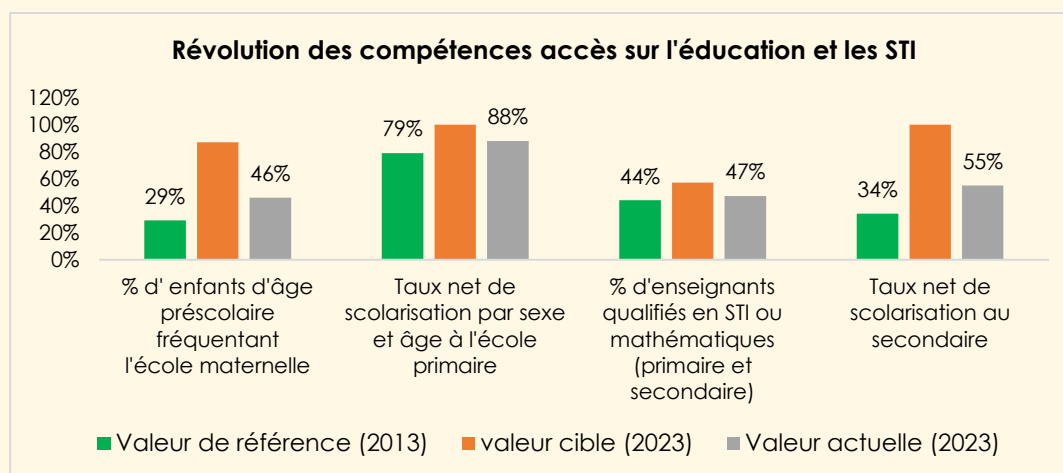




## ANNEXE 2 : Résultats du PPDM dans le domaine de l'éducation

L'éducation est prise en compte dans l'**objectif 2<sup>34</sup>** de l'Agenda 2063. Pour mesurer les progrès réalisés par le continent dans ce domaine au cours de la décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063, quatre (4) indicateurs ont été analysés à savoir :

- **le pourcentage d'enfants d'âge préscolaire fréquentant l'école maternelle** qui a largement augmenté passant de 29% en 2013 à 46% en 2023, même s'il reste inférieur à la valeur cible de 87% pour qu'au moins un (1) enfant sur trois (3) ait accès à l'enseignement maternel.
- **Le taux net de scolarisation par sexe et âge à l'école primaire** qui augmente se situant à 88% en 2023 contre 79% en 2013, restant en outre faible par rapport à la valeur cible de 100%.
- **La proportion d'enseignants qualifiés en STIM** qui augmente légèrement passant de 44% en 2013 à 47% en 2023, en deçà de la cible de 57%.
- **Le taux net de scolarisation au secondaire** qui enregistre une bonne performance passant de 34% en 2013 à 55% en 2023, bien qu'inférieur à la cible de 100% pour une école secondaire universelle (y compris les lycées technologiques).



*Source : PPDM de l'AGENDA 2063 de l'Union africaine, 2023*

Le continent a enregistré ainsi des progrès en matière de scolarisation suite à la mise en place d'initiatives tels que la fourniture d'une éducation gratuite à des niveaux d'enseignement particuliers et l'inclusion des groupes vulnérables.

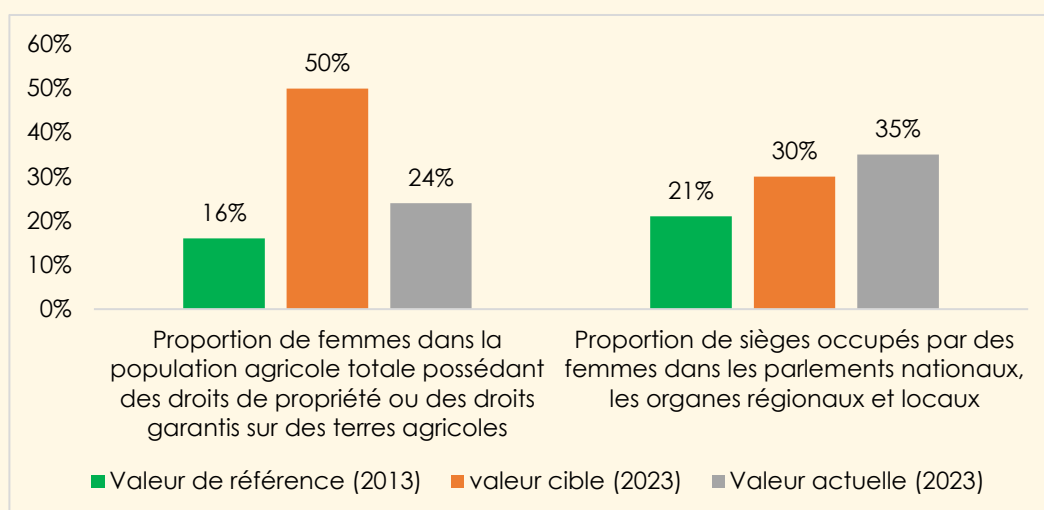
<sup>34</sup> « des citoyens bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation ».



### ANNEXE 3 : Résultats du PPDM dans le domaine du genre

L'UA a fixé comme objectif dans l'Agenda 2063 la pleine égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie. Le genre est pris en compte dans l'objectif 17<sup>35</sup> de l'Agenda. Les indicateurs suivants permettent de mesurer les résultats obtenus dans ce domaine à la première décennie de mise en œuvre :

- **la proportion de femmes dans la population agricole totale possédant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles** a augmenté durant la décennie passant de 16% en 2013 à 24% en 2023, bien que inférieur de la cible de 50% visant l'égalité des droits économiques. Cette performance résulte des efforts consentis par les Gouvernements en matière de réglementation, de financement, de la capitalisation des connaissances et le renforcement des capacités organisationnelles des groupes de femmes.
- **la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux, les organes régionaux et locaux** enregistre une bonne performance se situant à 35% (supérieur à la cible de 30%) en 2023 contre 21% en 2013.



Source : PPDM de l'AGENDA 2063 de l'Union africaine, 2023

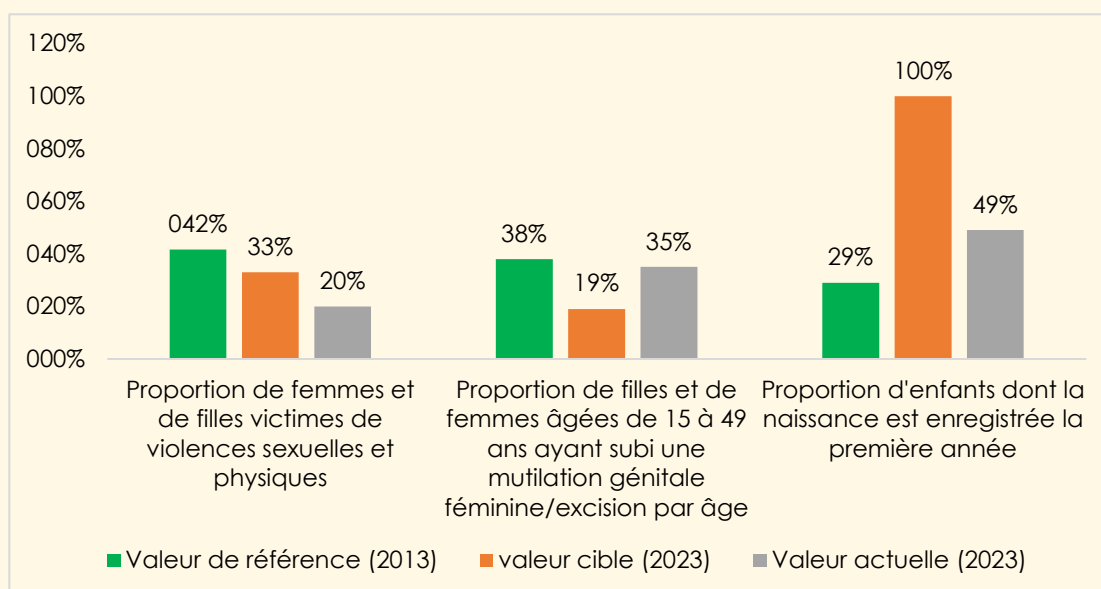
Les indicateurs suivants présentent les résultats des efforts déployés par l'Afrique pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des fillettes :

- **la proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques** qui enregistre un progrès remarquable car diminue durant la décennie en se situant à 20% (dépassant la cible de 33%) en 2023 contre 41,6% en 2013,

<sup>35</sup> : « pleine égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie »



- **La proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation génitale féminine/excision par âge** qui baisse également en 2023 avec un taux de 35% (bien qu'inférieur à la cible de 19%) contre 38% en 2013,
- **La proportion d'enfants dont la naissance est enregistrée la première année** qui a beaucoup progressé en 2023 avec un taux de 49% en 2023 contre 29% en 2013, même si la cible de 100% n'est pas atteint.



Source : PPDM de l'AGENDA 2063 de l'Union africaine, 2023



## ANNEXE 4 : Lancement du deuxième plan décennal 2024-2033 de l'Agenda 2063

Le deuxième plan décennal qui s'étend de 2024 à 2033 priorise l'accélération de la mise en œuvre à travers sept (7) ambitions appelés « **Moonshot** » inspirés des sept aspirations de l'Agenda 2063. Le **Moonshot 6** intitulé « **les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs** » concerne le domaine social.

Le tableau suivant présente la correspondance entre le Moonshot 6 et l'aspiration 6<sup>36</sup> de l'Agenda 2063 touchant le domaine social et décrit également les buts auxquels les objectifs stratégiques contribuent dans le cadre du Moonshot 6.

**Tableau 18 : Correspondance entre le Moonshot 6 et l'Aspiration 6**

Aspiration	Moonshot	Objectif stratégique	Objectifs auxquels ils contribuent
<b>Aspiration 6 :</b> Une Afrique dont le développement est piloté par les populations, en s'appuyant sur le potentiel des populations africaines	<b>Moonshot 6 :</b> Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs	<b>6.1</b> éduquer et former les citoyens, en s'appuyant sur la science et l'innovation	<b>Objectif 2 :</b> des citoyens bien éduqués et une révolution des compétences étayée par la science, la technologie et l'innovation
		<b>6.2</b> garantir une vie saine et promouvoir la nutrition	<b>Objectif 3 :</b> des citoyens en bonne santé et bien nourris
		<b>6.3</b> réaliser la pleine égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines	<b>Objectif 17 :</b> pleine égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie
		<b>6.4</b> créer une génération de jeunes et d'enfants engagés et responsabilisés	<b>Objectif 18 :</b> des jeunes et des enfants engagés et autonomes

**Source :** Agenda 2063, Deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033)



## **ANNEXE 5 : Etat de mise en œuvre de la stratégie régionale de développement du capital humain de la CEDEAO**

Pour rappel, la stratégie de développement du capital humain de la CEDEAO a été conçue dans le but de transformer la vie de plus de 160 millions de personnes dans la région à l'horizon 2030. Cette stratégie met principalement l'accent sur trois (3) domaines thématiques : (i) Santé et nutrition ; (ii) Éducation, capacités et participation au marché du travail (iii) Entrepreneuriat, inclusion financière et paiements numériques.

La phase 1 du programme, qui a été soutenue par la Fondation Gates et Mc Kinze, a abouti à la mise en place d'une Stratégie régionale intégrée de développement du capital humain (2030), approuvée et acceptée par les Chefs d'État, plaçant le développement du capital humain au cœur de l'agenda de développement de la CEDEAO.

En 2023, l'état de mise en œuvre de la stratégie de développement du capital humain de la CEDEAO a permis d'identifier un certain nombre d'initiatives importantes de la part de la Commission dans la région. Ainsi, il est important de noter que les États membres ne présentent pas le même degré d'avancement dans la mise en œuvre de la Stratégie.

En effet, le Nigéria qui était le premier à élaborer sa Stratégie, est plus avancé dans la mise en œuvre. Ce fait lui a valu de bénéficier de la part de la Commission de la CEDEAO d'une subvention de 585 000 dollars pour soutenir les activités de développement humain au niveau infranational.

Le Burkina Faso et le Cabo Verde ont déjà élaboré leurs stratégies nationales de développement du capital humain.

Six (6) États à savoir la Gambie, la Guinée-Bissau, le Sénégal, le Niger, le Bénin et la Sierra Leone, ont reçu chacun une subvention de 75 000 dollars et sont en train d'élaborer leurs stratégies nationales de développement du capital humain.

Concernant les pays restants à savoir le Togo, le Ghana, le Libéria et la Côte d'Ivoire, ils devraient remplir les conditions nécessaires à l'obtention d'une subvention pour l'élaboration de leurs stratégies nationales de développement du capital humain avant la fin de l'année 2023.

Par ailleurs, la CEDEAO a obtenu de la Fondation Bill et Melinda Gates un montant de 3 993 490 de dollars, au mois d'août 2023, pour soutenir la mise en œuvre de la phase 2 (2024 - 2026) du programme.



## **ORIENTATIONS :**

**M. Souleymane DIALLO**, Directeur général de la Planification et des Politiques économiques

**Mme Oumy NDIAYE SARR**, Coordonnateur de la Cellule de Suivi de l'Intégration

## **Equipe de rédaction :**

M. Souleymane LOUM THIAM

M. Ousmane SAMBE

Dr. Aliou NIANG FALL

Mme Marième Fatou SEYE

M. Mouhamed SECK

M. Mor DIOP

Mme Soda NDIAYE DIATTA

## **Comité de lecture :**

M. Ibrahima DIENG, Conseiller technique du DG

M. Assane Bouna NIANG, Conseiller technique du DG

M. Alassane DIALLO, Directeur de la DPEE

## **Infographie :**

M. Thierno I. GAYE

## **Édition :**

Imprimerie BRISTOL



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION  
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

-----  
**Cellule de Suivi de l'Intégration**